



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 25
du 23 juin 2022**

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'audiovisuel : jeux vidéo
liste JO du 29-5-2022 (NOR : CTNR2214906K)

Jeunesse et vie associative

Accueils collectifs de mineurs et établissements d'activités physiques et sportives

Campagne estivale 2022 de contrôle et d'évaluation
instruction du 2-6-2022 (NOR : MENV2216306J)

Personnels

Formation continue des enseignants

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - Année scolaire 2022-2023
circulaire du 9-6-2022 (NOR : MENE22216903C)

Informations générales

Avis de recrutement

Inspecteur ou inspectrice santé et sécurité au travail pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les établissements et les services centraux placés sous la tutelle du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
avis (NOR : MENI2217542V)

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 24-5-2022 (NOR : MENE2216642S)

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 31-5-2022 (NOR : MENE2216846S)

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'audiovisuel : jeux vidéo

NOR : CTNR2214906K

liste JO du 29-5-2022

MC

I. Termes et définitions

accès anticipé

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Offre gratuite ou payante qui permet d'utiliser une version préliminaire d'un jeu vidéo, avant la fin de son développement ou son lancement commercial.

Note : L'accès anticipé permet, le cas échéant, au créateur du jeu vidéo de faire évoluer ce dernier grâce aux observations des utilisateurs.

Équivalent étranger : early access, early pass.

appariement de joueurs

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Processus algorithmique qui permet d'associer des joueurs, en fonction de critères tels que leur niveau, pour les faire s'affronter ou pour qu'ils collaborent en équipe dans un jeu vidéo en ligne multijoueur.

Voir aussi : jeu en ligne multijoueur de masse.

Équivalent étranger : matchmaking.

bourse d'objets virtuels

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Revente ou mise aux enchères par leur propriétaire d'objets virtuels obtenus au cours d'un jeu vidéo.

Note : Les objets virtuels peuvent être notamment des accessoires, une vie supplémentaire ou un bonus de temps.

Voir aussi : coffre-surprise.

Équivalent étranger : skin betting, skin gambling.

contenu téléchargeable additionnel

Abréviation : CTA.

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Synonyme : extension téléchargeable.

Définition : Extension d'un jeu vidéo qu'un joueur peut télécharger, gratuitement ou non, pour enrichir son expérience.

Note : Les contenus téléchargeables additionnels ne sont pas toujours disponibles dès la sortie du jeu.

Voir aussi : expérience de l'utilisateur.

Équivalent étranger : downloadable content (DLC), downloaded content (DLC).

jeu social en ligne

Forme abrégée : jeu social.

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Jeu vidéo qui utilise les modalités d'interaction des réseaux sociaux et qui, le plus souvent, est hébergé sur leurs plateformes.

Équivalent étranger : social game.

jeu vidéo à la demande

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Offre commerciale qui propose l'utilisation d'un jeu vidéo en nuage, facturée pour un usage

ponctuel ou, plus souvent, liée à un abonnement.

Voir aussi : jeu vidéo en nuage, logiciel à la demande.

Équivalent étranger : game as a service (GaaS).

jeu vidéo de compétition

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Pratique compétitive, généralement professionnelle, du jeu vidéo qui est organisée dans le cadre de ligues nationales ou de championnats internationaux et peut faire l'objet de retransmissions.

Note : On trouve aussi, dans l'usage, le terme « sport électronique », qui n'est pas recommandé.

Voir aussi : joueur professionnel.

Équivalent étranger : e-sport, pro-gaming, progaming.

jeu vidéo d'habileté

Forme abrégée : jeu d'habileté.

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Jeu vidéo dans lequel la réussite dépend des compétences et de l'habileté du joueur, plutôt que du hasard ou de la chance.

Équivalent étranger : skill game.

jeu vidéo en accès gratuit

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Jeu vidéo dont la version de base est gratuite mais qui peut comporter des fonctionnalités payantes.

Voir aussi : gratuit-payant.

Équivalent étranger : free-to-play (F2P).

jeu vidéo en nuage

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Technologie qui, grâce à l'informatique en nuage, permet de jouer à un jeu vidéo à distance sans téléchargement.

Voir aussi : informatique en nuage.

Équivalent étranger : cloud gaming.

joueur, -euse-animateur, -trice en direct

Forme abrégée : joueur, -euse en direct.

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Joueur qui retransmet et commente en direct sur la toile sa propre partie de jeu vidéo, tout en interagissant avec sa communauté de spectateurs.

Équivalent étranger : streamer.

joueur, -euse professionnel, -elle

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Joueur qui tire une part importante de ses revenus de la pratique du jeu vidéo de compétition.

Voir aussi : hyperjoueur, jeu vidéo de compétition, joueur occasionnel.

Équivalent étranger : pro-gamer, progamer.

paque saisonnier

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Droit d'accès à un jeu, à un ensemble de jeux ainsi qu'à leurs contenus téléchargeables additionnels, ouvert pour une durée prédéterminée de l'ordre de quelques mois.

Voir aussi : contenu téléchargeable additionnel.

Équivalent étranger : season pass.

payer pour gagner, loc.n.m.

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Achat d'avantages dans un jeu vidéo en ligne afin d'éviter une épreuve, de progresser plus vite ou de gagner la partie.

Note : Le payer pour gagner est considéré comme déloyal par certains joueurs.

Voir aussi : coffre-surprise.

Équivalent étranger : pay to win (to).

publicité intrajeu

Domaine : Audiovisuel-communication/Publicité.

Synonyme : publicité dans le jeu.

Définition : Pratique qui consiste à intégrer des messages publicitaires à l'intérieur d'un jeu vidéo.

Note : La publicité intrajeu peut prendre des formes différentes allant du placement de produit à l'insertion d'écrans publicitaires.

Voir aussi : jeu vidéo publicitaire, ludopublicité.

Équivalent étranger : in-game advertising (IGA).

rétrojeu vidéo

Forme abrégée : rétrojeu, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Synonyme : jeu vidéo rétro, jeu rétro.

Définition : Pratique consistant à jouer à des jeux vidéo anciens sur des consoles ou des ordinateurs d'origine ou sur des matériels récents adaptés à cet effet, et à collectionner ces jeux.

Équivalent étranger : retro gaming, retrogaming.

squelettage, n.m.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Réalisation en images de synthèse d'une structure articulée d'un personnage ou d'un objet, dont chacune des parties peut être animée de sorte que les mouvements de l'ensemble soient coordonnés.

Équivalent étranger : rigging.

suivi des mains

Domaine : Audiovisuel/Jeu vidéo.

Définition : Procédé qui permet de détecter et d'analyser les mouvements des mains de l'utilisateur d'un univers de réalité virtuelle en trois dimensions, afin de lui permettre d'interagir avec cet univers.

Voir aussi : capture de mouvement.

Équivalent étranger : hand-tracking.

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
cloud gaming.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	jeu vidéo en nuage.
downloadable content (DLC), downloaded content (DLC).	Audiovisuel/Jeu vidéo.	contenu téléchargeable additionnel (CTA), extension téléchargeable.
<i>early access, early pass.</i>	Audiovisuel/Jeu vidéo.	accès anticipé.
e-sport, pro-gaming, progaming.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	jeu vidéo de compétition.
free-to-play (F2P).	Audiovisuel/Jeu vidéo.	jeu vidéo en accès gratuit.
game as a service (GaaS).	Audiovisuel/Jeu vidéo.	jeu vidéo à la demande.
hand-tracking.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	suivi des mains.
in-game advertising (IGA).	Audiovisuel- Communication/Publicité.	publicité intrajeu, publicité dans le jeu.
matchmaking.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	appariement de joueurs.
pay to win (to).	Audiovisuel/Jeu vidéo.	payer pour gagner, loc.n.m.

pro-gamer, progamer.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	joueur, -euse professionnel, -elle.
pro-gaming, e-sport, progaming.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	jeu vidéo de compétition.
retro gaming, retrogaming.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	rétrojeu vidéo, rétrojeu, n.m., jeu vidéo rétro, jeu rétro.
rigging.	Audiovisuel.	squelettage, n.m.
season pass.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	passé saisonnier.
skill game.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	jeu vidéo d'habileté, jeu d'habileté.
skin betting, skin gambling.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	bourse d'objets virtuels.
social game.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	jeu social en ligne, jeu social.
streamer.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	joueur, -euse-animateur, -trice en direct, joueur, -euse en direct.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
accès anticipé.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	early access, early pass.
appariement de joueurs.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	matchmaking.
bourse d'objets virtuels.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	skin betting, skin gambling.
contenu téléchargeable additionnel (CTA), extension téléchargeable.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	downloadable content (DLC), downloaded content (DLC).
jeu d'habileté, jeu vidéo d'habileté.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	skill game.
jeu rétro, rétrojeu vidéo, rétrojeu, n.m., jeu vidéo rétro.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	retro gaming, retrogaming.
jeu social en ligne, jeu social.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	social game.
jeu vidéo à la demande.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	game as a service (GaaS).
jeu vidéo de compétition.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	e-sport, pro-gaming, progaming.
jeu vidéo d'habileté, jeu d'habileté.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	skill game.
jeu vidéo en accès gratuit.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	free-to-play (F2P).
jeu vidéo en nuage.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	cloud gaming.
jeu vidéo rétro, rétrojeu vidéo, rétrojeu, n.m., jeu rétro.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	retro gaming, retrogaming.
joueur, -euse-animateur, -trice en direct, joueur, -euse en direct.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	streamer.
joueur, -euse professionnel, -elle.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	pro-gamer, progamer.

passé saisonnier.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	season pass.
payer pour gagner, loc.n.m.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	pay to win (to).
publicité intrajeu, publicité dans le jeu.	Audiovisuel-Communication/Publicité.	in-game advertising (IGA).
rétrojeu vidéo, rétrojeu, n.m., jeu vidéo rétro, jeu rétro.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	retro gaming, retrogaming.
squelettage, n.m.	Audiovisuel.	rigging.
suivi des mains.	Audiovisuel/Jeu vidéo.	hand-tracking.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Jeunesse et vie associative

Accueils collectifs de mineurs et établissements d'activités physiques et sportives

Campagne estivale 2022 de contrôle et d'évaluation

NOR : MENV2216306J

instruction du 2-6-2022

MENJ - DJEPVA SD2A - MSJOP - DS3A

Texte adressé aux préfètes et préfets de région, aux recteurs et rectrices de région académique, aux préfètes et préfets de département, aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale
Copie aux recteurs et rectrices d'académie, aux secrétaires généraux de région académique et secrétaires généraux d'académie, aux déléguées et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, au directeur général de la cohésion et des populations de Guyane, aux conseillères et conseillers du directeur académique des services de l'éducation nationale, chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) mentionnés à l'article L. 227-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) connaissent une forte activité pendant la période estivale. À ce titre, chaque année, une mobilisation tout aussi forte de vos services est attendue pour la mise en œuvre des contrôles durant cette période.

Prévention, contrôle et gestion des événements graves dans les ACM

Nous vous rappelons les principes directeurs qui doivent présider à l'organisation des ACM durant cette période : la sécurité des participants, le contrôle des activités ainsi que le maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité en leur sein, avec notamment la poursuite du dispositif Colos apprenantes.

L'[instruction N° 2018-082 du 26 juin 2018](#) qui rappelle le cadre du contrôle de ces accueils pendant la période estivale et les modalités d'organisation et de suivi des plans départementaux de protection des mineurs (PDPM) reste applicable.

Lors des opérations de contrôle, il conviendra d'être particulièrement attentifs aux points suivants :

- **la baignade.** Compte tenu du caractère particulièrement accidentogène de cette activité, notamment après une période de crise sanitaire marquée par une réduction importante de l'activité physique, les agents opérant les contrôles rappelleront aux organisateurs la réglementation qui lui est applicable et veilleront à sa stricte application. À cet effet, les modalités d'organisation de la surveillance ainsi que les qualifications requises pour encadrer la baignade devront faire l'objet d'une attention particulière. La réglementation ainsi que les modalités de contrôle sont précisées dans une fiche proposée en pièce jointe à la présente instruction (annexe 1) ;
- **l'hébergement sous tente.** Le choix du lieu d'hébergement et les conditions d'hygiène, notamment alimentaire, ne doivent pas présenter de risques pour la santé et la sécurité des mineurs et de leurs encadrants. Les agents chargés du contrôle devront être extrêmement attentifs aux campements installés à proximité de plans ou cours d'eau ainsi qu'aux conditions de préparation des repas et de conservation des aliments ;
- **les séjours et accueils recevant des jeunes pris en charge par des services de prévention spécialisée, notamment ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse.** Les contrôles opérés doivent permettre de s'assurer de la mise en place de conditions d'accueil à même de garantir la santé et la sécurité des mineurs et de l'organisation d'activités adaptées tenant compte de leurs besoins ;
- **les séjours se déroulant à l'étranger.** Les destinations choisies doivent faire l'objet d'un contrôle de la part de vos services afin, le cas échéant, de s'opposer au départ de mineurs vers un lieu pouvant constituer un risque pour leur santé et leur sécurité (zone de conflit ou de troubles sociaux et politiques, situation de crise sanitaire, etc.).

Vous appellerez également aux organisateurs qu'ils devront être particulièrement vigilants :

- **aux déplacements des mineurs.** Vous veillerez à les sensibiliser aux conditions de préparation de ces déplacements (choix du mode de transports et du chauffeur, conditions d'encadrement, respect des dispositions du Code de la route notamment). À cet égard, vous leur appellerez les restrictions de circulation

posées par l'arrêté du 23 décembre 2021 relatif aux journées d'interdiction de transports en commun d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes pour l'année 2022 ;

- **au suivi sanitaire des mineurs.** Il conviendra, lors des visites effectuées par vos services, de rappeler le cadre réglementaire prévu par le CASF et l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du CASF. L'épidémie de Covid-19 n'étant pas terminée, vous leur préciserez la conduite à tenir concernant la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de cette pathologie et vous vous assurerez également que, sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire soit désignée « référente Covid-19 » ;
- **à l'information des équipes d'encadrement sur la prévention et la détection des violences, notamment sexuelles, sur les mineurs participant aux accueils et séjours et de la nécessité de leur signalement systématique et immédiat à vos services ;**
- **aux mesures à adopter en cas de vagues de chaleurs et d'événements climatiques exceptionnels.** Nous vous invitons à sensibiliser les organisateurs aux risques liés aux fortes chaleurs et aux événements précités. Concernant la conduite à tenir en cas de survenue de vagues de chaleur, ils pourront utilement se reporter aux recommandations proposées par le ministère chargé de la santé.

Enfin, une attention toute particulière devra être portée aux signalements des événements graves en ACM. Ces derniers doivent obligatoirement être transmis au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) du lieu de déroulement de l'accueil au moyen du formulaire dédié proposé en pièce jointe de la présente instruction (annexe 2). L'événement grave devra également être signalé à la Djepva au moyen d'un formulaire spécifique (annexe 3) à l'adresse suivante : signal-acm@jeunesse-sports.gouv.fr. Ce signalement devra par ailleurs être transmis en copie au directeur de cabinet du recteur de la région académique, au recteur d'académie ainsi qu'au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) compétents.

Prévention, contrôle et gestion des événements graves dans les EAPS

Votre attention est appelée sur le renforcement des contrôles de certains EAPS durant cette période afin de renforcer la sécurité des pratiquants. Ces contrôles s'inscrivent dans le plan régional interdépartemental d'inspection contrôle évaluation issu de l'application de l'instruction parue le 10 mars 2022 au bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 10. Le contrôle des activités s'organise dans une programmation, sur le plan géographique, représentative de la répartition territoriale de la pratique sportive. Lors des opérations de contrôle, il conviendra d'être particulièrement attentifs aux activités suivantes :

- **Les activités aquatiques.** Compte tenu du caractère particulièrement accidentogène de cette activité, notamment après une période de crise sanitaire marquée par une réduction importante de l'activité physique, les agents opérant les contrôles rappelleront aux gestionnaires de baignade la réglementation qui lui est applicable et veilleront à sa stricte application. À cet effet, les modalités d'organisation de la surveillance ainsi que les qualifications requises pour encadrer les activités aquatiques devront faire l'objet d'une attention particulière. La réglementation relative aux différents types de baignade est précisée dans la fiche proposée en pièce jointe à la présente instruction (annexe 4).

Il convient de se référer à la campagne de prévention des noyades sur le site

<https://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/> et il vous appartient de relayer les messages de prévention ainsi que les outils mis à disposition. Vous trouverez également en annexe la fiche sécurité des piscines à destination des professionnels de l'hébergement collectif touristique (annexe 5).

- **Les activités nautiques.** Une attention particulière sera portée sur ces activités, notamment sur les qualifications des personnels assurant l'encadrement. Le rappel des consignes de sécurité devra être effectué conformément à l'obligation d'information des pratiquants prévue par le Code du sport (article A. 322-3 du Code du sport). Il conviendra, à l'occasion de chaque contrôle, de rappeler que :

1° Le moteur doit être coupé par l'encadrant dès qu'il quitte le poste de pilotage pour récupérer un pratiquant à l'eau.

2° La longueur des coupe-circuits du pilote du navire support doit être dimensionnée de façon à s'assurer que le pilote ne puisse pas quitter le poste de pilotage avec le moteur tournant.

3° La puissance et la configuration (franc-bord notamment) des bateaux « support » utilisés doivent être adaptées à l'activité.

- **Les activités subaquatiques.** Une attention particulière sera portée sur :
 - l'application du 2° de l'article R. 4461-40 du Code du travail relatif à la sécurité de surface lorsque l'encadrement des pratiquants est réalisé par des éducateurs sportifs salariés. Une fermeture en urgence de l'établissement doit être prononcée lorsque cette disposition n'est pas respectée, et ce jusqu'à ce qu'un dispositif de sécurité surface soit établi ;
 - les qualifications des plongeurs assurant l'encadrement. À ce titre, des injonctions de cesser d'exercer devront être prononcées à l'encontre des éducateurs sportifs qui ne disposent pas de qualifications professionnelles

leur permettant d'intervenir de manière permanente dans les établissements commerciaux (il en est de même si la fréquence de leur intervention est telle que le niveau d'activité de l'établissement en dépend directement) ;

- l'organisation de la sécurité des plongées par le directeur de plongée et le renseignement complet des fiches de sécurité ;

- le respect de l'article A. 322-3 du Code du sport obligeant l'établissement à informer le pratiquant des capacités requises pour pratiquer la discipline.

- Les **salles de remise en forme**. Vous veillerez en particulier à ce que les éducateurs assurant l'encadrement et l'animation des activités sportives terrestres dans l'eau, telles que l'aquagym, disposent bien des qualifications requises.
- Les **activités de plein air, notamment en environnement spécifique** Une vigilance accrue sera portée sur les activités s'exerçant principalement lors des périodes estivales et qui peuvent être accidentogènes comme le canyoning, le vol libre ou encore le rafting ainsi qu'aux établissements proposant des activités de parcours acrobatique en hauteur. Ces activités et établissements devront être prioritairement contrôlés afin de s'assurer du respect des règles de sécurité.

Vous rappellerez également aux gestionnaires d'établissement d'activités physiques et sportives qu'ils devront être particulièrement vigilants :

- au respect et l'affichage des règles de sécurité et des informations au public ;
- à la possession des qualifications et de la carte professionnelle par les éducateurs sportifs ;
- aux comportements mettant en cause la sécurité physique et morale des pratiquants, en particulier lorsqu'il s'agit de mineurs ;
- à l'**information du personnel d'encadrement sur la prévention et la détection des violences, notamment sexuelles, et de la nécessité de leur signalement systématique et immédiat à vos services ;**
- aux **mesures à adopter en cas de vagues de chaleurs et d'événements climatiques exceptionnels**. Nous vous invitons à sensibiliser les gestionnaires d'EAPS aux risques liés aux fortes chaleurs et aux événements précités. Concernant la conduite à tenir en cas de survenue de vagues de chaleur, ils pourront utilement se reporter aux recommandations proposées par le ministère chargé de la santé.

Enfin, une attention toute particulière devra être portée aux signalements des événements graves au sein des EAPS. Ces derniers doivent obligatoirement être transmis au SDJES du lieu de déroulement de l'activité au moyen du formulaire dédié proposé en pièce jointe de la présente instruction (annexe 6). L'événement grave devra également être signalé à la direction des sports à l'adresse suivante : ds.3a@sports.gouv.fr. Ce signalement devra par ailleurs être transmis en copie au directeur de cabinet du recteur de la région académique, au recteur d'académie ainsi qu'au Drajés compétents.

Par ailleurs, nous vous rappelons la nécessité, en matière de signalement pour des actes de violence, notamment à caractère sexuel, d'engager sans délai une procédure administrative. Il vous revient également d'informer la direction des sports des procédures engagées à l'adresse suivante : signal-sports@sports.gouv.fr.

La mobilisation des services afin de garantir la continuité de service

Comme rappelé par la note de service du 25 mars 2022 de la secrétaire générale du ministère chargé de l'éducation nationale relative à la continuité de mise en œuvre des missions relatives à la jeunesse, à l'engagement et au sport, les services chargés de la mise en œuvre de ces dernières ont vocation à fonctionner en continu toute l'année, même pendant les périodes de vacances scolaires et notamment durant la période estivale. Au cours de l'été, vos services devront être organisés de manière à garantir la continuité des missions d'ICE par :

- la présence, au sein du service, d'un nombre suffisant d'agents ;
- la présence effective du Drajés et du chef du SDJES ou, en leur absence, d'un cadre chargé de leur intérim.

En outre, la continuité de service devra également être assurée au niveau fonctionnel par la mise en place d'une organisation permettant de réagir rapidement à des situations de gestion d'événements graves ou de crise relevant des compétences des préfets au titre de la protection des mineurs en accueils collectifs et de la protection des sportifs et des publics. Cette organisation comprend notamment la préparation et la mise en œuvre des délégations de signature adaptées aux situations susmentionnées.

Nous vous invitons à nous tenir informés de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de ces instructions et vous remercions de veiller, comme chaque été, à une forte mobilisation de vos personnels dans le cadre de cette mission prioritaire de protection des mineurs en accueils collectifs et des pratiquants des activités physiques et sportives.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
déléguée interministérielle à la jeunesse,

Emmanuelle Pérès

Pour la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,
Le directeur des sports
Gilles Quénéhervé

Annexe 1

↳ La baignade en accueil collectif de mineurs

Annexe 2

↳ Déclaration d'événement grave en accueil collectif de mineurs

Annexe 3

↳ Signalement d'événement grave lors d'un accueil collectif de mineurs

Annexe 4

↳ Réglementation applicable aux baignades

Annexe 5

↳ Fiche sécurité des piscines à destination des professionnels de l'hébergement collectif touristique

Annexe 6

↳ Fiche de signalement et d'enquête d'accident ou incident grave dans un établissement d'activités physiques ou sportives (EAPS)

La baignade en accueil collectif de mineurs



La surveillance

Lorsque la baignade (excluant toute activité aquatique faisant appel à des matériels spécifiques¹) se déroule au sein de piscines, plages, plans d'eau surveillés :

L'encadrant de la « structure de baignade » est la personne responsable de la sécurité et de l'organisation des sauvetages et des secours disposant d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur² ou du BNSSA³.

Outre cet encadrant :

- 1 animateur dans l'eau pour 5 mineurs de moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour 8 mineurs de plus de 6 ans.

¹ Les matériels spécifiques correspondent aux palmes, masques, tubas. Il ne s'agit pas des matériels ludiques existants dans les piscines (toboggans, plongeoirs, frites, ...).

- Pour des groupes de 8 mineurs maximum âgés de 12 ans et plus, la baignade dans une piscine surveillée, peut être organisée sans présence d'un animateur de l'accueil sur place avec l'accord explicite et réitéré à chaque baignade entre le directeur de l'ACM et « l'encadrant » de la baignade.

Lorsque la baignade (excluant toute activité aquatique faisant appel à des matériels spécifiques) se déroule dans les lieux non surveillés ne présentant aucun risque identifiable :

L'encadrant est une personne majeure membre de l'équipe pédagogique titulaire soit :

- du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) avec une qualification de surveillant de baignade ;
- du Brevet de Surveillant de Baignade (BSB) ;
- du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ;
- d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur. (cf. ci-dessus) ;
- d'une qualification délivrée dans la discipline concernée par une fédération sportive agréée ;
- du brevet de surveillant de baignade délivré par la Fédération française de sauvetage et de secourisme ;
- du brevet de surveillance aquatique délivré par la Polynésie française.

Peut encadrer une baignade de mineurs de plus de 14 ans toute personne majeure, membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil.

En plus de cet encadrant qui est responsable de la baignade, l'encadrement nécessite :

- 1 animateur dans l'eau pour 5 mineurs de moins de 6 ans, avec un maximum de 20 enfants ;
- 1 animateur pour 8 mineurs de 6 ans et plus, avec un maximum de 40 enfants.

² Liste des certifications concernées en annexe.

³ Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Par ailleurs, la zone de baignade doit être matérialisée :

- pour les moins de 12 ans : bouées reliées par filin
- pour les 12 ans et plus : balises.

Cas particuliers

Dans le cas où le bassin se situe au sein du centre de vacances, il s'agit d'une piscine privative d'usage collectif.

Il est recommandé que l'équipe pédagogique élabore son plan de surveillance et de secours. Celui-ci regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liées aux activités aquatiques et des procédures d'alerte et de secours. Il précise notamment le descriptif des installations et du bassin, les moyens de communication et d'alerte ainsi que le fonctionnement général choisi en cas d'accident. Il doit être connu de tous les personnels. **L'organisation d'un exercice périodique de simulation est recommandée pour permettre l'entraînement des personnels et des enfants.**

Le matériel de premier secours doit être identifié dans le cadre du plan de surveillance.

Notamment, si l'équipe comporte un secouriste qualifié (comme définit ci-dessus) la trousse de secours est composée:

- d'un nécessaire médical de premier secours, - d'un appareil de réanimation, 1 bouteille d'oxygène de 1 000 litres avec manomètre et débitre, 1 ballon auto remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation).
- d'une couverture métallisée,
- d'un collier cervical (adulte-enfants),
- d'un aspirateur de mucosité avec sondes adaptées.

Recommandations

- L'existence d'un service de surveillance propre à la baignade aménagée n'exonère pas le

directeur de l'accueil de sa propre responsabilité.

- Signaler la présence du groupe au responsable de la surveillance de manière explicite.

- Se conformer aux prescriptions de ce responsable, ainsi qu'aux consignes et signaux de sécurité.

- La sécurité des enfants qui sont restés hors de l'eau doit être assurée par un encadrement suffisant.

- Prévoir un tour des zones de baignade pour appeler à la vigilance des jeunes sur les profondeurs minimales et les risques potentiels en cas de sauts ou plongeurs dans une eau insuffisamment profonde ou turbide¹.

- L'activité baignade dans l'eau et hors de l'eau doit rester une activité « animée ». L'aspect ludique et éducatif sera toujours recherché.

- Une attention particulière doit être portée aux coups de soleil, aux effets de la chaleur et au risque de déshydratation.

- Il est important également de veiller au système d'ancrage des bouées. Veiller, le cas échéant à ce qu'elles soient bien attachées.

- L'usage de chaussures adaptées à la baignade lorsque la nature du sol entraîne des risques de blessures. A titre d'exemple une « simple » coupure du pied sur un morceau d'huître peut gêner le séjour d'un jeune lui interdisant ensuite de participer aux activités...

¹ Une eau turbide est une eau trouble.

Textes de référence

- ▶ Articles L. 128-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 14 septembre 2004 portant prescription de mesures techniques et de sécurité dans les piscines privatives à usage collectif
- ▶ Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles
- ▶ Instruction n°09-092 JS du 22 juillet 2009 portant rappel de la réglementation applicable aux piscines à usage collectif
- ▶ Circulaire n°2010 du 30 mai 2012 relative à la mise en œuvre du cadre réglementaire des activités physiques pour les accueils collectifs de mineurs

Date des faits	Lieu	Nature	Type	Code
----------------	------	--------	------	------

SIGNALEMENT D'ÉVÉNEMENT GRAVE

LORS D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Document interne destiné aux services de l'État

À transmettre à l'administration centrale dans les plus brefs délais : Signal-acm@jeunesse-sports.gouv.fr

En cas d'urgence, contacter la DJEPVA

- les jours ouvrables de 9h00 à 18h00 au 07 63 73 98 02 DJEPVA SD2A - Bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales) ;
- en dehors de ces horaires, au 06 07 85 33 09 (responsable de la permanence de la DJEPVA).

Type d'événement grave		
<input type="checkbox"/> Mise en péril de la sécurité physique ou morale de mineurs	<input type="checkbox"/> Incapacité permanente ou de longue durée	<input type="checkbox"/> Hospitalisation de plusieurs jours
<input type="checkbox"/> Dépôt de plainte	<input type="checkbox"/> Hospitalisation de plusieurs jours	<input type="checkbox"/> Décès
<input type="checkbox"/> Intervention des forces de l'ordre ou de sécurité		
<input type="checkbox"/> Victimes multiples		
Contact SDJES		
SDJES :	Fonction du rédacteur :	
Identité du rédacteur :	Téléphone direct :	
Date et origine du signalement : le .../.../... à ...h... par		
Rappel des faits ¹		
Localisation :	Département ou pays :	Date et heure :
Personnes impliquées		
Nombre de personnes impliquées :	Mineurs :	Encadrement :
	Intervenants :	Autres :
		DECES :
Identité ² :	Rôle présumé : <input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Auteur <input type="checkbox"/> Témoin	
.....	<input type="checkbox"/> Mineur accueilli <input type="checkbox"/> Encadrant <input type="checkbox"/> Intervenant <input type="checkbox"/> Autre	
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F né(e) le __/__/__ (..... ans)		
En cas d'événement au cours d'une activité		
<input type="checkbox"/> Activité encadrée	<input type="checkbox"/> Intervenant extérieur	Responsabilité de l'encadrement <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non précisé <input type="checkbox"/> Non
Intervention des forces de l'ordre : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Service instruisant l'enquête :	
Intervention des services de secours : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
En cas d'événement à l'étranger		
Appel du consulat ou de l'ambassade : <input type="checkbox"/> Oui le .../.../... à ...h... [Nom / service contacté :] <input type="checkbox"/> Non	
L'accueil		
Numéro de déclaration :	de Du: .../.../... au : .../.../...	Nombre de participants :
L'organisateur		
Nom de l'organisateur :	Téléphone :	
Département d'origine :		

¹ Préciser : contexte (type d'activité au moment des faits), suites données par l'encadrement de l'accueil, intervention des forces de l'ordre ou de secours, état de santé des victimes éventuelles, retombées médiatiques... Indiquer également le traitement opéré ou prévu par les services déconcentrés concernés.

² Si événement collectif : annexer une liste avec ces renseignements.

Réglementation applicable aux baignades



Sécurité des activités aquatiques, de baignade ou de natation

Ces activités sont à l'origine d'accidents toujours trop nombreux, souvent mortels ou laissant des séquelles irréversibles (436 décès pour 1 266 noyades accidentelles en France du 1^{er} juin au 30 septembre 2015 - source INVS¹).

Afin d'assurer la protection des pratiquants et réduire le nombre d'accidents, la réglementation prévoit :

- les règles d'hygiène et de sécurité;

¹ Intégré depuis le 1er janvier 2016 à l'agence nationale de santé publique (Santé publique France).

- les modalités d'organisation de la surveillance et de l'enseignement des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;
- les garanties de techniques et de sécurité des équipements et bassins.

Quatre fiches spécifiques en précisent les caractéristiques et conditions réglementaires :

1. Les baignades aménagées autorisées et d'accès payant ;
2. Les baignades aménagées autorisées et d'accès gratuit ;
3. Les baignades privatives à usage collectif ;
4. Les baignades en accueil collectif de mineurs.

Les baignades aménagées autorisées et d'accès payant

Il s'agit des « établissements d'activités physiques et sportives [...] dans lesquels sont pratiquées des activités aquatiques, de baignade ou de natation ou dans lesquels ces activités font partie de prestations de services offertes en contrepartie du paiement d'un droit d'accès, qu'il soit ou non spécifique. » (Article D. 322-12 du code du sport). Il en est ainsi, par exemple, des piscines publiques.

Sont notamment considérées comme établissements de baignade d'accès payant, **les salles de remise en forme** dans lesquelles sont proposées, entre autres activités physiques et sportives, des activités aquatiques qui permettent à leur clientèle d'accéder à un bassin en contrepartie du paiement d'un droit d'accès à plusieurs installations sportives.

Décision du CE du 25 juillet 2007, SA Les Pyramides.

La réglementation relative aux baignages d'accès payant s'applique, quelle que soit la nature du lieu de pratique : milieu naturel, en dur ou gonflable, fixe ou mobile...

Toutefois, si les dimensions du bassin ne permettent pas la pratique de la natation, de l'aquagym ou de toute autre activité physique et sportive, la réglementation du code du sport ne s'applique pas.

Il en est ainsi des cabines de waterbike® ou des jacuzzis par exemple. A *contrario*, les pataugeoires sont des bassins.

Les baignades aménagées, autorisées et d'accès gratuit

Elles se caractérisent par l'absence de droit d'entrée en contrepartie de la prestation de baignade. Il s'agit en premier lieu des plages ou piscine aménagées en mer permettant la baignade mais aussi celles aménagées en plans d'eau ou rivières.

Les baignades aménagées (ou bassins aménagés) d'accès public et ouvertes gratuitement comprennent :

- d'une part, une ou plusieurs zones d'eau douce ou d'eau de mer dans lesquelles une ou plusieurs activités de baignade ou de natation font l'objet d'une autorisation d'ouverture par le maire;
- d'autre part, « *une portion de terrain contiguë à cette eau de baignade sur laquelle des aménagements ont été réalisés afin de favoriser la pratique de la baignade* » (article D. 1332-39 du code de la santé publique).

Elles sont soumises à obligation de surveillance physique.

Les baignades non aménagées, non interdites, non surveillées

Toute personne qui se baigne en mer, dans les cours d'eau, les lacs, les étangs et en général tous les plans d'eau dont l'accès est libre et qui n'ont fait l'objet d'aucune organisation particulière, le fait à ses risques et périls.

La surveillance n'est pas obligatoire pour ce type de baignade.

Dans ce cadre, le maire n'est pas tenu, en l'absence de dangers particuliers, de faire procéder à une surveillance ou à une signalisation.

Seuls les emplacements dangereux où il est interdit de se baigner devront être obligatoirement signalés par un affichage lisible et explicite.

Si le site est fréquenté, il convient de mettre en place des mesures complémentaires afin de faciliter l'intervention rapide des secours en cas d'accident :

- Panneau indiquant la ligned'téléphonique la plus proche² ;
- Affichage indiquant également les numéros d'urgence ;
- Vérifier, au minimum, que le réseau de téléphonie mobile est utilisable sur le site de la baignade ;
- Matérialiser un accès des services de secours (prévoir des interdictions de stationner ou tout autre dispositif visant à empêcher le stationnement des véhicules dans cette zone).

² Les tribunaux ont pu considérer que la distance d'un téléphone dans le cas d'une noyade était trop lointaine (4 km).

Les baignades dangereuses, interdites

Lorsqu'elles présentent un danger particulier pour la sécurité des baigneurs en raison de la qualité de l'eau ou toute autre raison particulière, un arrêté municipal ou préfectoral doit être pris pour l'interdiction de cette baignade. Cet arrêté doit être affiché et des panneaux « baignades interdites » doivent être visibles.

Les piscines privatives à usage collectif

Il s'agit des piscines dont l'accès est réservé à un public restreint identifié du fait d'une autre prestation de service principale sans lien direct avec la pratique d'une activité physique et sportive.

Il s'agit notamment des piscines d'hôtel, de restaurants, de camping et de villages de vacances.

Ces piscines n'étant pas ouvertes au public, au sens du code du sport, mais à leur clientèle propre, il n'y a pas d'obligation de surveillance par du personnel qualifié.

Avis du CE, 26 janvier 1993.

Cas particuliers

En revanche, les « plages privées » ne peuvent être considérées comme des établissements de baignade d'accès payant. En effet, ces dernières ne peuvent exiger un droit d'accès, qu'il soit spécifique ou non, à la mer. La surveillance des zones de baignade qui se situent dans le prolongement des « plages privées » relève du pouvoir de police du maire qui doit, notamment durant la période d'exploitation des « plages privées » en période estivale, assurer la surveillance de ces zones de baignades. Toutefois, lorsqu'une

« plage privée » dispose d'un bassin destiné à la pratique des activités aquatiques, de baignade ou de natation, celles-ci sont considérées comme des baignades d'accès payant.

Les qualifications et le titre de Maître-Nageur Sauveteur

Les diplômes qui confèrent le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) à leurs titulaires figurent dans la liste suivante :

Diplômes du ministère chargé des sports :

- Diplôme d'Etat de MNS (n'est plus délivré) ;
- BEES option « activités de la natation » (n'est plus délivré) ;
- BP JEPS « activité aquatiques » (n'est plus délivré) assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » ;
- BP JEPS « activités aquatiques et de la natation » ;
- DE JEPS et DES JEPS « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon » assortis du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique ».

Diplômes du ministère de l'enseignement supérieur :

- Licence STAPS³ « entraînement sportif » spécialité « activités aquatiques » intégrant l'unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » ;
- Licence professionnelle STAPS « animation, gestion et organisation des APS » spécialité « activités aquatiques » intégrant l'unité

³ Sciences et techniques des activités physiques et sportives

- d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » ;
- DEUST STAPS « animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles » spécialité « activités aquatiques » intégrant l'unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique ».

Ne peuvent se prévaloir du titre de maître-nageur sauveteur les titulaires des certifications autres que celles mentionnées ci-dessus telles que : DEUG STAPS, BPAPT et BEESAPT.

Les établissements de baignade d'accès payant doivent afficher, en un lieu visible de tous, une mention des diplômes et titres des personnes assurant la surveillance (article D. 322-17 du code du sport) ainsi que leurs cartes professionnelles et la copie du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEPMNS).

Les maîtres-nageurs sauveteurs sont soumis à une validation annuelle de leur Premiers Secours en Équipe 1 et à une formation continue tous les 5 ans, sanctionnée par la délivrance du CAEPMNS. La durée de validité du certificat pour exercer en tant que maître-nageur sauveteur est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier suivant la date de passage du CAEPMNS. A la fin de cette période, il peut être prorogé 4 mois par le service départemental pour un motif légitime dûment attesté⁴.

Une personne qui ne validerait pas son CAEPMNS ne peut plus assurer l'ensemble des prérogatives que lui confère sa qualification : enseignement, surveillance et sauvetage.

Les diplômes qui ne confèrent pas le titre de maître-nageur sauveteur mais qui permettent UNIQUEMENT d'encadrer les activités aquatiques sans compétence pour la surveillance en autonomie.

Diplôme du ministère chargé des sports :
BP JEPS « activité aquatiques ».

Diplôme en STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) : licence « entraînement sportif » spécialité « activités aquatiques » sans l'unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique ».

Le BNSSA⁵ et le partage des compétences au sein des baignades d'accès payant

Dans leur mission de surveillance, les MNS peuvent être assistés par des titulaires du BNSSA à jour de la déclaration auprès du SDJES (déclaration annuelle) et du certificat médical obligatoire.

Le BNSSA est soumis à une validation annuelle de son PSE 1 et à un recyclage tous les 5 ans sanctionnée par la délivrance d'une attestation de réussite à l'examen de contrôle (la durée de validité pour exercer en tant que BNSSA est de 5 ans de date à date).

Cette assistance implique que :

- sauf dérogation, le personnel titulaire du BNSSA ne peut pas surveiller, en autonomie, une baignade d'accès payant ;
- son rôle principal est de seconder et d'aider le MNS dans ses fonctions en garantissant une surveillance constante de la baignade ou de la piscine d'accès payant.

Ces personnels de surveillance interviennent sur un même établissement, qui peut comprendre un ou plusieurs bassins, sous réserve que le MNS puisse communiquer directement avec le ou les titulaires du BNSSA

⁴ Arrêté du 23 octobre 2015 relatif au CAEPMNS.

⁵ Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

qui le secondent. L'assistance ne peut donc consister en la surveillance en autonomie dans un établissement dont la surveillance ne serait pas garantie par un MNS et prévue dans le plan d'organisation de la surveillance et des secours.

Cependant lors de l'accroissement saisonnier des risques, le préfet peut autoriser, par arrêté, une personne titulaire du BNSSA à surveiller un établissement de baignade d'accès payant, lorsque l'exploitant de l'établissement concerné a préalablement démontré qu'il n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître-nageur sauveteur.

L'autorisation pour l'établissement est délivrée pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à quatre mois⁶. Elle peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

⁶ Articles D. 322-14 et A. 322-11 du code du sport



FICHE SÉCURITÉ DES PISCINES

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE L'HÉBERGEMENT COLLECTIF TOURISTIQUE

I. UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE BAINNADE POUR LA CLIENTÈLE PROPRE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF : PISCINE PRIVÉE À USAGE COLLECTIF

a) Définition du type de bassin

Les piscines d'hôtel, campings, villages de vacances, centres de vacances, copropriétés sont considérées comme privées dans la mesure où :

- elles sont exclusivement réservées aux usagers de l'établissement : clients, résidents ou invités ;
- la baignade est une activité de loisirs.

Conformément à l'avis du CE du 26 janvier 1993, ce sont des **piscines privées à usage collectif pour lesquelles la surveillance n'est pas obligatoire**.

Cependant, afin de garantir au mieux la sécurité et la qualité de la prestation offerte, une surveillance peut être mise en place.

L'exploitant doit mettre à disposition des personnes qualifiées l'ensemble des moyens nécessaires aux secours.

b) Réglementation applicable

Ces bassins sont soumis au respect :

- du Code de la construction et de l'habitation tel que modifié par la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines, notamment ses articles L. 128-1 à L. 128-3 ;
- du Code de la santé publique, notamment les articles L. 1332-1 à L. 1332-9 ;
- de l'arrêté du 14 septembre 2004 portant prescription des mesures de sécurité relatives aux piscines privées à usage collectif : dispositions relatives aux bassins, toboggans et équipements particuliers.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000444630>

Ces bassins ne relèvent pas de l'application du Code du sport.

**AISANCE
AQUATIQUE**

c) Obligations à respecter

1. Obligations d'information des utilisateurs

L'exploitant doit avertir ses usagers :

- de l'absence de surveillance de la baignade ;
- de la responsabilité des utilisateurs (accompagnement des mineurs) ;
- des horaires d'ouverture.

2. Obligations d'affichage

L'exploitant doit afficher dans un lieu visible de tous :

- un extrait du plan de sécurité intégrant le nom du responsable des vérifications, un descriptif général des équipements, les procédures d'alarme et d'alerte ainsi que les numéros d'urgence et les mesures d'évacuation ;
- le mode d'emploi des équipements nécessitant une utilisation particulière ;
- les profondeurs minimales et maximales des bassins ainsi que tout changement de pente ou radier.

3. Obligations de sécurité

Le **plan de sécurité** est un document établi et mis à jour par l'exploitant de la piscine, disponible à la réception. Il **regroupe** pour un même établissement **l'ensemble des mesures de prévention des accidents et de planification des secours liées à l'usage des équipements et installations de baignade**.

Il a pour objectif :

- de prévenir les accidents par une information adaptée aux caractéristiques de l'équipement, à sa destination d'usage et à ses usagers ;
- de préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les numéros à appeler pour alerter les services de secours à l'extérieur ;
- de préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

Le plan de sécurité comprend les éléments suivants :

- **Un descriptif accompagné d'un plan d'ensemble** situant notamment :
 - l'emplacement du dispositif d'arrêt d'urgence « coup de poing » de l'installation hydraulique ;
 - l'emplacement des matériels de sauvetage et de secours ;
 - les lieux de stockage des produits chimiques d'entretien des eaux ;
 - les moyens de communication intérieurs et les moyens d'appel des secours extérieurs ;
 - les voies d'accès des secours extérieurs ;
 - les bassins, les toboggans et les équipements particuliers quand ils existent ;
 - l'emplacement du dispositif d'arrêt d'urgence « coup de poing » de la machine à vagues quand elle existe ;
 - les dispositifs de sécurité destinés à prévenir les noyades prévues par les articles R. 128-1 à R. 128-4 du code de la construction et de l'habitation ; **le(s) bassin(s) doivent être sécurisés à l'aide d'un des 4 dispositifs normalisés : barrière de protection, couverture, abri ou alarme.**
- L'extrait du règlement intérieur de l'établissement relatif aux horaires et conditions d'utilisations du ou des bassins ;
- Les numéros d'appel des services de secours ;
- Les services de formation aux premiers secours les plus proches, dont la liste est fournie par la préfecture et la mairie ;

- Les dispositions relatives aux procédures d'alarme doivent être affichées de manière visible à proximité immédiate du bassin.

Une évaluation des risques permet de vérifier que les mesures essentielles en termes d'affichage, de régulation, de réception ont été prises afin d'assurer la sécurité des usagers.

II. UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE BAINADE DANS LE CADRE D'UNE OFFRE D'ENCADREMENT OU D'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

a) Définition du type de bassin

L'avis du Conseil d'État n°353-358 rendu le 26 janvier 1993 précise que **dès lors qu'elles constituent des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives, les piscines ou baignades des hôtels, campings et villages de vacances doivent, en application des articles L. 322-1, L. 322-2 et L. 322-3 du Code du sport, présenter des garanties de sécurité définies par voie réglementaire.**

Ainsi, **si un enseignement d'activités aquatiques (apprentissage de la natation par exemple) est dispensé, ces établissements doivent satisfaire aux obligations prévues aux articles L. 322-7 et D. 322-11 du Code du sport, soit assurer une surveillance constante par du personnel qualifié conformément à la réglementation en vigueur.**

b) Réglementation applicable

Dans ce cadre, les piscines sont considérées comme des établissements d'activités physiques et sportives et sont soumises aux obligations relatives du Code du sport :

- respecter l'obligation d'honorabilité (art. L. 212-9 du Code du sport) ;
- établir un **plan d'organisation de la surveillance et des secours** (art. D. 322-16 et art. A. 322-12 à 17 du Code du sport) ;
- respecter les **règles d'hygiène et de sécurité** (art. A. 322-18 à A. 322-41 du Code du sport) ;
- afficher en un lieu visible par tous (art. R. 322-5 du Code du sport) :
 - copies des cartes professionnelles d'éducateurs sportifs et des qualifications détenues (en référence à l'obligation de déclaration art. L. 212-11 du Code du sport) ;
 - attestation du contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'exploitant, de ses préposés et des pratiquants (art. L. 321-7 du Code du sport) ;
 - un tableau d'organisation des secours avec les adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence (art. R. 322-5 du Code du sport).
- **avoir une trousse de secours** pour les premiers soins ainsi qu'un moyen de communication pour prévenir rapidement les secours (art. R. 322-4 du Code du sport) ;
- **déclarer tout accident grave** (ou situations présentant ou ayant présenté des risques graves par leur probabilité ou conséquences éventuelles pour la santé et la sécurité des pratiquants) auprès du préfet de département (art. R. 322-6 du Code du sport).

Un bassin (ou une partie des installations) selon son occupation pourra donc être soumis à différentes réglementations.

À titre d'exemple, il pourra être soumis à la réglementation des piscines privées à usage collectif de 9h à 11h et de 11h à 12h à celle nécessitant des établissements d'activités physiques et sportives (APS) impliquant une obligation de surveillance lors d'une activité d'encadrement d'une APS.

Les règles de surveillance des bassins doivent être accessibles immédiatement et sans ambiguïté à tout usager entrant sur les lieux de baignade.

III. UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE BAINNADE DANS LE CADRE D'UNE MISE À DISPOSITION DES BASSINS AU BÉNÉFICE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

Lorsque la situation locale le justifie (rareté des piscines), l'exploitant d'un camping, d'un village vacances ou d'un hôtel peut, sur la base du volontariat, mettre à disposition d'une école, d'une collectivité locale ou d'une association, sa piscine ou un de ses bassins afin de permettre l'apprentissage par les enfants de la natation, notamment dans le cadre de la scolarité.

Les modalités organisationnelles de la mise à disposition sont régies par une convention et seront conformes à son champ d'application (temps scolaire, péri ou extra-scolaire).

Ce document précisera notamment :

- la description de la prestation de mise à disposition ;
- les conditions de sécurité ;
- l'obligation de surveillance ;
- le taux d'encadrement ;
- la responsabilité et le rôle des encadrants ;
- l'organisation de la fréquentation des bassins ;
- les obligations de l'exploitant de l'établissement de baignade (collectivité, association ou professionnel de l'hébergement touristique collectif) ;
- les conditions financières.

Des modèles de convention sont à disposition.

Afin d'assurer un niveau maximal de sécurité, il est conseillé d'appliquer l'ensemble de la réglementation relative aux établissements de baignade d'accès payant.

Il conviendra alors de rédiger un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) conformément aux art. D. 322-16 et art. A. 322-12 à 17 du Code du sport.

L'obligation de surveillance constante s'appliquera pour le public pour lequel l'enseignement est dispensé. L'affichage réglementairement obligatoire pour l'activité d'enseignement de la natation ne devra pas laisser penser que le bassin serait surveillé, en dehors des périodes durant lesquelles un tel enseignement est dispensé.

Un bassin (ou une partie des installations) selon son occupation pourra donc être soumis à différentes réglementations.

À titre d'exemple, il pourra être soumis à la réglementation des piscines privées à usage collectif de 9h à 11h et de 11h à 12h à celle nécessitant une obligation de surveillance lors d'une mise à disposition au bénéfice de l'apprentissage de la natation.

.....
.....

4 - Renseignements relatifs à la victime²

Identifiant (réservé au ministère) :

Sexe : Masculin Féminin

Année de naissance |__|__|__|__|

Nationalité.

Département de résidence |__|__|

Statut de la victime au moment de l'accident : Praticant Encadrant Spectateur
Membre de l'EAPS Autre

Licence sportive dans le sport pratiqué au moment de l'accident : Oui Non Inconnu

Catégorie du sportif (dans le sport pratiqué lors de l'accident) :

Amateur Débutant Haut niveau Professionnel

Inconnu Autre Précisez Fréquence de la pratique dans ce sport :

Aucune pratique Occasionnelle Moins d'une fois/mois Au moins 1 fois/mois

Au moins 1 fois/semaine Plus de 2 fois/semaine Inconnu

Certificat médical de non contre-indication : Oui Non Inconnu

Si oui : date du certificat (JJ/MM/AAAA) : |__|__|__| / |__|__|__| / |__|__|__|__|

Questionnaire de santé rempli : Oui Non

5 - Bilan de l'accident/incident

Aucun dommage identifié Traumatisme Malaise Perte de connaissance

Noyade Malaise cardiaque Décès Inconnu

Autre Si autre, précisez

Localisation des blessures :

Tête Abdomen Membres supérieurs

Cou Bassin Membres inférieurs

Thorax Colonne vertébrale

Secours à la victime

Premiers soins donnés sur place avant l'arrivée des secours : Oui Non Inconnu

Si oui précisez lesquels

Premiers secours effectués par :

Victime elle-même SAMU / SMUR / Pompiers Entraîneur / encadrant

Soignant / Médecin présent sur les lieux Spécialité et/ou qualification Autre

Précisez

Usage d'un défibrillateur : Oui Non Inconnu

Secours alertés : Oui Non Inconnu

Services de secours alertés : Heure (HH : MM) |__|__| : |__|__|

Heure d'arrivée des secours (HH : MM) : |__|__| : |__|__|

² Remplir autant de pages que de victimes concernées par l'accident/incident

Personnels

Fomation continue des enseignants

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - Année scolaire 2022-2023

NOR : MENE22216903C

circulaire du 9-6-2022

MENJ - DGESCO A1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; circulaire du 12-2-2021

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

1. Le dispositif réglementaire

Le dispositif de formation mis en place par les textes réglementaires s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

a. Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappei. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

b. Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

2. Les axes de formation

Pour l'année 2022-2023, trois grands axes ont été retenus :

a. Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève

Niveau 1 :

Public : formations proposées aux titulaires du Cappei, aux enseignants non spécialisés, à des personnels non enseignants au sein de la communauté éducative (AESH ; personnels de collectivités, etc.) dans une logique pluri-catégorielle ;

Approche pédagogique par type de besoins d'adaptations orales/écrites, du temps ou de l'espace, d'adaptation par disciplines (sciences, langues vivantes, etc.), de simplification ou de complexification de la tâche, de français langue étrangère ou seconde, etc.

Niveau 2 :

Public : titulaires du Cappei

Réponses pédagogiques ou éducatives plus expertes adaptées aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques (troubles spécifiques du langage et des apprentissages, troubles du spectre de l'autisme, troubles

des fonctions cognitives, troubles du comportement, troubles sensoriels). Ces modules, requièrent un niveau d'expertise plus affirmé et seront prioritairement destinés aux enseignants détenteurs du Cappei ou exerçant déjà auprès de ces publics spécifiques.

b. Travailler en équipe et avec les partenaires

- sécuriser le parcours de l'élève (conception, cohérence, suivi, évaluation et orientation) ;
- déployer le livret de parcours inclusif comme outil de différenciation pédagogique ;
- coordonner un Pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) ;
- enseigner en équipe et en complémentarité (professeurs, équipe éducative, AESH) ;
- travailler en coopération (avec le médico-social, les associations) ;
- communiquer avec les familles et les rendre partenaires du parcours de réussite de leur enfant.

c. Se former dans un contexte professionnel spécifique

- exercer dans une unité d'enseignement (UE) ou dans une unité d'enseignement externalisée (UEE) ;
- exercer dans une unité d'enseignement en maternelle autisme (Uema) ;
- exercer dans une unité d'enseignement en élémentaire autisme (Ueea) ;
- exercer en unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- exercer en Segpa-Erea ;
- exercer comme enseignant référent ;
- exercer dans un pôle ressource.

La liste de l'ensemble des modules de formation retenus par la commission nationale d'expertise, répartis par thèmes figure en annexe 1.

3. Recueil et remontée des candidatures :

Les recteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale sont chargés de désigner les candidats retenus pour suivre les formations.

Les candidatures seront regroupées au niveau académique par le responsable académique de la formation continue des enseignants pour être transmises à l'administration centrale selon la procédure indiquée ci-dessous :

a. Transmission des candidatures

Les candidatures seront transmises par le responsable académique de la formation continue des enseignants à la Dgesco dans le fichier Excel joint en annexe 2 :

« ANNEXE 2 candidatures_MIN_ASH2022_XXX.xls ».

Les instructions détaillées de renseignement du fichier figurent dans l'onglet « Instructions ». Une fois renseigné, le fichier Excel sera renommé en remplaçant les lettres XXX par le numéro du département (exemple : « ANNEXE 2 candidatures_MIN_ASH2020_001.xls » pour le département de l'Ain) et envoyé avant le **lundi 11 juillet 2022** à l'adresse fonctionnelle suivante : dgesco-ecole-inclusive@education.gouv.fr.

La complétude de chaque item et le respect absolu de la forme du tableau à renseigner sont indispensables à la concaténation des données au niveau national. Les tableaux incomplets ou modifiés ne seront pas pris en compte.

b. Validation des candidatures

La seconde étape sera la validation des candidatures par l'administration centrale. Pour respecter le nombre de places prévu par chaque organisateur pour les modules proposés, la validation se fera à partir des critères suivants : droit d'accès pour les titulaires du Cappei, ancienneté générale de service ; nombre d'heures de MIN ASH suivies lors des deux dernières années...

La liste récapitulative nationale validée sera ensuite communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire aux services académiques et départementaux.

c. Inscription dans Gaia

Dans un troisième temps, les services académiques et départementaux procéderont à partir de la liste nationale validée, à l'inscription dans l'application Gaia de leurs candidats, afin de pouvoir établir les ordres de mission nécessaires.

Les frais de transport et d'hébergement seront imputés, le cas échéant, sur les crédits du programme 141 pour les personnels du second degré ou sur les crédits du programme 140 pour les personnels du premier degré.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe 1

↳ Modules de formation retenus par la commission nationale d'expertise, répartis par thèmes

Annexe 2

↳ Candidatures MIN ASH - Année scolaire 2022-2023

Annexe 1 – Modules de formation retenus par la commission nationale d'expertise, répartis par thèmes

SOMMAIRE Modules d'initiative nationale 2022-2023

AXE 1 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES

Par type de besoins (1^{er} niveau – débutants)

Soutenir la scolarité de tous les élèves à l'école maternelle : observer, évaluer, prévenir.	p. 5
Prendre en compte et s'adapter aux difficultés psycho-sociales à l'école : BEP d'élèves, pratiques pédagogiques adaptées, partenariats	p. 6
Scolariser des élèves avec polyhandicap	p. 7
Scolariser des élèves à haut potentiel	p. 8
École inclusive et outils numériques au service des apprentissages	p. 9
Le numérique pédagogique pour favoriser l'accessibilité et sécuriser les parcours des élèves	p. 10
Migration, itinérance, allophonie	p. 12
Recherche et besoins éducatifs particuliers ; recherche et école inclusive	p. 13
Neurosciences, sciences de l'éducation et pédagogie : quels apports, quelles pratiques pour une école inclusive ?	p. 14
Se saisir des apports de la recherche en sciences cognitives pour améliorer l'accessibilité aux savoirs des élèves à besoins éducatifs particuliers	p. 16
Scolariser des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme : contextes, besoins, apprentissages	p. 17
L'École Inclusive et la scolarisation des élèves présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme dans le premier degré	p. 18
Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles du spectre de l'Autisme	p. 19
Modalités de scolarisation permettant d'accompagner les élèves avec TSA Niveau 1	p. 20
Modalités de scolarisation permettant d'accompagner les élèves avec TSA Niveau 2	p. 21
Rendre les apprentissages accessibles aux élèves TSA	p. 22
Prendre en compte les besoins des élèves ayant des troubles du spectre autistique (niveau 1)	p. 23
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré – Niveau 2	p. 24
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré – Niveau 1	p. 26
Troubles du spectre de l'Autisme	p. 28
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés – Niveau 1	p. 29
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés – Niveau 2	p. 30
Autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies pédagogiques et éducatives. Les enjeux du partenariat	p. 32
Prendre en compte les besoins des élèves présentant des difficultés à expression comportementale	p. 33
Gestion des élèves avec des troubles à expression comportementale	p. 34
Scolariser des élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementale Niveau 2	p. 35
Scolariser un élève présentant des troubles à expression comportementale	p. 36
Troubles du comportement, élèves hautement perturbateurs et poly-exclus : quels projets pour soutenir la scolarité ?	p. 37
Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés à expression comportementale	p. 38

Enseigner à des élèves (enfants et adolescents) présentant de troubles à expression comportementale dans une Ecole inclusive	p. 39
Accompagner les élèves avec des difficultés de langage oral dans les apprentissages	p. 40
Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	p. 41
Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des élèves avec troubles spécifiques du langage (TSLA)	p. 42
Scolariser les élèves porteurs d'un trouble spécifique des apprentissages	p. 43
Appréhender le fonctionnement cognitif des élèves avec TSLA et TDA/H et commencer et élaborer des réponses appropriées	p. 44
Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles psychiques	p. 45
Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles des fonctions cognitives	p. 46
Les troubles neuro développementaux : les connaître et maîtriser les besoins des élèves concernés	p. 47
Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire des élèves Dys	p. 48
Troubles du Développement Intellectuel Niveau 1 : Comprendre les besoins éducatifs des élèves avec un trouble du développement intellectuel	p. 49
TDAH - Comprendre le fonctionnement cognitif des élèves TDAH et mettre en œuvre des stratégies pédagogiques et didactiques adaptées aux besoins ciblés	p. 50
Accueillir et scolariser des enfants à haut potentiel dans les établissements scolaires du premier et du second degré	p. 51
Mobiliser l'attention en classe : repérage des difficultés, aménagements pédagogiques, positionnement en tant que personne ressource	p. 52
Agir comme personne ressource pour la scolarisation inclusive des élèves avec des troubles du neuro-développement	p. 53
Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers au service de l'accessibilité pédagogique pour tous	p. 54
Situations complexes : mieux les comprendre pour mieux agir	p. 55
Conception universelle de l'apprentissage et scolarisation inclusive : développer des réponses pédagogiques dans la scolarisation des élèves avec des troubles neuro-développementaux	p. 56
La surdit�, ses cons�quences et ses �tayages	p. 57
Enseigner � des �l�ves d�ficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 1	p. 58
Enseigner � des �l�ves d�ficients visuels (malvoyants et aveugles). Niveau 2	p. 60
Adapter son enseignement � des �l�ves malvoyants non braillistes	p. 62
Premi�res comp�tences en braille et outils num�riques adapt�s � la d�fiance visuelle : pr�paration � l'attestation (contr�le continu)	p. 63
Langue fran�aise parl�e compl�t�e LfPC	p. 65
LSF niveau A1 Ile de France (acquisition des premi�res comp�tences)	p. 66
LSF niveau A1 Province (acquisition des premi�res comp�tences)	p. 67
LSF niveau A2 (acquisition de comp�tences interm�diaires ou usuelles)	p. 68
LSF niveau B1 (acquisition du niveau seuil)	p. 69
LSF niveau B2 (acquisition de comp�tences op�rationnelles)	p. 71
LSF niveau C1 (acquisition du niveau utilisateur exp�riment�)	p. 72
Scolarisation des �l�ves en grande difficult� scolaire en relation avec les attentes de l'�cole Niveau 1	p. 73
Scolarisation des �l�ves pr�sentant des troubles des fonctions cognitives Niveau 1	p. 74

Par type de r ponses p dagogiques ou  ducatives (2 me niveau), r serv  aux d tenteurs du CAPPEI ou personnels experts.

Scolarisation des �l�ves pr�sentant des troubles du spectre de l'autisme - Niveau 1	p. 75
Scolarisation des �l�ves pr�sentant des troubles du spectre de l'autisme - Niveau 2	p. 76
El�ves avec difficult�s � expression comportementale Niveau 1	p. 77
Scolarisation des �l�ves � haut potentiel Niveau 1	p. 78
Scolarisation des �l�ves pr�sentant des troubles du langage et des apprentissages - Niveau 1	p. 79
Conception universelle des apprentissages : Approches inclusives et accessibles au service de tous les �l�ves	p. 80

Grande difficulté scolaire niveau 1	p. 81
Module d'approfondissement grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (GDCAE)	p. 82
Identification, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel	p. 83
Troubles du Développement Intellectuel Niveau 2 : Proposer des situations d'apprentissage adaptées aux élèves avec TDI	p. 84
L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages – Niveau 1	p. 85
L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages – Niveau 2	p. 86
Langue des Signes Française	p. 87
Langue des signes – niveau A1	p. 88
Langue des signes – niveau A2	p. 89
Scolarisation des élèves avec troubles du spectre de l'autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies éducatives et pédagogiques	p. 90
Troubles du spectre autistique Niveau 1	p. 91
Troubles du spectre de l'Autisme	p. 92
Module d'approfondissement troubles du spectre autistique	p. 93
Comprendre et adapter pour favoriser la réussite scolaire des élèves TSA	p. 94
Scolariser un élève présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) - (1 ^{er} degré)	p. 95
Difficultés à expression comportementale – niveau 1	p. 96
Évaluation, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles importants de l'attention et du comportement (1)	p. 97
Évaluation, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles importants de l'attention et du comportement (2)	p. 99
Difficultés à expression comportementale – niveau 2	p. 101
Enseigner en collège et lycée à des élèves présentant des TSLA (qu'ils soient en classe ordinaire ou en Ulis)	p. 102
Prendre en compte les besoins des élèves avec TSLA pour favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement dans les établissements du second degré	p. 103
Prendre en compte les besoins des élèves avec TSLA pour favoriser leur réussite scolaire	p. 104
Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)	p. 105
Formation de formateurs académiques d'enseignants en milieu pénitentiaire et en CEF	p. 106

AXE 2 : TRAVAILLER EN EQUIPE ET AVEC LES PARTENAIRES

Travailler en coopération

Coopération, autodétermination et parcours inclusifs	p. 107
Scolariser un élève avec des troubles du spectre de l'autisme : connaître les BEP et adapter sa pratique ou son accompagnement	p. 108
Apaiser le climat relationnel dans une école inclusive	p. 109
Scolariser des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme	p. 110
Continuum -3/+3 pour les lycéens à besoins éducatifs particuliers de la filière générale ou technologique	p. 111
Collaborer au service du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers	p. 112
Accompagner le parcours et l'orientation de l'élève : le parcours AVENIR	p. 113
Sécuriser le parcours de l'élève (conception, cohérence, suivi, évaluation et orientation)	p. 114
Parcours vers l'employabilité, l'accès à l'emploi et au supérieur pour des élèves de lycée avec TSA	p. 115
Auto-évaluer le fonctionnement inclusif d'un dispositif / d'un établissement pour sécuriser le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers	p. 116
Min PFIP Lycée Pro : Du Parcours de Formation à l'Insertion Professionnelle des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales en lycée professionnel (LP) bénéficiant du dispositif Ulis	p. 117

Enseigner en équipe et en complémentarité (AESH/enseignants/Equipe éducative)

Personne-ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels - positionnement, démarche, outils et partenariats (à distance)	p. 118
Personne-ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels — positionnement, démarche, outils et partenariats (INSHEA)	p. 119
Personne-ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels - positionnement, démarche, outils et partenariats (Mayotte)	p. 120
Travailler en collaboration et en coopération avec les différents acteurs du parcours de l'élève	p. 121
Enjeux de l'accompagnement humain et pratiques collaboratives enseignants/AESH – Problématique d'autonomie des élèves accompagnés	p. 122
Être AESH – la ou les question(s) de l'accompagnement des élèves	p. 123

AXE 3 : SE FORMER DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL SPECIFIQUE

Exercer dans une unité d'enseignement

Exercer au sein d'une UEEA ou d'une UEMA	p. 124
Enseigner en Unité d'enseignement dans des établissements sanitaires - Scolarisation des élèves avec une maladie somatique invalidante	p. 125
Enseigner dans une unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social	p. 126
Exercer dans un contexte professionnel spécifique : UE/UEE	p. 127

Exercer dans une unité localisée d'inclusion sociale

Module de professionnalisation : la coordination d'une unité localisée d'inclusion scolaire dans le second degré	p. 128
Coordonner une ULIS - module de professionnalisation	p. 129
Exercer en ULIS et coordonner le fonctionnement de son dispositif	p. 130
Exercer au sein d'un dispositif ULIS collège	p. 131
Exercer les missions de personne ressource pour l'école inclusive	p. 132

Exercer comme enseignant référent

Exercer comme enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)	p. 133
Accompagner la prise de fonction des professeurs titulaires du CAPPEI nommés sur un poste d'enseignant référent ou souhaitant devenir enseignant référent	p. 134
L'enseignant référent handicap dans l'école inclusive : maîtrise de la communication orale et écrite	p. 135
Professionalisation des enseignants référents : formation et insertion professionnelle	p. 136

Exercer en SEGPA-EREA

Exercer en SEGPA et répondre aux besoins des élèves en grande difficulté scolaire	p. 137
Collège inclusif et SEGPA : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, partenariats avec le médico-social, évaluation (INSHEA)	p. 138
Collège inclusif et SEGPA : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, partenariats avec le médico-social, évaluation (Lyon)	p. 139
Exercer dans un pôle ressources de circonscription	p. 140
Personne ressource TSA – module d'approfondissement	p. 141
Personne ressource TSA – module entrée dans le métier	p. 142
Accompagner les élèves vulnérables et leurs enseignants – relation à soi et aux autres	p. 143

AXE 1 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES

Par type de besoins (1^{er} niveau pour débutants)

Identifiant : 22NDGS6001			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Soutenir la scolarité de tous les élèves à l'école maternelle : observer, évaluer, prévenir	25 heures	du 27 mars 2023 au 31 mars 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Niveau 2 : Enseignants titulaires du CAPPEI Académie de Paris	29 rue Boursault 75017 Paris	INSPE de l'académie de PARIS Département ASH-EI (ash-ei@inspe-paris.fr)	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir des démarches d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers ; • Identifier les principaux signes en psychopathologie de l'enfant utiles aux repérages ; • Être ressource pour les équipes en tant qu'enseignant spécialisé ; • Proposer des pistes d'adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques ; Appréhender les notions de cadre contenant et sécurisant, propices à l'entrée dans les apprentissages ; • Identifier les partenaires et créer les conditions du partenariat, en lien avec le parcours scolaire inclusif des élèves concernés 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement typique et atypique de l'enfant ; • Éléments de psychopathologie de l'enfant ; • Observer et évaluer pour favoriser les adaptations pédagogiques (outils mathématiques, langage oral et langage écrit, accès à l'abstraction) ; • Médiation pédagogiques (musique, jeu, conte et mythologie, ateliers philosophiques, outils numériques) ; • Identification des partenaires et des conditions du partenariat : rôle de l'enseignant spécialisé expert des réponses à apporter et personne ressource pour la scolarisation inclusive 		Formateurs INSPE (Sorbonne Université) ; Formateurs de l'académie de Paris (Service École Inclusive) ; Partenaires culturels ; Partenaires médico-sociaux	

Identifiant : 22NDGS6002			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte et s'adapter aux difficultés psycho-sociales à l'école : BEP d'élèves, pratiques pédagogiques adaptées, partenariats	25h	16 au 20 janvier 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	INSPE Rouen	Rectorat de Normandie	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins d'un élève présentant des troubles de la relation et du comportement • Construire des réponses pédagogiques axées sur le travail des compétences psycho-sociales 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des habiletés sociales chez l'enfant et l'ado et les obstacles possibles • Outils et pratiques pédagogiques adaptés pour prendre en compte les difficultés dans le contexte de la classe • Partenariat dans et hors la classe • Identification et mobilisation de ressources (IRES, UNIRES,) 	Formateurs INSPE de Rouen Formateurs INSPE de Caen Professionnels : enseignants spé, AESH, éducateurs...		

Identifiant : 22NDGS6003			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves avec polyhandicap	50h (2 x 25h)	Du lundi 26 au vendredi 29 septembre 2022 et du lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier 2023	25 max.
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, CPC, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH...)	INSHEA, 58-60 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des capacités d'observation et d'analyse des situations d'enseignement-apprentissage impliquant des jeunes avec polyhandicap pour répondre à leurs besoins de manière individualisée et ajustée. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les définitions du polyhandicap ; le cadre de la loi (en particulier la loi du 11 février 2005) et ses enjeux, la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap. • Les besoins particuliers des élèves en situation de polyhandicap concernant les apprentissages : communication, sensorialité et apprentissages. • L'observation et l'évaluation au service de l'accompagnement éducatif et pédagogique des élèves en situation de polyhandicap. • L'approche pluridisciplinaire et le travail de collaboration avec les autres professionnels intervenant auprès de l'élève en situation de polyhandicap et avec les parents. • Analyse réflexive sur les pratiques professionnelles, partage autour des pratiques pédagogiques, mise en réseau. • Travailler en interdisciplinarité et en partenariat avec le médico-social 	Intervenants INSHEA et intervenants extérieurs		

Identifiant : 22NDGS6004			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves à haut potentiel	25 h	Février 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, CPE Non formés en 2021	La Réunion	Inspection École Inclusive Nord	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la notion d'EHP et le fonctionnement cognitif des élèves • Connaître les particularités des EHP et leurs conséquences possibles sur la scolarité. • Initiation à des outils spécifiques de repérage et remédiation. • Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves présentant de troubles du langage, des apprentissages et de l'attention. • Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux. • Se positionner en tant que personnel ressource • Connaître le déploiement des leviers institutionnels 			
Contenus de formation		Intervenants	
En présentiel		Chargé de mission académique EHP Médecin Éducation Nationale Professionnels des CMPP Praticiens libéraux	

Identifiant : 22NDGS6005			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
École inclusive et outils numériques au service des apprentissages	25 h	Du 14/11/2022 à 14h au 18/11/2022 à 12h (mercredi inclus).	25 places
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
- Enseignants 1D et 2D, titulaires ou non du CAPPEI, - Enseignants SEGPA, EREA, UE et UEE, ERUN - Coordonnateurs ULIS école, collège, lycée, - AESH, et en particuliers AESH referent,	UGA - Saint Martin d'Hères (Agglomération de Grenoble)		FTLV - Rectorat de l'Académie de Grenoble Contact : christine.masselot@ac-grenoble.fr ce.ftlv@ac-grenoble.fr
Objectifs:			
<ul style="list-style-type: none"> • Envisager le numérique comme un levier pour les apprentissages dans une école inclusive • Acquérir des compétences pour favoriser l'utilisation du numérique par les élèves empêchés comme outil d'autonomie et d'accessibilité. • Se former à l'utilisation de l'Ipad comme outil d'accessibilité aux apprentissages avec des applications natives et/ou gratuites, RGPD Compatibles et acceptées aux aménagements d'examens • Actualisation des connaissances sur les outils disponibles et leurs usages 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité à la culture et aux écrits. Quels enjeux? Comment? Quels partenaires ? • Règles de base, réalisation puis mise à l'épreuve de documents et supports accessibles au plus grand nombre • Les outils numériques au service de l'autonomie en classe et lors des examens • Création et usage de capsules vidéo adaptées accessibles au plus grand nombre d'élèves • Usages de la synthèse vocale et de la reconnaissance vocale • Tablette : présentation d'applications et manipulations • Des exemples de progression pédagogique au rythme de l'élève à l'aide du numérique 		Formateurs éducation nationale et intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS6006			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Le numérique pédagogique pour favoriser l'accessibilité et sécuriser les parcours des élèves	25h	27 au 30 mars 2023	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH, personnel de direction...) dans une logique pluri-catégorielle	Rectorat de Bordeaux	Rectorat de Bordeaux (DANE et Pôle Ecole inclusive)	
<p>Objectifs :</p> <p>Amener les enseignants à la maîtrise du domaine 4 du CRCN Edu (Cadre de référence des Compétences Numérique)</p> <p>4.1 Inclure et rendre accessible : Assurer l'accessibilité aux services numériques, aux activités et aux supports dans une logique d'inclusion de tous les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la diversité des apprenants (porteurs de handicap, besoins éducatifs particuliers), leurs attentes, leurs habiletés mais aussi les contraintes contextuelles, physiques ou cognitives lors du choix et de l'utilisation des technologies numériques • Utiliser les potentialités des ressources et des services numériques pour inclure et rendre accessible <p>4.2 Différencier : Permettre aux apprenants de suivre des activités et des parcours différenciés à l'aide de ressources et de services numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux apprenants des parcours et objectifs d'apprentissage adaptés (rythme, niveau, etc.) à leurs besoins particuliers • Gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance pour prendre en compte la diversité des apprenants • Accompagner, aider de façon personnalisée les apprenants dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches. • Prolongements : Accompagner et conduire vers la certification PIX +edu • Engager les volontaires dans un groupe d'expérimentation pédagogique pour • Expérimenter des usages du numérique en lien avec la thématique • Repérer, tester, analyser ou produire des ressources numériques et participer à leur diffusion sur le site de la DANE/académique 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre, les enjeux et les objectifs de la politique ministérielle en faveur de la scolarisation des élèves à besoins particuliers ▪ Les mécanismes généraux mis en œuvre pour favoriser l'accessibilité numérique ; ▪ La mise en œuvre d'un enseignement coordonné et parfaitement complémentaire à l'action des partenaires du soin (SESSAD) en harmonisant l'usage des outils et supports utilisés ▪ Le positionnement comme relai de terrain efficient capable de promouvoir, avec l'appui des conseillers pédagogiques, l'usage du numérique au sein d'une équipe. 	Conseillers pédagogiques EI et IEN EI Enseignants : enseignants spécialisés formateurs (1er et 2nd degré) coordonnateur d'ULIS, équipe de la DANE Partenaires : Médecin, Psychologue de SESSAD DYS		

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Les mécanismes généraux mis en œuvre pour favoriser l'accessibilité numérique▪ L'adaptation efficace des documents et supports pédagogiques (recommandation de bonnes pratiques)▪ L'identification de solutions techniques existantes pour favoriser les apprentissages d'élèves à besoins particuliers (systèmes d'exploitation, logiciels, systèmes robotiques, ...)▪ L'identification et l'appropriation de l'usage des ressources pédagogiques permettant d'adapter l'enseignement aux besoins singuliers des élèves (des solutions concrètes pour l'école)▪ Les références essentielles permettant de promouvoir l'usage du numérique au sein d'une équipe. | |
|--|--|

Identifiant : 22NDGS6007			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Migration, itinérance, allophonie	1 semaine (25 heures)	Du lundi 5 au vendredi 9 juin 2023	50
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés ou non Enseignants titulaires du CAPPEI Personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités...)	INSHEA	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Construite à partir de nos travaux d'enquête ainsi que de notre réseau d'enseignants-chercheurs et de professionnels, cette formation est innovante car elle conjugue plusieurs approches disciplinaires alliant le droit et les sciences sociales (science politique, géographie, sociologie et anthropologie) ainsi que les sciences du langage (notamment didactique des langues). Cette formation vise à permettre à des acteurs déjà engagés professionnellement dans le champ de l'éducation, des migrations et des minorités d'acquérir des connaissances actualisées leur permettant de faire évoluer leurs actions et leurs réflexions. 			
Contenus de formation		Intervenants	
Contenus pédagogiques proposés : <ul style="list-style-type: none"> • Contexte migratoire et d'accueil (apports juridiques, historiques, en sciences politiques et en démographie) • Cadres conceptuels (apports sociologiques, anthropologiques et linguistiques) • Pratiques éducatives et pédagogiques auprès des EANA et des EFIV (enjeux professionnels et réflexions quant aux pratiques) 		Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS6008			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Recherche et besoins éducatifs particuliers ; recherche et école inclusive	25 h	Du lundi 22 (9h30) au vendredi 26 mai à 12h 2023	50 maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI	Formation en e-learning en synchrone à distance	INSHEA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire découvrir aux participants un panorama de la recherche scientifique sur les apprentissages, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l'école inclusive <p><u>Objectif principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter des travaux universitaires de différentes disciplines portant sur les caractéristiques des publics scolaires dits « à besoins particuliers », les conditions de leurs apprentissages en milieu inclusif, les facteurs éducatifs, pédagogiques, institutionnels, organisationnels intervenant dans les dispositifs et parcours qui leur sont proposés. <p><u>Sous-objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Montrer comment ces recherches peuvent irriguer les pratiques pédagogiques et nourrir la réflexion des équipes éducatives 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation inclusive à la lumière de l'analyse didactique et du fonctionnement cognitif Partenariat (entre professionnels, parents-professionnels) Recherches sur les élèves avec un TSA (demandes d'aide ; outils numériques) Observation de situations pédagogiques pour des élèves avec polyhandicap Développement et situation de handicap Recherches sur la parentalité en cas de maladie ou de handicap de l'enfant Ethique et déontologie 		Enseignants-chercheurs de l'INSHEA et extérieurs	

Identifiant : 22NDGS6009			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Neurosciences, sciences de l'éducation et pédagogie : quels apports, quelles pratiques pour une école inclusive ?	25h	Du 14/11/2022 au 18/11/2022	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Présentiel : Atelier Canopé 51, 17 bd de la Paix à Reims	Réseau Canopé	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les mécanismes de fonctionnement du cerveau • Concevoir des contenus inclusifs grâce à l'apport des neurosciences • Adopter des stratégies pour répondre aux besoins des élèves et permettre la réussite de tous 			
Contenus de formation	Intervenants		
Formation sur 5 jours : Jour 1 – A distance (3h) <i>Les sciences cognitives et la neuroéducation</i> Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des apports scientifiques dans le domaine des sciences cognitives • Intégrer des connaissances fondamentales sur le développement de l'enfant et de l'adolescent • Etablir des liens entre apprentissage, enseignements et fonctionnement du cerveau dans le cadre de l'inclusion scolaire (compréhension des mécanismes cérébraux qui contraignent les apprentissages notamment dans le cadre de l'éducation inclusive) Jour 2 – En présentiel (6h) <i>Les compétences psychosociales</i> Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les mécanismes neurobiologiques et le développement affectif qui sous-tendent le développement et la gestion des émotions • Définir les troubles émotionnels • Identifier des outils et concevoir des séquences permettant le développement des compétences psychosociales et émotionnelles Jour 3 – En présentiel (6h) <i>L'autorégulation</i> Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> • Définir l'autorégulation au sein du développement 	Jour 1 : Grégoire Borst, <i>professeur de psychologie de Développement et de neurosciences cognitives de l'éducation et Directeur du Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant (CNRS).</i> Jour 2 : Bénédicte Hare, <i>IA IPR de SVT académie de Créteil</i> Denis Tavant, <i>responsable des formations spécialisées, formateur école inclusive, Inspé de Bourgogne. Titulaire d'un doctorat sur les compétences dites informelles.</i> Anne-Sophie Da Costa, <i>formatrice, Atelier Canopé de Charleville-Mézières. Titulaire du CAFIPEMF, CAPPEI.</i> Jour 3 : Anne-Sophie Morena, <i>neuropsychologue, superviseur de dispositifs d'autorégulation.</i> Jour 4 : Catherine Lhomme-Richard, <i>formatrice, Atelier Canopé de Troyes, titulaire du CAFIPEMF.</i> « Technologie Ressources éducatives », C212E. Anne-Sophie Da Costa, <i>formatrice, Atelier Canopé de Charleville-Mézières. Titulaire du CAFIPEMF, CAPA-SH.</i> Benoît Vigour, <i>formateur, Atelier Canopé de Reims en cours : formation de formateurs IFÉ « Passeurs en éducation », admissible CAFIPEMF.</i> Jour 5 :		

<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les concepts associés : fonctions exécutives • Comprendre le rôle de l'autorégulation dans les apprentissages • Saisir le lien entre autorégulation et comportement • Développer des outils pour travailler ces compétences au quotidien • Définir le sentiment d'auto - efficacité et connaître quelques leviers pour le développer <p>Jour 4 : En présentiel (6h) Connaissances neuroscientifiques pour adapter sa pratique aux besoins des élèves Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager et adapter la classe pour faciliter les apprentissages et contourner les obstacles rencontrés. • Utiliser des outils numériques pour compenser les besoins spécifiques des élèves • Diversifier les types d'adaptation <p>Jour 5 : A distance (3h) Ateliers collaboratifs de construction de pistes pédagogiques avec la plateforme « Cap école inclusive » Identifier des outils Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des ressources sur la plateforme en fonction des besoins spécifiques des élèves. • Construire des grilles d'observation en s'appuyant sur les sciences cognitives et compétences sociales et émotionnelles. • Adapter son enseignement au regard des grilles <p>Activité asynchrone (1h) Une note de lecture sera proposée aux stagiaires à partir d'une sélection de ressources en lien avec les problématiques traitées. Partage sur le forum du volet distant M@gistère de la formation</p>	<p>Fabienne Martin-Mongin, <i>formatrice, Atelier Canopé de Reims, CFC formation continue tout au long de la vie, Professeur certifié en documentation.</i></p> <p>Frédérique Bisilliat-Donnet, <i>formatrice, Atelier Canopé de Chaumont, titulaire du master CIREF.</i></p>
--	---

Identifiant : 22NDGS6010			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Se saisir des apports de la recherche en sciences cognitives pour améliorer l'accessibilité aux savoirs des élèves à besoins éducatifs particuliers	50 h	Décembre 2022 Du lundi 12/12/2022 au vendredi 16/12/2022 (mercredi inclus) Avril 2023 Du lundi 3/04/2023 au vendredi 07/04/2023	25 places
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1D et 2D, spécialisés ou non spécialisés, conseillers pédagogiques	UGA - Saint Martin d'Hères (Agglomération de Grenoble)	INSPE de Grenoble 30 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble	
Objectifs:			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir (pour les enseignants/formateurs spécialisés) ou développer (pour les enseignants/formateurs non spécialisés) des connaissances issues de la recherche en sciences cognitives et relatives aux processus d'apprentissage ainsi qu'à leurs troubles (mémoire, attention, langage...) • S'approprier les apports de la recherche en sciences cognitives pour mieux répondre aux besoins des élèves et/ou diffuser des pratiques fondées sur ces apports en tant que personne ressource • Comprendre ce qu'est une méthode scientifique et les différentes démarches de recherche 			
Contenus de formation		Intervenants	
Semaine 1 <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes cognitifs impliqués dans les apprentissages • La mémoire, l'attention et leurs troubles, interférence avec l'apprentissage • Atelier : Démarches pédagogiques propres au contexte d'exercice et/ou au questionnement professionnel Semaine 2 <ul style="list-style-type: none"> • Données de la recherche en sciences cognitives sur le langage oral / écrit (lecture, orthographe et compréhension) • Cognition numérique et les troubles associés. L'accent sera mis sur les élèves DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie) 		<ul style="list-style-type: none"> - Chercheurs et enseignants chercheurs - Enseignants spécialisés, formateurs à l'INSPE ou au Rectorat de Grenoble. - La plupart des interventions se font en binômes chercheurs - enseignant 	

Identifiant : 22NDGS6011			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme : contextes, besoins, apprentissages	50 h	Du lundi 23 au jeudi 27 janvier 2023 inclus 9H00 - 12H00 13H30 - 16H30 Du lundi 13 au jeudi 16 mars 2023 inclus 9H00 - 12H00 13H30 - 16H30	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré scolarisant des élèves avec TSA	Inspé 2, avenue Jules Isaac 13100 Aix en Provence	Rectorat Aix-Marseille Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep) Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Connaître et comprendre le fonctionnement atypique d'une personne avec un trouble du spectre de l'autisme et son impact en milieu scolaire ♦ Co-construire le parcours et la trajectoire d'élèves avec un trouble du spectre de l'autisme ♦ Appréhender les processus développementaux et adapter les apprentissages : où, qui, comment ? 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Trouble du spectre de l'autisme <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement de la personne avec un trouble du spectre de l'autisme - Communication et fonctionnement atypique - Aménagements des interactions langagières : impact sur le scolaire ♦ Trajectoire et dynamique de projet <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des partenaires et des réseaux - Complémentarité des acteurs de réseau - Projet et parcours de l'élève ♦ Processus développementaux et apprentissages <ul style="list-style-type: none"> - L'élève avec un trouble du spectre de l'autisme à l'école - Interaction des acteurs de la communauté éducative - Entrée dans les apprentissages : démarches pédagogiques 	Rectorat, Miraep, PR TSA Inspé Aix en Provence C.R.A. Familles Sessad Autisme		

Identifiant : 22NDGS6012			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'École Inclusive et la scolarisation des élèves présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme dans le premier degré	25 heures	Lundi 22 mai au vendredi 26 mai 2023 (3 jours en présentiel, 2 jours en distanciel)	25 heures
Public concerné	Lieu de Stage	Opérateur principal	
Enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH, personnels des collectivités)	Atelier Canopé 116 Bd Montauriol 82000 Montauban	DSDEN du Tarn-et Garonne 12 avenue Charles De Gaulle 82000 Montauban	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des éléments de cadrage institutionnels autour de l'École Inclusive • Connaître et prendre en compte les besoins éducatifs des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) dans le cadre de l'École Inclusive • Penser le projet de vie, organiser et fluidifier le parcours scolaire de l'élève 			
Contenus de la formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel et textes de l'École Inclusive • Analyse des forces et des difficultés des élèves dans les apprentissages (à travers les particularités cognitives, sensorielles et de communication) : penser en terme de besoins • Recherche et construction de réponses éducatives et pédagogiques adaptées pour répondre à ces besoins particuliers, en lien avec le PPS et la PAOA : gestes et postures adaptées, structuration de l'espace, du temps, des apprentissages, présentation d'outils, y compris numériques • Réflexion sur l'évaluation • Analyser, pour mieux comprendre et pour mieux gérer, les comportements-problèmes des élèves avec TSA • Collaborer avec les AESH au quotidien • Les partenariats avec l'École : les personnes ressources, les familles et les partenaires médico-sociaux 		<p>Personnels Education Nationale : IEN SDEI, Enseignants spécialisés, Enseignant référent, CPC SDEI, Professeur Ressource TSA, AESH référent,</p> <p>Personnels hors éducation nationale : Psychologue, éducateur spécialisé, personnel du médico-social, Directeur du CRA de Toulouse, chargé de mission Canopé</p>	

Identifiant : 22NDGS6013			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
« Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles du spectre de l'Autisme. »	52 heures	Du 17/10/22 au 20/10/22 Du 30/01/23 au 02/02/23 du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-16h30	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	CAMPUS de NIORT – INSPE – 11 rue Archimède 79000 Niort	EAFC – Rectorat Poitiers	
Objectifs : « Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe III – 2 – i du BO n° 7 du 16-02-2017			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des troubles du spectre de l'Autisme : Axes d'actions Nationaux et Académiques, Les TSA au sein des TND : manifestations cliniques et particularités de fonctionnement (social et cognitif), modalités de repérage et démarches diagnostiques, recommandations de la haute autorité de santé. • Conséquences des troubles sur les apprentissages et la vie scolaire : profils cognitifs, répercussions des troubles sur les compétences langagières (oral et écrit) et communicationnelles, regards croisés des personnels paramédicaux (orthophoniste, psychomotricien, psychologue etc...) et éducatifs. • Outils et pratiques pédagogiques : outils numériques, méthodes éducatives comportementales et d'éducation structurée, démarche d'identification et d'analyse des besoins, adaptations pédagogiques. • Parcours de scolarisation des élèves porteurs de TSA : missions et fonctionnement de l'UEM, de l'ULIS TSA, Parcours avenir, dispositif d'autorégulation. • Partenariat : missions et pratiques des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSA. 		Professeurs ressource Autisme, Professionnels médicaux/paramédicaux.	

Identifiant : 22NDGS6014			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Modalités de scolarisation permettant d'accompagner les élèves avec TSA Niveau 1	25h	du lundi 21 après-midi au vendredi 25 novembre 2022 matin. Le mercredi est inclus	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du premier ou du 2 nd degré : PE, PLC,PLP, éducateurs spécialisés, AESH	UPJV La Citadelle Amiens		INSPE d'Amiens Federica CILIA
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Permettre de consolider les connaissances pédagogiques les élèves présentant des troubles du spectre autistique et de troubles envahissants du développement 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> Connaître l'autisme et ses principales caractéristiques Caractéristiques du fonctionnement cognitif de l'enfant présentant des TSA ou TED Scolarisation et environnements structurés Les différents établissements et services sociaux et médico-sociaux Etudes de cas et contexte d'intervention 		INSPE UPJV Personnes ressources TSA	

Identifiant : 22NDGS6015			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Modalités de scolarisation permettant d'accompagner les élèves avec TSA Niveau 2	25h	du lundi 22 mai après-midi au vendredi 26 mai 2023 midi. Le mercredi est inclus.	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier ou du 2 nd degré titulaires du CAPPEI ou enseignants éducateurs spécialisés, AESH ayant suivi le niveau 1 et exerçant déjà auprès de ce public spécifique.	UPJV La Citadelle Amiens	INSPE d'Amiens Federica CILIA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les gestes professionnels adaptés, en référence aux recommandations de bonnes pratiques, pour accompagner la scolarisation d'élèves avec TSA. • Articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation. Analyser les difficultés liées à ce trouble et identifier les conséquences sur les apprentissages scolaires. • Connaître les fonctions cognitives, identifier les particularités de la cognition de l'autisme ainsi que les besoins spécifiques des élèves. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Le profil psychomoteur et sensoriel des élèves avec TSA • Aménagement de l'enseignement et adaptations pédagogiques en lecture et en mathématiques • Méthodes cognitivo-comportementales à l'école • Positive Behavior • Profil cognitif des élèves, mémoire et fonctions exécutives des élèves • Langage et compréhension • Les scénarii sociaux au bénéfice des apprentissages et de l'inclusion. 	Intervenants de l'INSPE / UPJV Enseignants spécialisés TSA Intervenant du CHU		

Identifiant : 22NDGS6016			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Rendre les apprentissages accessibles aux élèves TSA	50 heures	10-14 oct 2022 30-04 janv. 2023	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants non spécialisés, Communauté éducative élargie : AESH / CPE	INSPE de Lorraine, Nancy Site de Maxéville		Rectorat Nancy Metz INSPE de Lorraine
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> Appréhender le rôle des différents acteurs du parcours de l'élève TSA (au sein et hors EN) pour penser la mise en oeuvre de l'accessibilité dans un continuum apprentissages – lieu – espace - temps 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer de connaissances actualisées sur les troubles du spectre autistique Connaître les recommandations de la haute autorité de santé (HAS), Etude de cas de scolarisation du cycle 1 au lycée Les parcours de vie des personnes avec autisme L'autorégulation Favoriser l'apprentissage par le recours à des outils numériques / rendre les apprentissages accessibles aux élèves TSA Travailler en dispositif inclusif avec une équipe d'AESH Connaître des approches travaillant sur la communication alternative et augmentée Analyse de pratique / la gestion de Crise La spécificité du développement chez les adolescents TSA L'orientation et l'insertion professionnelle 		PRTSA Chercheurs INSPE (Laboratoire PNL Université de Lorraine) Enseignants en sciences de l'éducation Psychologues SESSAD, Coordonnateur ULIS Lycée TSA	

Identifiant : 22NDGS6017			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins des élèves ayant des troubles du spectre autistique (niveau 1)	25 heures	Octobre 2022	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré : <ul style="list-style-type: none"> - titulaires du CAPPEI - enseignants non spécialisés Personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	INSPE MARTINIQUE (formation en présentiel)	ACADEMIE MARTINIQUE	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les spécificités des troubles du spectre autistique pour adapter son enseignement aux besoins de tous les élèves. • Appréhender les besoins particuliers des jeunes ayant un trouble du neurodéveloppement afin de mieux les accompagner sur les différents temps éducatifs, en lien avec les partenaires. 			
Contenus de formation	Intervenants		
Présentiel : <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances sur les TSA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Particularités du fonctionnement de la personne avec TSA ○ Plan autisme en vigueur • Conséquences des TSA sur les apprentissages et sur la vie scolaire • La problématique en maternelle • Identifier les besoins pour construire des réponses adaptées : s'approprier et construire de outils spécifiques. • Travailler en collaboration avec les partenaires • Acquérir ou consolider des gestes professionnels adaptés à ce profil de public. 	CRA Martinique Pole ressource autisme Martinique Conseillers pédagogiques ASH		

Identifiant : 22NDGS6018			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré – Niveau 2	25H (une semaine)	Du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2023	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH référents et AESH). Enseignants 1er et 2d degré spécialisés ou non spécialisés ayant déjà effectué une première session du MIN TSA à Lyon.	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance des troubles de l'autisme et l'analyse des besoins scolaires des élèves de la maternelle au Lycée. • Approfondir l'analyse réflexive de la pratique des enseignants dans une logique partenariale • Identifier les leviers qui préviennent les ruptures de parcours des élèves TSA • Rendre l'environnement scolaire accessible aux élèves TSA. • Savoir adapter les enseignements. • Poursuivre le travail du MIN niveau 1 sur l'analyse des besoins des élèves, ceci quel que soient leurs parcours scolaires, afin que les professionnels soient en mesure d'identifier et de mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements nécessaires de l'environnement, - les pratiques pédagogiques et didactiques adaptées dans toutes les disciplines. • Analyser les comportements défis et faire des propositions pour les réguler. • Proposer des situations d'apprentissage des habiletés sociales 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Introduction du MIN avec le témoignage d'un jeune adulte/étudiant (le vécu, les obstacles et les leviers identifiés au cours de son parcours scolaire) • Etat des lieux de la recherche sur l'évolution de l'école notamment pour les parcours du 2nd • Aborder les particularités inhérentes aux établissements des stagiaires : collège, Lycée professionnel, IME, dispositif ULIS, école maternelle (parcours différenciés) • Les principes de l'éducation structurée et des méthodes comportementales en références aux recommandations de la 		Formateurs éducation nationale - formateurs Inspé - intervenants extérieurs	

<p>HAS. Présentation d'autres pratiques et approches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluations fonctionnelles et évaluations scolaires des élèves • Les leviers pour rendre l'environnement scolaire accessibles, adapter, proposer des objectifs d'apprentissage, des plans ou des programmes d'apprentissage. • Les particularités langagières, sensorielles et cognitives de l'autisme et leur incidence dans les situations scolaires /savoir les prendre en compte • Les outils numériques • Compensations et aides dans les situations pédagogiques, adaptation de l'environnement, structuration des enseignements, adaptations personnalisées prise en compte des aspects pédagogiques et didactiques des enseignements. Proposer des exemples pour des niveaux de classe différents et plusieurs disciplines scolaires. • Lecture et mathématiques • Partenariat avec les familles et les professionnels du médico-social, la coopération entre les acteurs (AESH/Enseignants/Educateurs) • Les questions inhérentes à l'adolescence • Analyse des comportements défis : rappel des principes de l'analyse fonctionnelle des comportements, mise en pratique, étude de cas. • Présentation de projets spécifiques : par exemple * Être un super copain. K Pierce. • Conformément au nouveau cadre de l'EAFC, les contenus seront proposés sous forme d'un parcours hybride (présentiel et distanciel) comprenant des modules de natures différentes (formation, transférabilité et personnalisation). 	
---	--

Identifiant : 22NDGS6019			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré – Niveau 1	25H (une semaine)	Du lundi 9 au vendredi 13 janvier 2023	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH référents et AESH)	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1- INSPE de l'académie de Lyon	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter l'essentiel des connaissances actualisées concernant les troubles du spectre autistique • Informer sur des modalités de repérage, dépistage et diagnostic : enseignants, AESH, parents, médecins, centre de diagnostic, centre ressources autisme, professionnels médico sociaux et professionnels exerçant en libéral, ... • Identifier les gestes professionnels adaptés, en référence aux recommandations de bonnes pratiques, pour accompagner la scolarisation d'élèves avec TSA. • Articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation ; • Analyser les difficultés liées à ce trouble et identifier les conséquences sur les apprentissages scolaires. • Permettre aux stagiaires de faire des liens entre la mise en œuvre des RBBP de l'HAS et les besoins scolaires des élèves : adaptation de l'environnement, structuration des enseignements, adaptations personnalisées (sur-mesure) prise en compte des aspects pédagogiques et didactiques des enseignements. Multiplication des exemples dans différentes disciplines et différents niveaux de classes. • Connaître les fonctions cognitives, identifier les particularités de la cognition de l'autisme ainsi que les besoins spécifiques de ces élèves. 			
Contenus de formation		Intervenants	
Préciser si certains modules se dérouleront en distanciel Le cadre institutionnel : les modalités de scolarisation des élèves autistes dont les UE E A et UEM A Les troubles du spectre autistique au sein des troubles neuro-développementaux Etat de la recherche sur l'autisme Présentation de la stratégie nationale autisme Adaptation de l'environnement scolaire, stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des UEMA et UEEA Cohérence et complémentarité des rôles de chaque partenaire, la démarche de projet au service de l'apprentissage ; Le développement des performances d'un élève TSA : la place des familles		Formateurs éducation nationale - formateurs Inspé - intervenants extérieurs	

<p>Compensations et aides dans les situations pédagogiques, adaptation de l'environnement, structuration des enseignements, adaptations personnalisées prise en compte des aspects pédagogiques et didactiques des enseignements. Proposer des exemples pour des niveaux de classe différents et plusieurs disciplines scolaires. Stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des méthodes comportementales : TEACCH et ABA Actions des AESH le travail coopératif avec l'enseignant lors de l'accompagnement d'un élève avec des troubles du spectre autistique Sensibilité sensorielle La gestion des comportements défis ou comportements problèmes Conformément au nouveau cadre de l'E AFC, les contenus seront proposés sous forme d'un parcours hybride (présentiel et distanciel) comprenant des modules de natures différentes (formation, transférabilité et personnalisation).</p>	
---	--

Identifiant : 22NDGS6020			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du spectre de l'Autisme	25 heures	- Du lundi 27 février au jeudi 2 mars 2023 ou - Du lundi 3 avril au jeudi 6 avril 2023.	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH, personnel de direction...) dans une logique pluri-catégorielle	CRA Aquitaine (Hôpital Charles Perrens ou Rectorat de Bordeaux)		CRA Aquitaine Rectorat de Bordeaux
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique • Connaître les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe III – 2 – i du BO n° 7 du 16-02-2017 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des Troubles du Spectre de l'Autisme : Actualisation des connaissances sur le TSA au sein des troubles du neurodéveloppement : signes cliniques, particularités de fonctionnement, axes de recherches scientifiques. • Conséquences du trouble sur la scolarité : Savoir les identifier, les comprendre afin de pouvoir s'adapter à l'élève avec TSA et adapter sa pédagogie en termes de sensorialité, communication, traitement de l'information et cognition sociale. • Pratiques pédagogiques : Savoir prendre en compte le fonctionnement autistique dans les apprentissages des mathématiques et de la lecture. • Les dispositifs de l'éducation nationale en appui de la scolarisation des élèves avec TSA : identifier et connaître le fonctionnement d'une UEM et d'une ULIS TSA. • Partenariat : identifier les missions des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSA (SESSAD et professionnels libéraux) et travailler en complémentarité • Sécurisation des Parcours : à l'aide des témoignages des familles, identifier les leviers et obstacles pour mieux communiquer et sécuriser les parcours des jeunes porteurs de TSA 		HEMON Catherine, Enseignante Spécialisée mise à disposition du CRA Aquitaine Spécialistes du CRA	

Identifiant : 22NDGS6021			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés – Niveau 1.	25 heures	Décembre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés	INSPÉ de Guadeloupe Morne Ferret, Pointe à Pitre	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter l'essentiel des connaissances actualisées concernant les troubles du spectre autistique. Informer sur des modalités de repérage : enseignants, AESH, parents, médecins, centre de diagnostic, centre ressources autisme, professionnels medio sociaux et professionnels exerçant en libéral. • Identifier les gestes professionnels adaptés, en référence aux recommandations de bonnes pratiques, pour accompagner la scolarisation d'élèves avec TSA. • Articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation. • Analyser les difficultés liées à ce trouble et identifier les conséquences sur les apprentissages scolaires. • Connaître les fonctions cognitives, identifier les particularités de la cognition de l'autisme ainsi que les besoins spécifiques des élèves. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre institutionnel : les modalités de scolarisation des élèves autistes dont les UEEA, UEMA et DAR. • Les troubles du spectre autistique au sein des troubles neuro-développementaux. • Etat de la recherche sur l'autisme. • Présentation de la stratégie nationale autisme. • Adaptation de l'environnement scolaire, stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des UEMA, UEEA et DAR. • Cohérence et complémentarité des rôles de chaque partenaire, la démarche de projet au service de l'apprentissage. • Le développement des performances d'un élève TSA : la place des familles. • Compensations et aides dans les situations pédagogiques. Stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des méthodes comportementales : TEACCH et ABA. • Actions des AESH, le travail coopératif avec l'enseignant lors de l'accompagnement d'un élève avec des troubles du spectre autistique. • Sensibilité sensorielle. La gestion des comportements. 		<p>Formateurs éducation nationale, formateurs INSPE, intervenants extérieurs</p> <p>Equipe pluridisciplinaire du CRA Guadeloupe</p>	

Identifiant : 22NDGS6022			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés – Niveau 2.	25 heures	Février 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1er ou du 2 nd degré titulaires du CAPPEI ayant suivi le module d'approfondissement TSA niveau 1. Enseignants du 1 ^{er} ou 2 nd degré, AESH, sensibilisés et travaillant avec des élèves TSA en classe ordinaire, dispositif ULIS, UEE, IME, Psychologues EN, santé scolaire ayant déjà suivi le module niveau 1	INSPÉ de Guadeloupe. Morne Ferret, Pointe à Pitre	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance des troubles de l'autisme et l'analyse des besoins scolaires des élèves de la maternelle au Lycée. • Approfondir l'analyse réflexive de la pratique des enseignants dans une logique partenariale. Identifier les leviers qui préviennent les ruptures de parcours des élèves TSA. • Rendre l'environnement scolaire accessible aux élèves TSA. • Savoir adapter les enseignements. • Analyser les comportements défis et faire des propositions pour les réguler. Proposer des situations d'apprentissage des habiletés sociales. • Devenir personne ressource pour impulser des transformations des postures professionnelles au bénéfice de la scolarisation des élèves TSA et de leurs familles 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Introduction du MIN avec le témoignage d'un jeune adulte/étudiant (le vécu, les obstacles et les leviers identifiés au cours de son parcours scolaire) ou parents. Etat des lieux de la recherche sur l'évolution de l'école notamment pour les parcours du second degré. • Aborder les particularités inhérentes aux établissements des stagiaires : collège, Lycée professionnel, IME, dispositif ULIS, école maternelle (parcours différenciés). Les principes de l'éducation structurée et des méthodes comportementales en référence aux recommandations de la HAS • Présentation d'autres pratiques et approches. Évaluations fonctionnelles et évaluations scolaires des élèves. • Les leviers pour rendre l'environnement scolaire accessibles : adapter, proposer des objectifs 	<p>Intervenants extérieurs, formateurs éducation nationale, partenaires du médico-social et témoignages.</p> <p>Equipe pluridisciplinaire du CRA Guadeloupe</p>		

<p>d'apprentissage, des plans ou des programmes d'apprentissage.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les particularités langagières, sensorielles et cognitives de l'autisme et leur incidence dans les situations scolaires /savoir les prendre en compte.• Les outils numériques.• Lecture et mathématiques.• Partenariat avec les familles et les professionnels du médico-social, la coopération entre les acteurs (AESH/Enseignants/Educateurs).• Les questions inhérentes à l'adolescence.• Analyse des comportements défis : rappel des principes de l'analyse fonctionnelle des comportements, mise en pratique, étude de cas.	
---	--

Identifiant : 22NDGS6023			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
TSA Autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies pédagogiques et éducatives. Les enjeux du partenariat.	25h	17 au 21/04/2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Saint-Pierre/Saint-Denis La Réunion	IEN-EI SO Laurent CLODIC	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les particularités du fonctionnement des élèves avec autisme et leurs conséquences sur les apprentissages • Identifier les besoins des élèves avec TSA pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées • Connaître des méthodes éducatives comportementales et d'éducation structurée recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) • Sensibiliser à l'utilisation d'outils spécifiques • Construire et modéliser des schémas de coopération partenariale avec les familles, le médico-social, les associations et les différents acteurs de l'Education Nationale 			
Contenus de formation	Intervenants		
<p>En présentiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des caractéristiques et fonctionnement cognitifs particuliers des élèves TSA • Apport sur la pédagogie et l'éducation en lien avec la problématique sous-jacente aux troubles du spectre de l'autisme • Réflexion et échanges sur les enjeux du partenariat pour la prise en charge des élèves porteurs de TSA 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels du CRIA • Libéraux (psychologue BCBA, orthophoniste, neuropsychologue) • Association de parents • EMAM-Sco • Enseignant spécialisé • AESH • Professeur ressource TSA 		

Identifiant : 22NDGS6024			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins des élèves présentant des difficultés à expression comportementale	25 heures	Octobre 2022	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré : <ul style="list-style-type: none"> - Enseignants titulaires du CAPPEI - Enseignants non spécialisés Personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Formation hybride : INSPE Martinique	Académie Martinique	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre la problématique sous-jacente des élèves présentant des difficultés à expression comportementale ; • S'approprier des repères pour la relation pédagogique ; • Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement ; • Élaborer les actions et mettre en œuvre dans des réponses pédagogiques adaptées; 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Éclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs ; • La grande difficulté scolaire • Les élèves perturbateurs. Apaiser le climat relationnel ; • Des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle ; • Le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement ; • Evolution actuelle : de l'ITEP au DITEP. 		Formateurs Éducation nationale Formateurs INSPE Professionnels ITEP	

Identifiant : 22NDGS6025			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Gestion des élèves avec des troubles à expression comportementale.	26H	A définir	20 à 40 à définir
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	INSPE 44 chemin Launay Violette (BP12227) 44322 NANTES	DSDEN 44	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Comment comprendre les élèves ayant des difficultés à expressions comportementales et quelles postures adopter dans le cadre scolaire ? 			
Contenus de formation	Intervenants		
<p>Les modules proposés sont pensés en présentiel</p> <p>Quels obstacles dépasser pour tendre vers une posture éthique accordée à la responsabilité d'accueillir la diversité des compétences dans l'école inclusive ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motivation, stimulation, mémorisation pluri-sensorielle, contexte, émotionnel d'apprentissage. • Pédagogies différenciée, diversifiée et individualisée, quels étayages face aux besoins éducatifs particuliers • Comment appréhender les situations qui mobilisent une équipe pédagogique ? • Travailler les observables pour mieux comprendre le fonctionnement des élèves qui nous posent question. Analyse de situation. • Travailler sur la notion de cadre symbolique à travers la structuration de l'espace, du temps, des relations aux apprentissages et aux autres. • Comment ces élèves sollicitent des réponses collectives ? • Entrée clinique pour aider à la compréhension de ce qui s'exprime avec des élèves qui s'opposent au cadre scolaire. Étude de situations concrètes. 	<p>IEN ASH de Loire Atlantique</p> <p>Professeur des écoles spécialisé, psychologue, Docteur en psychologie clinique, formateur à l'INSPE de Nantes</p> <p>Conseillère pédagogique ASH DSDEN 44</p> <p>Enseignante spécialisée, formatrice à la DSDEN ASH du 53</p> <p>Enseignante spécialisée, PLP Lettres-Histoire, Formatrice École Inclusive ASH Inspe, Doctorante CREN Numérique et Autisme</p> <p>Conseiller pédagogique de circonscription ASH du Maine et Loire</p> <p>Conseillère pédagogique de circonscription ASH de la Sarthe</p> <p>Conseillère pédagogique de circonscription ASH de la Vendée</p>		

Identifiant : 22NDGS6026			
Titre	Durée :	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementale Niveau 2	25 heures	Du 16 au 19 janvier 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés exerçant dans le second degré	INSPé Toulouse	Rectorat de Toulouse (Frederic Detchart) et INSPé Toulouse (Florence Savournin)	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre, accompagner, scolariser les élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementales • Ajuster ses gestes professionnels et ses stratégies didactiques pour faciliter l'accès aux apprentissages • Développer les partenariats sanitaire et médicosocial au service de l'inclusion de ces élèves 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>Axe 1 : Etude des stratégies pédagogiques et didactiques favorisant la scolarisation et l'individualisation</p> <p>Axe 2 : De la crise d'adolescence à la situation de handicap psychiques: étiologie, apports de connaissances et étude des relations au Savoir</p> <p>Axe 3 : Echanges d'outils (dont numériques) et de pratiques professionnelles</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Enseignants chercheurs - Formateurs - Enseignants - AESH - ERSeh - Chefs d'établissement - Représentants associatifs et institutionnels - Autres : Parents... 	

Identifiant : 22NDGS6027			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser un élève présentant des troubles à expression comportementale	25 heures Lundi/mardi (9h-12h/13h30-17h) Jeudi/vendredi (9h-12h/13h30-16h)	Du 3 au 7 avril 2023	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants non spécialisés, Personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Reims	Circonscription ASH Marne CPC ASH Enseignants spécialisés enseignant dans un DITEP. Educateurs spécialisés, directeur d'établissement, psychologue, psychomotricienne exerçant au sein d'un ITEP.	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux différentes expressions comportementales • Permettre aux stagiaires de : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les troubles du comportement (définition) et leurs manifestations - Appréhender les troubles du comportement à travers différents points de vue : thérapeutique, éducatif et pédagogique. • Favoriser une scolarisation adaptée des élèves avec des troubles du comportement • Favoriser une scolarisation adaptée des élèves avec des troubles du comportement • Permettre aux stagiaires de : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves - Comprendre et analyser des propositions de réponses pédagogiques spécifiques - Comprendre les rôles des différents acteurs (l'équipe, l'enseignant, l'AESH, les partenaires) dans l'accompagnement scolaire d'un élève avec des troubles du comportement. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Différencier les difficultés de comportement et le trouble diagnostiqué ; • Définir et caractériser les troubles du comportement comment observer finement l'élève afin d'adapter au mieux son intervention ? • Le travail avec les partenaires : regards et actions croisés, découverte des structures et dispositifs spécialisés (ITEP, SESSAD) ; • Propositions de pistes pédagogiques favorisant la scolarisation de l'élève dans le cadre de l'Ecole Inclusive; • Présentation et analyse des aménagements (spatiaux, temporels, pédagogiques et matériels) au regard des besoins particuliers des élèves ; • Présentation et analyse de différents fonctionnements pédagogiques en UE et en SESSAD ; • Gestion des comportements au quotidien : anticiper, gérer et apprendre de la crise ; • Les apports des neurosciences pour comprendre les troubles du comportement ; • Apport de ressources documentaires : vidéos, bibliographie, sitographie... 		<p>Formateurs Education Nationale : CPC-ASH 51 Enseignants spécialisés ITEP Intervenants extérieurs : directeur d'ITEP, éducateurs spécialisés, psychologue, neuropsychologue, psychomotricien...</p>	

Identifiant : 22NDGS6028			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du comportement, élèves hautement perturbateurs et poly-exclus : quels projets pour soutenir la scolarité ?	25 heures	Du 22 mai 2023 au 26 mai 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Niveau 2 : Enseignants titulaires du CAPPEI Académie de Paris	29 rue Boursault 75017 Paris	INSPE de l'académie de PARIS Département ASH-EI (ash-ei@inspe-paris.fr)	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les troubles pour mieux appréhender les besoins (Troubles du comportement, troubles psychiques, TDA/H) ; ● Mieux prendre en compte tous les comportements des élèves (motivation, difficulté scolaire, décrochage, exclusion, violence) ; ● Elaborer des pratiques pédagogiques appuyées sur des supports culturels et des médiations artistiques comme levier pour développer un climat scolaire propice aux apprentissages ; ● Penser les comportements perturbateurs sous l'angle du projet en équipe, du partenariat et du travail en équipe pour ; ● Renforcer la collaboration avec les équipes ; ● Renforcer l'articulation avec le secteur médico-social ; 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> ● Éléments de psychopathologie (notion de trouble, troubles du comportement, troubles psychiques) ; ● Du collectif vers le groupe pour apprendre ; individualisation et personnalisation des apprentissages ● Approche culturelle et médiations artistiques ● Approche partenariale : le secteur médico-social, les métiers de l'Éducation nationale 		Formateurs INSPE (Sorbonne Université) ; Formateurs de l'académie de Paris (Service École Inclusive) ; Partenaires culturels ; partenaires médico-sociaux	

Identifiant : 22NDGS6029			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés à expression comportementale	25 heures (une semaine)	Du lundi 20 au vendredi 24 mars	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH référents et AESH)	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender l'historique de la scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés à expression comportementale ou étant diagnostiqués comme présentant des troubles du comportement et de la conduite • Informer et former sur l'état actuel des recherches et connaissances sur les difficultés à expression comportementale et leurs conséquences chez les enfants et adolescents en âge d'être scolarisés ; • Repérer les signes cliniques, connaître les critères d'évaluation de ces difficultés ou troubles, analyser les difficultés qui en résultent. • Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement ; • Proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées pour accompagner et prévenir l'aggravation des difficultés dans le cadre scolaire • Connaître les parcours de scolarisation des élèves présentant des difficultés à expression comportementale dans le cadre d'une école inclusive • Repérer les partenaires qui participent à la prise en compte des besoins spécifiques de ces élèves. • Se mettre en projet pour devenir personne ressource au sein de son établissement. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer difficultés à expression comportementale et troubles du comportement diagnostiqués • Les troubles du comportement et de la conduite chez l'enfant et l'adolescent : aspects cliniques et thérapeutiques, point sur les connaissances et les pratiques actuelles d'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique ; • Les parcours de scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés à expression comportementale dans le cadre d'une éducation inclusive ; • L'élaboration de réponses pédagogiques adaptées pour les élèves présentant des difficultés comportementales • La gestion des situations de crise : violence, agressivité, les réponses adaptées ; • Le partenariat et le travail d'équipe, les ressources à mobiliser. • Conformément au nouveau cadre de l'E AFC, les contenus seront proposés sous forme d'un parcours hybride (présentiel et distanciel) comprenant des modules de natures différentes (formation, transférabilité et personnalisation). 		Formateurs éducation nationale - formateurs Inspé - intervenants extérieurs (médecins pédopsychiatres, enseignant chercheur, directeur de DITEP, CPC ASH)	

Identifiant : 22NDGS6030			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves (enfants et adolescents) présentant de troubles à expression comportementale dans une école inclusive.	25 heures	Du jeudi 6 octobre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 puis du jeudi 24 novembre au vendredi 25 novembre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants, AESH	INSPE Guadeloupe. Morne Ferret, Pointe à Pitre	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances de base sur les troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent. • Etre capable de collaborer de manière plus efficiente à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif au sein d'une équipe. • Favoriser un enseignement adaptée pour des élèves avec des troubles à expression comportementale. Permettre aux stagiaires de : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves. • Comprendre et analyser des propositions de réponses pédagogiques spécifiques. • Comprendre les rôles des différents acteurs (l'équipe, l'enseignant, l'AESH, les partenaires) dans l'accompagnement scolaire d'un élève avec des troubles du comportement. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Conceptions et définitions des troubles du comportement, débats actuels. • Approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. • Modalités et conditions de scolarisation de ces enfants et adolescents: école, secteur medio – social. • Conceptions et démarches d'enseignement auprès de ces élèves ; élucidation de la posture de l'enseignant face aux troubles du comportement des élèves ; le travail avec les parents ; les enjeux du travail de collaboration et de partenariat pour la prise en charge et le suivi de ces élèves. Rôle de l'AESH. 		ITEP, FORMATEUR INSPÉ, CPD ASH, PES.	

Identifiant : 22NDGS6031			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Accompagner les élèves avec des difficultés de langage oral dans les apprentissages	25h	Du lundi 20 au vendredi 24 mars 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (PsyEN, AESH), conseillers pédagogiques et personnes ressource EN	en distanciel	INSHEA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le langage est un élément essentiel du développement de l'individu, de sa socialisation et de son parcours scolaire. Les trajectoires développementales sont variées et les difficultés, plus ou moins sévères, sont encore mal connus des professionnels de l'éducation. <p>Les objectifs de la formation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance des données scientifiques sur les troubles du développement du langage (différences entre retards, troubles, etc.) et leurs conséquences sur les apprentissages Comprendre les liens entre langage oral et langage écrit (les composantes communes, la littérature précoce, les diverses possibilités d'entrée dans l'écrit) Développer des connaissances à propos de l'influence des interactions verbales dans l'apprentissage du langage avec les élèves (dont et pas uniquement les élèves en situation de handicap) Mettre en place des aménagements pédagogiques pour les élèves en difficulté à l'oral 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>Les interventions consisteront en une actualisation des connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la communication et l'acquisition du langage (principales étapes, universaux et signes d'alerte) - Les outils de repérage des difficultés de langage oral et la compréhension des besoins particuliers des élèves concernés - Les supports de communication alternative augmentée - La mise en œuvre de séance de travail sur la grammaire avec des enfants présentant des difficultés de langage 		<p>Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs spécialistes de leurs domaines.</p>	

Identifiant : 22NDGS6032			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
« Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles spécifiques du langage et des apprentissages »	52h	Du 30/01/23 au 02/02/23 Du 27/03/23 au 30/03/23 Du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-16h30	15
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	CAMPUS de NIORT – INSPE – 11 rue Archimède 79000 Niort	EAFC – Rectorat Poitiers	
Objectifs : « Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe III-2-e du BO n° 7 du 16-02-2017			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Troubles Dys : définitions, diagnostic, manifestations, répercussion, profil cognitif. • Pratiques pédagogiques : PPRE, PAP, outils numériques, aide humaine, observation des élèves et adaptation des supports et des situations d'apprentissages. • Partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSLA : le SESSAD, les familles, l'orthophoniste, l'ergothérapeute, le psychomotricien. <p>Module 50h dont 6h à distance.</p>		Conseillers pédagogiques, Maîtres de conférence, Formateurs EN, Formateurs INSPE, Professionnels médicaux/paramédicaux.	

Identifiant : 22NDGS6033			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des élèves avec troubles spécifiques du langage (TSLA)	25 heures	Premier trimestre 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI Personnels non enseignants dont AESH	INSPÉ, Morne Ferret, Pointe à Pitre.	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
<p>Objectifs : Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquérir des connaissances sur les dysphasies, dyslexies, dyspraxies pour pouvoir agir sur 2 niveaux : La classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant un trouble spécifique du langage et des apprentissages (TSLA). <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance des troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. Des outils numériques pour adapter ses pratiques et ses supports d'enseignement 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> Questionner la grande difficulté scolaire, sensibiliser aux différents troubles, élaborer des outils professionnels et des procédures pour exercer au sein du pôle-ressource, travailler en partenariat. Dyslexie, dyspraxie, dysphasie, troubles de l'attention : les troubles, leurs conséquences et les aménagements mobilisables pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. Travailler en classe avec un AESH. Présentation d'outils numériques d'aide pour l'enseignant ; d'aide pour les élèves avec TSLA. Etudes de cas et adaptations de documents pédagogiques. L'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe. Identification et mise en œuvre des différents outils institutionnels d'accompagnement des élèves avec un TSLA (PAP, PPS...), pour une plus grande efficacité collective au sein d'un établissement s'engageant dans une démarche inclusive. 	CPD ASH, formateurs INSPÉ, professionnels du médico-social.		

Identifiant : 22NDGS6034			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser les élèves porteurs d'un trouble spécifique des apprentissages	25 heures (4 journées)	Du 6 au 9 Mars 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	INSPé de Toulouse Occitanie – Pyrénées – 56 avenue de L'URSS 31400 Toulouse	Rectorat de Toulouse / INSPé Toulouse Occitanie-Pyrénées	
Objectifs			
<p>Axe 1 : Analyser à la lumière des sciences cognitives et des neurosciences les besoins spécifiques des enfants porteurs de troubles spécifiques des apprentissages</p> <p>Axe 2 : Développer des compétences professionnelle (gestes, outils, ingénierie de formation) pour soutenir les apprentissages de ces enfants.</p> <p>Axe 3 : Penser les dispositifs d'accompagnement inclusif de ces élèves et organiser les partenariats adéquats</p>			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>Axe 1 : Mise à jour des connaissances théoriques sur l'étiologie des troubles, l'impact des troubles sur les apprentissages en termes de particularités cognitives (attention, mémoire, langage, raisonnement, calcul, sentiment d'efficacité personnelle, compétences psychosociales...)</p> <p>Axe 2 : Penser la classe dans une démarche inclusive – depuis les adaptations au quotidien jusqu'à l'évaluation inclusive – apport des outils numériques à l'inclusion – différencier les supports d'apprentissage, différencier les modalités d'évaluation</p> <p>Axe 3 : Travailler sur la mise en œuvre des dispositifs depuis le PPRE, PAP, PPS et comment penser ces dispositifs collégialement au service de l'enfant. Comment penser les partenariats compte tenu des champs d'expertise des différents acteurs</p>		<p>Equipe Inspe, Intervenantes (Centre référence des troubles des apprentissage ...)</p>	

Identifiant : 22NDGS6035			
Titre		Dates	Nombre de participants prévus
Appréhender le fonctionnement cognitif des élèves avec TSLA et TDA/H et commencer et élaborer des réponses appropriées	54 heures en présentiel	SEMAINE 1 décembre 2022, SEMAINE 2 mars 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, Enseignants titulaires du CAPA-SH, CAPSAIS, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	BASSINS OUEST ET NORD ILE DE LA REUNION	Service Ecole Inclusive Sud- Ouest	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la notion de TND et les fonctionnements cognitifs particuliers de ces élèves • Connaître les particularités des différents troubles, et leurs conséquences possibles sur la scolarité. • Initier les processus d'identification des besoins, et de remédiation. • Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves présentant de troubles du langage, des apprentissages et de l'attention. • Connaître les partenaires possibles, et collaborer avec eux. • Adresser les familles vers les partenaires, la PCO, pour initier les processus de repérage, dépistage • Se positionner en tant que personnel ressource • Connaître le déploiement des leviers institutionnels, du LPI • Articulation du binôme Enseignant/AESH 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les TSLA : 1^{ère} sensibilisation • Coopérations et partenariats • Définition des troubles, répercussions, identification des BEP, aménagements spécifiques • Réponses et aménagements pédagogiques, didactiques et éducatifs. 	Professionnels des CMPP partenaires, Médecin Education Nationale, Praticiens libéraux, Ressources académiques.		

Identifiant : 22NDGS6036			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles psychiques	52 heures	Du 30/01/23 au 02/02/23 Du 27/03/23 au 30/03/23 Du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-16h30	15
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	CAMPUS de NIORT – INSPE – 11 rue Archimède 79000 Niort		EAFC – Rectorat Poitiers
Objectifs : « Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles psychiques, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe du BO n° 7 du 16-02-2017			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Éléments de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : notion de troubles, distinguer le normal du pathologique, classifications internationales, démarche diagnostique, tableaux cliniques. • Prévention, repérage : les missions du psychologue de l'Éducation nationale, le rôle du RASED. • Pratiques pédagogiques : observation, identification des besoins, pratiques d'apaisement, approche culturelle. • Partenaires de la scolarisation d'élèves porteurs de troubles psychiques : connaître les missions et pratiques pour mieux coopérer. (CMPP, CPEA, SAPAD, ITEP) <p>Module 50h dont 6h à distance.</p>		Conseillers pédagogiques, Maîtres de conférence, Formateurs EN, Formateurs INSPE, Professionnels médicaux/paramédicaux.	

Identifiant : 22NDGS6037			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins des élèves porteurs de Troubles des fonctions cognitives	52 heures	Du 17/10/22 au 20/10/22 Du 05/12/22 au 08/12/22 Du lundi au jeudi, mercredi inclus. 9h00-12h00 13h30-16h30	15
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	CAMPUS de NIORT – INSPE – 11 rue Archimède 79000 Niort		EAFC – Rectorat Poitiers
Objectifs : « Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe III – 2 – f du BO n° 7 du 16-02-2017			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions Cognitives : Définition, mise à jour des fonctions cognitives mobilisées en situation d'apprentissage, mise en évidence du lien entre théorie de l'apprentissage et fonctions cognitives sollicitées, fonctionnement de la mémoire et découverte du processus de mémorisation en situation d'apprentissage. • Troubles des fonctions cognitives : l'exemple de la déficience intellectuelle, éléments de connaissance, répercussions sur les apprentissages, préconisations pédagogiques. • Outils et pratiques pédagogiques : outils numériques, outils de communication, d'explicitation, d'entraînement, démarche pour rendre les savoirs accessibles. • Modalités de scolarisation des élèves porteurs de TFC : missions et fonctionnement de l'IME, de l'ULIS, du SESSAD DI. • Partenariat : missions et pratiques des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TFC. <p>Module 50h dont 6h à distance.</p>		Conseillers pédagogiques, Maîtres de conférence, Formateurs EN, Formateurs INSPE,	

Identifiant : 22NDGS6038			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Les troubles neuro développementaux : les connaître et maîtriser les besoins des élèves concernés	25 heures (une semaine)	Du lundi 9 au vendredi 13 janvier 2023	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les troubles neuro développementaux, leurs spécificités et leurs caractéristiques communes. Les troubles du spectre autistique, les troubles dys et les troubles du développement intellectuel seront particulièrement ciblés. • Comprendre les retentissements de ces troubles sur les apprentissages. • Identifier les besoins des élèves ayant des troubles neuro développementaux pour construire des réponses pédagogiques et didactiques adaptées. • Exercer dans un contexte inclusif en prenant en compte les dimensions d'inter métier et de partenariat notamment avec les familles. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale sur les TND par un neuro pédiatre ou par un neuropsychologue. • Les difficultés identifiées en lien avec la communication et la gestion des comportements. • Elaboration de réponses pédagogiques et didactiques en fonction des besoins identifiés notamment en lien avec les outils numériques. • Partenariat avec les professionnels (médicosocial, intervenants en secteur libéral) et avec les familles. • Conformément au nouveau cadre de l'EAFC, les contenus seront proposés sous forme d'un parcours hybride (présentiel et distanciel) comprenant des modules de natures différentes (formation, transférabilité et personnalisation). 	Formateurs éducation nationale - formateurs Inspé - intervenants extérieurs		

Identifiant : 22NDGS6039			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire des élèves Dys	25 heures	Du lundi 28 novembre 13h30 au vendredi 02 décembre 2022 12h (mercredi inclus)	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Chaumont (lieu à définir)	Rectorat de REIMS	
<p>Objectifs : Développer des connaissances sur les TSLA (troubles spécifiques du langage et des apprentissages) et leur retentissement sur les activités d'apprentissage scolaire. Connaître les réponses institutionnelles, les procédures et les partenaires (Protocole académique de repérage, PAP, relations paramédicales)</p> <p>Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves TSLA (pratiques d'enseignement explicite, analyses de pratiques)</p> <p>Comprendre et utiliser les outils numériques pour rendre accessible les savoirs.</p>			
Contenus de formation	Intervenants		
<p>Connaître et comprendre les troubles Dys, les particularités de ces élèves et les problématiques relatives à leur scolarité.</p> <p>Connaître les cadres institutionnel et légal, les différents niveaux de prévention, repérage et diagnostic.</p> <p>Présentation et exploitation des outils de repérage en classe (REPER Ce1 et ROC).</p> <p>Mise en place des réponses pédagogiques dans le cadre du PAP.</p> <p>Adaptations pédagogiques et enseignement explicite au quotidien en classe.</p> <p>Adaptation des documents et usage des logiciels pédagogiques adaptés.</p> <p>Identification et témoignages de partenaires institutionnels / associatifs.</p> <p>Ateliers : mises en situation, vidéos, tables rondes, analyses, etc.</p>	<p>Formateurs éducation nationale, intervenants extérieurs</p>		

Identifiant : 22NDGS6040			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du Développement Intellectuel Niveau 1 : Comprendre les besoins éducatifs des élèves avec un trouble du développement intellectuel	25 heures	Du 21 au 25 novembre 2022	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés ou non, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Reims (format hybride)	l'INSPÉ de l'académie de Reims et Laboratoire C2S URCA (en collaboration avec l'INSPÉ de l'académie d'Amiens)	
Objectifs : Acquérir des connaissances sur les troubles du développement intellectuel et leur impact sur la scolarité des élèves			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement cognitif de l'enfant (3h) • Développement socio-émotionnel de l'enfant (3h) • Motivation et scolarité (3h) • Les Troubles du Développement Intellectuel (7h) • Le comportement de l'élève avec TDI (3h) • Aider à développer l'autonomie d'élèves avec TDI (6h) 		INSPE / Laboratoire C2S URCA Intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS6041			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
TDAH Comprendre le fonctionnement cognitif des élèves TDAH et mettre en œuvre des Stratégies pédagogiques et didactiques adaptées aux besoins ciblés	25H	Avril 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, CAPA-SH, CASAIS...enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH, personnels des collectivités)	Bassin sud-ouest Ile de La Réunion	SEI sud-ouest	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la notion générale de TND et celle de TDAH ; Repérer les autres difficultés et troubles souvent associés au TDAH. • Apprendre à identifier certains comportements liés au TDAH qui impactent la scolarité • Mettre en œuvre des réponses pédagogiques et didactiques adaptées aux besoins de ces élèves. • Le rôle du partenariat dans la prise en charge des EABEP et spécificités des TDAH • Le partenariat EN (harmonisation du TANDEM Enseignant/AESH, TRIO avec les enseignants de classe de référence et coordonnateurs de dispositifs ULIS, articulation avec les autres personnels de l'établissement. • Le rôle des ER qui articulent le PPS. • Le partenariat INTERMETIER : avec le médico-social et les autres partenaires (appui extérieurs possibles sur la problématique des TDAH) 			
Contenus de formation (en présentiel)		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les grandes évolutions de l'École Inclusive/ ASH • Définition des TND, TDAH, les pathologies souvent associées • Les difficultés et troubles observés en classe et leurs impacts sur les apprentissages • Des réponses didactiques et pédagogiques (Etude de cas/ échanges de pratiques/ Carnet de bord) • Rencontre avec des professionnels (EN et hors EN) à travers l'articulation du PPS autour de la prise en charge de l'élève TDAH 		CPC EI- AESH Référent EI, Enseignants spécialisés ou non ressources sur le sujet. AESH Professionnels des CMPEA, CMPP, EMAMSCO, Praticiens médicaux et paramédicaux libéraux exerçant en libéral	

Identifiant : 22NDGS6042			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Accueillir et scolariser des enfants à haut potentiel dans les établissements scolaires du premier et du second degré	25 heures (une semaine)	Du 6 au 10 mars 2023	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH référents et AESH)	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> Pouvoir repérer, comprendre et accompagner dans les établissements les élèves à haut potentiel intellectuel. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> Appréhender ces enfants et adolescents dans leur globalité et leur diversité. Apports théoriques et scientifiques sur la question du haut potentiel et de l'intelligence. Approches croisées et pluridisciplinaires de ces particularités développementales dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. Approches éducatives et pédagogiques adaptées au haut potentiel : savoir mettre en place de la différenciation pédagogique favorable aux EHP dans le cadre de l'école inclusive (structure et contenu flexible de la séance, regroupement d'élèves, décroisement, compactage, enrichissement, tutorat, accélération). Réfléchir à l'accompagnement des élèves à haut potentiel et à la mise en place d'un parcours individualisé si besoin. La question de la co-éducation (collaboration avec la famille) et des partenariats. Conformément au nouveau cadre de l'EAFIC, les contenus seront proposés sous forme d'un parcours hybride (présentiel et distanciel) comprenant des modules de natures différentes (formation, transférabilité et personnalisation). 		Formateurs éducation nationale - formateurs Inspé - intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS6043			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Mobiliser l'attention en classe : repérage des difficultés, aménagements pédagogiques, positionnement en tant que personne ressource	30 heures	Du 5 au 9 juin 2023	40 maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Distanciel	INSHEA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances en neuroéducation sur l'attention et des compétences en accompagnement pédagogique des élèves à risque. • Comprendre les bases du fonctionnement de l'attention et ses répercussions sur l'apprentissage • Repérer les élèves à risque de difficultés attentionnelles et les difficultés associées • Comprendre les répercussions scolaires • Proposer une pédagogie et un environnement de classe adaptés • Savoir construire des partenariats avec les intervenants hors l'école en tant que personne ressource 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement cognitif, analyse de la tâche et surcharge cognitive en classe ▪ Enseignement explicite ▪ Attentions, fonctions exécutives et mémoire de travail : rôle dans les apprentissages ▪ Le TDA/H : repérage précoce et aménagements pédagogiques ▪ Comment utiliser bilan neuropsychologique pour comprendre les compétences scolaires ▪ Rôle de l'orthophoniste auprès de l'enfant porteur d'un TDA/H avec des troubles du langage ▪ Troubles spécifiques des apprentissages en lien avec les troubles de l'attention : description de cas pratiques et aménagements pédagogiques ▪ Rôle de l'ergothérapeute auprès de l'enfant porteur d'un TDA/H ▪ Neuroéducation et métacognition : comment mobiliser l'attention en classe. 	<p>Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs (ergothérapeute, neuropsychologue, orthophoniste...)</p>		

Identifiant : 22NDGS6044			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Agir comme personne ressource pour la scolarisation inclusive des élèves avec des Troubles du Neuro-Développement	50h	Du 6 au 10 mars 2023 Du mardi 30 mai au 2 juin 2023	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, conseillers pédagogiques et personnes ressource EN	Une partie en présentiel à l'INSHEA et une partie (30-40 %) en distanciel via zoom.	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser ses connaissances sur les TND et leurs incidences en milieu scolaire • Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées • Agir comme personne ressource pour accompagner les professionnels dans la scolarisation inclusive des élèves avec TND • Agir comme personne ressource pour fluidifier le parcours des élèves avec TND et éviter les ruptures de parcours 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et repérer les différentes formes de TND rencontrés en milieu scolaire ▪ Connaître et savoir évaluer les besoins spécifiques des élèves avec TND ▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les gestes professionnels et aménagements utiles pour rendre les apprentissages accessibles aux élèves avec TND ▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les moyens de compensation principaux pour palier le handicap lié à un TND ▪ Connaître les différentes modalités et parcours de scolarisations possibles pour les élèves avec TND, dans une dynamique de travail en partenariat ▪ Mieux comprendre les comportements parfois inadaptés des élèves, leurs fonctions, afin de mettre en œuvre des stratégies de prévention et de gestion adaptées. 	Professionnels de l'INSHEA. Professionnels extérieurs spécialisés dans le domaine des TND. Représentants d'associations actives dans le domaine des TND et de la scolarisation.		

Identifiant : 22NDGS6045			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers au service de l'accessibilité pédagogique pour tous	24h	Du 14 au 18 novembre 2022	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	Charleville-Mézières	DSDEN 08	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les besoins des élèves • Concevoir l'accessibilité des séances pédagogiques • Amener l'ensemble des équipes éducatives (au sens large) vers la conception universelle des apprentissages. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Apports de connaissances sur l'Inclusion et l'accessibilité pédagogique • Conception de séances d'apprentissage inclusives • Utilisation d'outils numériques au service de l'accessibilité pour tous 	IEN ASH CPC ASH EMAS ERU		

Identifiant : 22NDGS6046			
Titre	Durée	Date	Nombre de participants
Situations complexes : mieux les comprendre pour mieux agir	24 heures	A déterminer	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, directeurs d'école	DSDEN 63 + lieux à définir	DSDEN 63	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des réponses face à des situations complexes d'élève 			
Contenus de formations		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre des situations complexes d'élèves • Apports théoriques sur la compréhension de ces situations • Réfléchir à un protocole d'accompagnement à transférer et adapter au contexte de son établissement • Mutualiser des adaptations et des aménagements pédagogiques • Réfléchir au travail en partenariat avec la famille et les professionnels du secteur médico-social et sanitaire 		DSDEN 63 Pôle d'Accompagnement Pédagogique pour l'Ecole Inclusive (PAPEI) 63 INSPE Partenaires de l'école	

Identifiant : 22NDGS6047			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Conception universelle de l'apprentissage et scolarisation inclusive : développer des réponses pédagogiques dans la scolarisation des élèves avec des troubles neurodéveloppementaux	25 heures	Du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 13 janvier 2023	
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du Cappei Enseignants non spécialisés	A distance	Rectorat de l'académie de Nice	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la question de l'accessibilité au regard des enjeux de l'école inclusive • Comprendre les dysfonctionnements cognitifs des troubles neurodéveloppementaux • Identifier les répercussions des troubles neurodéveloppementaux sur les apprentissages et le parcours scolaire • Construire des réponses pédagogiques adaptées afin de sécuriser le parcours de formation de tous les élèves 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Contexte et enjeux de l'Ecole inclusive • Approche historique, sociologique, conceptuelle, politique et réglementaire des TND • La conception universelle de l'apprentissage : répercussions, besoins partagés, clés pédagogiques • Des besoins spécifiques dans le parcours de scolarisation des élèves avec troubles neurodéveloppementaux 		Professionnels du médico-social : approches et définition et troubles neurodéveloppementaux Chercheurs : la conception universelle de l'apprentissage et des enjeux liés à l'Ecole inclusive Conseillers pédagogiques académiques et professeurs ressources : réponses pédagogiques	

Identifiant : 22NDGS6048			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
La surdité, ses conséquences et ses étayages	25h	24 et 25 octobre 2022 et 6 et 7 février 2023	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH, personnel de direction...) dans une logique pluri-catégorielle	Rectorat de Bordeaux ou INJS de Gradignan	INJS de Gradignan et Rectorat de Bordeaux	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter aux équipes les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une pédagogie réfléchie et adaptée aux besoins d'élèves déficients auditifs. • Concevoir au plan collectif les organisations facilitant la mise en œuvre et le suivi d'un parcours de réussite scolaire en lien avec ce handicap. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances se rapportant à la physiologie de l'oreille, aux types de surdité, aux différents types d'appareillage • Apports théoriques concernant les différents modes de communication proposés aux élèves présentant une déficience auditive • Apports pratiques facilitant l'accompagnement de l'élève sourds • Propositions permettant aux AESH d'adopter une posture adaptée et de mettre en œuvre les modalités d'accompagnement nécessaires 	Professionnels de l'INJS, Inspecteurs de l'Éducation nationale Enseignants spécialisés AESH référents		

Identifiant : 22NDGS6049			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 1	50 heures (2x 1 semaine)	Du 17 au 21 octobre 2022 et du 5 au 10 décembre 2022	20 max
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
<ul style="list-style-type: none"> • Professeurs du premier et second degrés titulaires du CAPPEI d'un module d'approfondissement autre que TFV récemment nommés sur un poste TFV ou ayant dans leur public des élèves avec TFV et n'ayant eu aucune formation sur la déficience visuelle. • Enseignants non spécialisés ayant dans leur classe un ou plusieurs élèves avec TFV et souhaitant • S'adapter à leurs besoins. • Prérequis : avoir acquis les premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle. • Attention : les enseignants souhaitant uniquement s'initier au braille et aux outils numériques adaptés à des élèves malvoyants et aveugles doivent choisir le MIN premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle. Ce MIN TFV peut être suivi la même année du MIN TFV de niveau 2. Avant de demander un MIN TFV correspondant à leurs besoins, les professeurs peuvent contacter l'INSHEA. 	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs : Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation. <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes façons de mal voir, les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et non-voyants pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées. • Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels. • Connaître les ressources spécialisées utiles aux enseignants (ressources documentaires, organismes, associations). 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes façons de mal voir et leurs conséquences pour l'élève et l'enseignant. • Présentation du public des élèves avec troubles de la fonction visuelle. 	Formateurs de l'INSHEA, enseignants spécialisés, ophtalmologiste, orthoptiste.		

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Histoire de la scolarisation des aveugles et du braille et conséquences actuelles pour la scolarisation des élèves avec TFV. Compétences transversales aux disciplines scolaires : le toucher, l'écoute et la maîtrise de l'espace.• Modalités de lecture et à l'écriture, accès à l'image.• Les problématiques de l'enseignement scientifique et des sciences humaines.• Approche psychologique des enfants et adolescents déficients visuels.• Les partenariats spécifiques de l'enseignant en dispositif TFV, notamment le S3AS.• Modalités de formation : travaux dirigés, études de cas. Visites (notamment Institut national des jeunes aveugles, Paris et structure culturelle). Interactions entre les formateurs et les stagiaires entre les deux sessions. | |
|---|--|

Identifiant : 22NDGS6050			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles). Niveau 2	50 heures (2 x 1 semaine)	Du 30 janvier au 3 février 2023 et du 3 au 7 avril 2023	20 max
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
<ul style="list-style-type: none"> • Professeurs du premier et second degrés titulaires du CAPPEI d'un module d'approfondissement autre que TFV récemment nommés sur un poste TFV ou ayant dans leur public des élèves avec TFV et n'ayant eu aucune formation sur la déficience visuelle. • Enseignants non spécialisés ayant dans leur classe un ou plusieurs élèves avec TFV et souhaitant s'adapter à leurs besoins. • Prérequis : avoir acquis les premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle. • Attention : les enseignants souhaitant uniquement s'initier au braille et aux outils numériques adaptés à des élèves malvoyants et aveugles doivent choisir le MIN : premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle. • Ce MIN TFV peut être suivi la même année scolaire que le MIN TFV de niveau 1. Avant de demander un MIN TFV correspondant à leurs besoins, les professeurs peuvent contacter l'INSHEA. 	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs : Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation. <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes façons de mal voir, les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et non-voyants pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées. • Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels. • Connaître les ressources spécialisées utiles aux enseignants (ressources documentaires, organismes, associations). 			

Contenus de formation	Intervenants
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptations dans les disciplines scientifiques, humaines, littéraires et artistiques selon l'âge et les contextes de scolarisation des élèves. • Premières approches des adaptations des documents iconographiques. • Les adolescents malvoyants et aveugles. La formation professionnelle ; les pistes d'orientation et témoignages. Les partenariats spécifiques de l'enseignant en dispositif TFV. • Modalités de formation : travaux dirigés, études de cas. Visites. Interactions entre les formateurs et les stagiaires entre les deux sessions. 	<p>Formateurs de l'INSHEA, enseignants spécialisés</p>

Identifiant : 22NDGS6051			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Adapter son enseignement à des élèves malvoyants non brailleuses	25 heures (Une semaine)	Du lundi 9 au vendredi 13 janvier 2023	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Tout enseignant du premier et second degré (spécialisé ou non) travaillant avec un ou plusieurs élèves malvoyants non brailleuses ou souhaitant se former à la scolarisation des élèves malvoyants	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs : <u>Objectif principal</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les principaux enjeux de l'enseignement aux élèves malvoyants <p><u>Sous-objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir adapter ses interventions pédagogiques à ce public hétérogène dans différentes disciplines. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Panorama de la scolarisation des élèves malvoyants et de leurs besoins éducatifs particuliers • Les différentes formes de malvoyance et impacts sur la scolarisation (ophtalmologiste et orthoptiste spécialisées en basse-vision) • Production de documents pédagogiques adaptés aux différentes formes de malvoyance • Pistes disciplinaires et pédagogiques : lecture et écriture, histoire et géographie, arts plastiques. 	Formateurs de l'Inshea Ophtalmologiste spécialisée en basse-vision Orthoptiste spécialisée en basse-vision Enseignants spécialisés		

Identifiant : 22NDGS6052			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Premières compétences en braille et outils numériques adaptés à la déficience visuelle : préparation à l'attestation (contrôle continu)	100 heures (4 semaines de 25h)	Du 10 au 14 octobre 2022 Du 21 au 25 novembre 2022 Du 23 janvier au 27 janvier 2023 Du 15 au 19 mai 2023	12 max
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants des premiers et seconds degrés qui prépareront les modules d'approfondissement TFV (troubles des fonctions visuelles) du CAPPEI à partir de 2023. Enseignants spécialisés ou non récemment nommés dans un dispositif TFV souhaitant se former au braille et aux outils numériques et acquérir les premières compétences nécessaires. <u>Afin de demander un MIN TFV correspondant à leurs besoins et à leur situation, les professeurs sont invités à contacter l'INSHEA.</u>	INSHEA, 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs : Conformément aux textes officiels régissant le CAPPEI (BO du 16 février 2017), « les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les professeurs déjà titulaires d'un CAPPEI sans module TFV qui enseignent à des élèves malvoyants ou non-voyants, ce MFIN permettra d'acquérir les premières compétences techniques indispensables à l'adaptation des documents pour leurs élèves malvoyants et aveugles, de corriger des devoirs en braille, éventuellement de valider par contrôle continu l'attestation nécessaire à un enseignant spécialisé pour exercer en dispositif TFV et à un enseignant non spécialisé de se former aux modules TFV du CAPPEI. • L'objectif est que les professeurs sachent adapter les documents écrits et puissent se consacrer en modules d'approfondissement CAPPEI TFV1 et 2 (proposés également en MFIN) à une réflexion pédagogique et didactique approfondie. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage et maîtrise progressive du braille intégral et abrégé et des notations mathématiques en lecture et en écriture • Découverte et maîtrise progressive des technologies (matériels, logiciels) qu'utilisent les élèves correspondant à leurs besoins permettant d'adapter les documents écrits numériques: bloc-notes braille, ordinateurs avec plage braille, logiciels d'agrandissement ou de synthèse vocale, tablettes, etc. 	Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs : concepteurs et diffuseurs de matériels, enseignants spécialisés.		

<ul style="list-style-type: none">• Manipulation d'outils technologiques et de logiciels spécifiques et utilisation spécifique des outils et logiciels de droit commun• La pédagogie prendra en compte les niveaux préalables des stagiaires, tant en braille qu'en informatique. Un travail régulier sera demandé durant les intersessions, ainsi que des travaux en temps limité pendant les regroupements dans le cadre de l'évaluation des compétences en contrôle continu.• Le MIN pourra conduire à l'attestation de premières compétences en braille et outils numériques (évaluation par contrôle continu et terminal)	
--	--

Identifiant : 22NDGS6053			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue française parlée complétée LfPC	60 h (2 X 1 semaine)	06/03 au 10/03/2023 15/05 au 19/05/2023	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés 1 ^{er} et 2 ^d degrés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités) Seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de la LfPC.	INSHEA	INSHEA	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les clés du code • Etre capable de coder des énoncés divers, en situation de communication authentique • Cerner les besoins des élèves sourds ou malentendants et concevoir des réponses adaptées incluant le LPC. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique du code (LPC) • Usages et pratiques pédagogiques incluant le LPC • Enjeux langagiers et pédagogiques • Eléments de linguistique et de psycholinguistique développementale • Contextes monolingues ou bilingues (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire)	Fanny Costaramoune (Professeure CAPEJS formatrice) Véronique Geffroy (Professeure-formatrice docteure en sciences du langage) Anne Vanbrugghe (Professeure-formatrice, doctorante en sciences du langage)		

Identifiant : 22NDGS6054 (acquisition des premières compétences)			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
LSF niveau A1 Ile de France	120 h (4X1 semaine)	06/02-10/02/2023 13/02-17/02/2023 --- 10/04-14/04/2023 17/04-21/04/2023 --- L'INSHEA se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des effectifs	24 (2 groupes de 12 maximum)
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés 1 ^{er} et 2 ^d degrés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités) Seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF.	INSHEA	INSHEA	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : • Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. • Peut se présenter ou présenter quelqu'un, y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient...) et peut répondre au même type de questions. • Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif. 			
Contenus de formation		Intervenants	
Une demi-journée par semaine en distanciel synchrone ou asynchrone <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en Langue des signes –vidéo (LS-Vidéo) • Découverte de la culture sourde • Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques • Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire) 		Formateurs de l'INSHEA	

Identifiant : 22NDGS6055 (acquisition des premières compétences)			
Titre	Durée	Dates Selon l'effectif	Nombre de participants prévus
LSF niveau A1 Province	12 h (4 X1 semaine)	10/10-14/10/2022 17/10-21/10/2022 --- 02/01-06/01/2023 09/01-13/01/2023 --- Ou 14/11-18/11/2022 21/11-25/11/2022 --- 16/01-20/01/2023 23/01-27/01/2023 ---	24 (2 groupes de 12 maximum) L'INSHEA se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des effectifs
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés 1 ^{er} et 2 ^d degrés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités) Seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF.	INSHEA		INSHEA
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : • Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. • Peut se présenter ou présenter quelqu'un, y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient...) et peut répondre au même type de questions. • Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif. 			
Contenus de formation		Intervenants	
Une demi-journée par semaine en distanciel synchrone ou asynchrone <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en Langue des signes –vidéo (LS-Vidéo) • Découverte de la culture sourde • Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques • Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire)		Formateurs de l'INSHEA	

Identifiant : 22NDGS6056 (acquisition de compétences intermédiaires ou usuelles)			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
LSF niveau A2	120 h (4 X 1 semaine)	03/10-07/10/2022 10/10-14/10/2022 — 02/01-06/01/2023 09/01-13/01/2023 — Où 14/11-18/11/2022 21/11-25/11/2022 — 27/03-31/04/2023 03/04-07/04/2023	24 (2 groupes de 12 maximum) L'INSHEA se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des effectifs
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés 1 ^{er} et 2 ^d degrés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités) justifiant d'un niveau A1, attesté récemment par l'INS-HEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF possibilité d'évaluation à distance par Webcam (contact : delphine.Gomot@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr).	INSHEA		INSHEA
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir le niveau A2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : • Peut comprendre des phrases isolées incluant le cas échéant un ou plusieurs mots épelés manuellement et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). • Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. • Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats. 			
Contenus de formation			Intervenants
<i>Une demi-journée par semaine en distanciel synchrone ou asynchrone</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en Langue des signes vidéo (LS-Vidéo) • Découverte de la culture sourde • Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques • Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire)			Formateurs INSHEA

Identifiant : 22NDGS6057 (acquisition du niveau seuil)			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
LSF niveau B1	210 h (7 X 1 semaine)	19/09-23/09/2022 26/09-30/09/2022 (sur site) ----- 16/01-20/01/2023 23/01-27/01/2023 (sur site) 30/01-03/02/2023 (distanciel) ---- 05/06-09/06/2023 12/06-16/06/2023 (sur site) ou 19/09-23/09/2022 26/09-30/09/2022 (sur site) ---- 13/03-17/03/2023 20/03-24/03/2023 (sur site) 27/03-31/03/2023 (distanciel) ----- 05/06-09/06/2023 12/06-16/06/2023 (sur site)	24 (2 groupes de 12 maximum) L'INSHEA se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des effectifs
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés 1 ^{er} et 2 ^d degrés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités) justifiant d'un niveau A2, attesté récemment par l'INS-HEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF possibilité d'évaluation à distance par Webcam (contact : delphine.Gomot@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr).	INSHEA	INSHEA	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir le niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : • Peut comprendre les points essentiels d'un discours quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs etc. • Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en présence de locuteurs variés de la LSF. • Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. • Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée..» 			

Contenus de formation	Intervenants
<p><i>Une demi-journée par semaine en distanciel synchrone ou asynchrone</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en Langue des signes –vidéo (LS-Vidéo) • Découverte de la culture sourde • Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques • Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LS <p>(Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire)</p>	<p>Formateurs INSHEA</p>

Identifiant : 22NDGS6058 (acquisition de compétences opérationnelles)			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
LSF niveau B2	210 h (7 X 1 semaine)	28/11-02/12/2022 05/12-09/12/2022 (sur site) 12/12-16/12/2022 (Distanciel) ----- 06/03-10/03/2023 (Distanciel) 13/03-17/03/2023 20/03-24/03/2023 (sur site) 29/05-02/06/2023 (distanciel)	24 (2 groupes de 12 maximum) L'INSHEA se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des effectifs
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés 1 ^{er} et 2 ^d degrés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités) justifiant d'un niveau B1, attesté récemment par l'INS-HEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF possibilité d'évaluation à distance par Webcam (contact : delphine.Gomot@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr).	INSHEA et à distance		INSHEA
Objectifs : Acquérir le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : <ul style="list-style-type: none"> • Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un discours signé complexe, une discussion technique dans sa spécialité. • Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur expérimenté n'entraîne de tension ni pour l'un ni pour l'autre. • Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités» 			
Contenus de formation			Intervenants
<i>Deux semaines en distanciel</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en Langue des signes –vidéo (LS-Vidéo) • Découverte de la culture sourde • Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques • Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire)			Formateurs de l'INSHEA

Identifiant : 22NDGS6059 (acquisition du niveau utilisateur expérimenté)			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
LSF niveau C1	210h (7 X 1 semaine)	28/11-02/12/2022 05/12-09/12/2022 (sur site) 12/12-16/12/2022 (Distanciel) --- 06/03-10/03/2023 (Distanciel) 13/03-17/03/2023 20/03-24/03/2023 (sur site) 29/05-02/06/2023 (Distanciel)	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés 1 ^{er} et 2 ^d degrés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités) justifiant d'un niveau B2, attesté récemment par l'INS-HEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF). En cas de doute quant au niveau de LSF possibilité d'évaluation à distance par Webcam (contact : delphine.Gomot@inshea.fr et anne.vanbrugghe@inshea.fr).	INSHEA et à distance	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir le niveau C1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : • Peut comprendre une grande gamme de discours longs et exigeants en LSF et saisir des significations implicites. • Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment chercher ses signes. • Peut utiliser la LSF de façon efficace dans la vie sociale, professionnelle ou académique. • Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<i>Deux semaines en distanciel</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en Langue des signes –vidéo (LS-Vidéo) • Découverte de la culture sourde • Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques • Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire)		Formateurs de l'INSHEA	

Identifiant : 22NDGS6060			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Sécurisation des élèves en grande difficulté scolaire en relation avec les attentes de l'école Niveau 1	25h	28/11/22-13h30 au 02/12/22 -12h, mercredi incus	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants dont AESH	DAFPEN 533, avenue Abbé Paul Parguel Montpellier	Rectorat de Montpellier DAFPEN	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les connaissances touchant la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées qui permettent de la prévenir ou de la réduire. • Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir ses connaissances dans le domaine de l'école inclusive. • Approfondir la connaissance des obstacles didactiques. • Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/de l'adolescent. • Mettre en œuvre une pédagogie différenciée, adaptée aux besoins de chaque élève, dans le sens d'un parcours individuel. • Définir une démarche d'investigation des apprentissages. • Connaître l'ensemble des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (structures, plans et projets d'accompagnement (LPI). • Coopérer avec les familles et les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller technique Ecole inclusive - IEN-ASH - CPC - Intervenants extérieurs - Chefs d'établissement - IA-IPR <p>Chercheur en sciences de l'éducation.</p>		

Identifiant : 22NDGS6061			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives Niveau 1	25h	Du 10/10/22-13h30 au 14/10/22-12h, mercredi inclus	de participants prévus 25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants dont AESH	DAFPEN 533, avenue Abbé Paul Parguel Montpellier	Rectorat de Montpellier DAFPEN	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître l'origine des troubles cognitifs et comprendre les spécificités du processus d'apprentissage pour les élèves concernés. <p>Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves.</p>			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les connaissances issues des sciences cognitives pour comprendre les processus d'apprentissage de l'élève. Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives. Identifier les conséquences de ces troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire. Savoir observer et définir les besoins et décider des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques. Interroger la dimension de parcours de l'élève dans une école pleinement inclusive (LPI). Apprendre à mieux coopérer avec les familles et les partenaires (SESSAD, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller technique Ecole inclusive- IEN-ASH CPC Intervenants extérieurs Réseau maladies rares Occitanie Partenaires associatifs Professionnels de la santé et du médico-social 		

Par type de réponses pédagogiques ou éducatives (2^{ème} niveau) réservé aux détenteurs du CAPPEI ou aux personnels experts

Identifiant : 22NDGS6062			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme Niveau 1	25 heures	14/11/22 - 13h30 au 18/11/22- 12h, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Intercatégoriel	DAFPEN 533, avenue Abbé Paul ParguelMontpellier	Rectorat de Montpellier DAFPEN	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les particularités du fonctionnement des élèves avec autisme et participer à l'adaptation du parcours en visant l'accessibilité pédagogique. • Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves. <p>Axe 1 : Prendre en compte (cf p.5) et ajouter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par type de réponse pédagogiques ou éducatives (2ème niveau), reserve aux détenteurs au CAPPEI ou personnels expets 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer ses connaissances des troubles du spectreautistique et mieux connaître leur impact en contexte scolaire. • Mettre en place les aménagements et adaptationspédagogiques pertinents. • Améliorer le travail d'équipe et les relations avec lespartenaires de l'école pour la réussite des élèves. • Interroger la dimension de parcours de l'élève dans une écolepleinement inclusive (LPI). • Connaître l'ensemble des réponses pour adapter le parcoursdes élèves (évaluation, outils diagnostiques, examen psychologique, orthophonique, psychomoteur). 		<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller technique Ecole inclusive - IEN-ASH - CPC - Intervenants extérieurs - Enseignants référents autism - Pédo-psychiatre et psychologue du Centre ressources Autisme. 	

Identifiant : 22NDGS6063			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves présentant des troubles duspectre de l'autisme Niveau 2	25 heures	Du 09/01/23 – 13h30 au 13/01/23- 12h, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants titulaires du CAPPEI	DAFPEN 533, avenue Abbé Paul Parguel Montpellier		Rectorat de Montpellier DAFPEN
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir ses connaissances et compétences sur les troubles du spectre de l'autisme. • Renforcer son investissement en qualité de personne ressource de l'école inclusive, notamment en participant à l'animation de sensibilisations et formations. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir son expertise dans le champ de la scolarisation des élèves avec TSA. • Exercer dans des dispositifs d'enseignement accueillant des élèves avec TSA. • Développer des outils pour la scolarisation des élèves avec TSA dans une école pleinement inclusive. • Interroger la dimension de parcours de l'élève dans une école pleinement inclusive (LPI). 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller technique Ecole inclusive - IEN-ASH - CPC-Intervenants extérieurs - Enseignants référents autisme - Professionnels du Centre ressources Autisme 		

Identifiant : 22NDGS6064			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Elèves avec difficultés à expression comportementale Niveau 1	25 heures	Du 13/03/23- 13h30 au 17/03/23- 12h, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Intercatégoriel Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants dont AESH	DAPFEN 533, avenue Abbé Paul ParguelMontpellier		Rectorat de Montpellier DAPFEN
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre les difficultés et troubles du comportement et de la conduite afin de mettre en œuvre une méthodologie d'actions et d'aides répondant aux besoins de ces élèves. • Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les manifestations et les principaux signes cliniques de ces difficultés de comportement. • Comprendre l'impact de ces difficultés de fonctionnement de l'élève avec la situation scolaire. • Analyser l'impact sur les situations d'apprentissage et adapter les enseignements • Analyser les besoins de l'élève et interroger le contexte scolaire pour mettre en perspective une méthodologie d'actions et de réponses adaptée en qualité de personne ressource de l'école inclusive. • Connaître les modalités d'accompagnement et d'adaptation du parcours, organisées et déclinées en plusieurs niveaux d'intervention (LPI). • Apprendre à mieux coopérer avec les familles et les partenaires (Sessad, ITEP, etc.). 		<ul style="list-style-type: none"> -Conseiller technique Ecole inclusive <ul style="list-style-type: none"> - IEN-ASH - CPC - Enseignants référents - Chefs d'établissement- - Intervenants extérieurs du secteur sanitaire et médico-social 	

Identifiant : 22NDGS6065			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves à haut potentiel Niveau 1	25 h	Du 23/01/23 -13h30 au 27/01/23 -12h, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Intercatégoriel Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants dont AESH	DAFPEN 533 avenue Abbé Paul Parguel Montpellier		Rectorat de Montpellier DAFPEN
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre le fonctionnement cognitif des élèves à haut potentiel pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques à leurs besoins. • Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la dimension d'école inclusive pour les élèves à haut potentiel. • Approfondir ses connaissances des EHP. • Savoir observer leurs particularités pour analyser les aménagements nécessaires en contexte scolaire. • Découvrir des outils d'observation et de repérage. • Construire des réponses pédagogiques et didactiques innovantes, répondant aux besoins des élèves présentant un haut potentiel, sous forme de pistes de remédiation. • Comprendre et analyser le parcours d'un élève EHP et interroger les leviers institutionnels (LPI). • Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux en qualité de personne ressource de l'école inclusive 		<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller technique Ecole inclusive - IEN-ASH - CPC - Chefs d'établissement - Professeurs ressource Elèves à haut potentiel. - Partenaires associatifs 	

Identifiant : 22NDGS6066			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves présentant des troubles du langage et des apprentissages Niveau 1	25 h	Du 06/02/23 – 13h30 au 10/02/23-12h, mercredi inclus	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Intercatégoriel Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants dont AESH	DAFPEN 533, avenue Abbé Paul Parguel Montpellier	Rectorat de Montpellier DAFPEN	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) afin de répondre aux besoins d'accessibilité pédagogique des élèves. • Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances sur les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages. • Proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves avec TSLA. • Comprendre et analyser le parcours d'un élève avec TSLA et interroger les leviers institutionnels, de la maternelle au lycée (LPI). • Investir la dimension de personne ressource pour accompagner la mise en œuvre d'une école pleinement inclusive en prenant appui sur l'accessibilité pédagogique. • Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux en qualité de personne ressource de l'école inclusive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller technique Ecole inclusive - IEN-ASH - CPC - Enseignants référents - Pédo psychiatre et orthophoniste. - Intervenants extérieurs du secteur sanitaire et médico-social 		

Identifiant : 22NDGS6067			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Conception universelle des apprentissages Approches inclusives et accessibles au service de tous les élèves.	25 heures	Du lundi 24/04/2023 au vendredi 28/04/2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEi, et enseignants non spécialisés Formateurs, personnes ressources ASH	VALENCE (26)	FTLV - Rectorat de l'Académie de Grenoble Contact : christine.masselot@ac- grenoble ce.ftlv@ac- grenoble.fr	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir les principes liés au développement du curriculum qui favorise les possibilités d'apprentissage égales pour tous les élèves. • Proposer un cadre pour la création de méthodes, d'évaluations et de matériel éducatif et pédagogique qui fonctionnent pour tous les élèves. • Développer une approche flexible qui peut être élaborée sur mesure ou ajustée selon les besoins de l'élève <p>Ce MIN vise à former des formateurs et personnes ressources sur les leviers d'amélioration des pratiques pédagogiques inclusives, pour favoriser la réussite de tous les élèves.</p>			
Contenus de formation	Intervenants		
Alternance de Conférences et Ateliers sur les thèmes de : <ul style="list-style-type: none"> • la pédagogie universelle, la pédagogie explicite • la conception de programmes, d'environnements d'apprentissage et d'évaluations accessible à tous les élèves en tenant compte de leur diversité 	Formateurs académiques, CPC ASH (Education Nationale) Intervenants extérieurs envisagés : Sylvie CÈBE, Roland GOIGOUX Philippe DESSUS, Maël VIRAT, Pascal BRESSOUX, Lauriane FAURE.		

Identifiant : 22NDGS6068			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Grande difficulté scolaire niveau 1	50 heures	Du 17 au 21 octobre 2022 Du 5 au 9 décembre 2022	10 places
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
PE, PLP et PLC spécialisés ou non	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir d'une part, les connaissances touchant la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour chacune des sessions, le module se déroule sur 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi) et 1 jour en distanciel (le vendredi). • Connaissance des obstacles didactiques. • Modèles théoriques, processus d'apprentissage. Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire des enfants et des adolescents. • Pratiques pédagogiques inclusives. 		Formateurs de l'Inspé de Limoges, enseignants spécialisés	

Identifiant : 22NDGS6069			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Module d'approfondissement Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (GFCAE)	50 heures	Semaine 1 : 23, 24, 26, et 27 janvier Semaine 2 : 6, 7, 9, et 10 mars 2023	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Module de niveau 2. Détenteurs du CAPPEI n'ayant pas suivi le module d'approfondissement GDCAE	Semaine 1 : à distance Semaine 2 : INSPE de l'académie de Versailles, site d'ANTONY (92)	INSPE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les compétences professionnelles des détenteurs du CAPPEI dans le domaine des grandes difficultés de compréhension des attentes de l'école. • A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable 1- d'analyser et de comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation des élèves; 2- de comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire; 3- de construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins des élèves; 4- de mener des coopérations et partenariats spécifiques. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Une semaine d'enseignement à distance de 25h via la plateforme de l'université et une semaine de 4 jours en présentiel (25h) sur le site INSPE d'Antony. • Apports de contenus théoriques et pratiques, interactions guidées et analyses des pratiques. 	Formateurs de l'INSPE de l'académie de Versailles intervenant dans la formation préparatoire au CAPPEI.		

Identifiant : 22NDGS6070			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Identification, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel	26 heures (1 semaine)	Du lundi 14 au vendredi 18 novembre 2022	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants spécialisés du premier degré et professionnels des RASED • Enseignants spécialisés du second degré • Enseignants du premier et second degré accueillant des élèves présentant ces aptitudes • Psychologues du 1^{er} et du 2nd degré, médecins de santé scolaire • Enseignants spécialisés des CMPP • Conseillers pédagogiques, CPE, directeurs d'établissements, chargés de mission EIP • Responsables d'associations de parents d'enfants intellectuellement précoces 	Formation à distance	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser ses connaissances scientifiques sur l'intelligence, son développement et son évaluation • Pouvoir repérer, comprendre et accompagner, sur le plan personnel, relationnel, adaptatif et scolaire, les enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel, en équipe professionnelle et avec la famille. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Supports : présentation ppt, vidéos, temps d'échanges et de réflexion, études de cas, travail sur dossiers • Modèles, définitions, classifications et actualités scientifiques sur le haut potentiel • Approches croisées et pluridisciplinaires de ces particularités développementales dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. • Accompagnement, prise en charge, méthodes éducatives et pédagogiques adaptées au haut potentiel, mise en place du parcours individualisé • Les enjeux du travail de collaboration et de partenariat (éducation, santé, famille, social) dans l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent intellectuellement précoce • Bibliographie et sitographie actualisées 	Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs		

Identifiant : 22NDGS6071			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du Développement Intellectuel Niveau 2 : Proposer des situations d'apprentissage adaptées aux élèves avec TDI	25 heures	Du 27 au 31 mars 2023	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Détenteurs du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique	Amiens (format hybride)	INSPÉ de l'académie d'Amiens (en collaboration avec l'INSPÉ de l'académie de Reims)	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Travailler des situations d'apprentissage adaptées aux élèves avec TDI • Travailler les compétences d'autodétermination • Travailler en partenariat avec le secteur médico-social pour favoriser l'autonomie des élèves avec TDI 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissages fondamentaux et accès à la conceptualisation des élèves avec TDI (6h) • Le travail en partenariat avec le secteur médico-social (3h) • Autodétermination d'élèves avec TDI (3h) Collaboration avec le personnel non-enseignant (3h) • Aider à développer les capacités de socialisation et de communication d'élèves avec TDI (6h) • Les outils numériques au service des apprentissages d'élèves avec TDI (4h) 	<ul style="list-style-type: none"> - Co-intervention UPJV / Intervenant rectorat - Intervenant extérieur - INSPE / UPJV - INSPE / UPJV - Intervenant extérieur - Intervenant rectorat 		

Identifiant : 22NDGS6072			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages – Niveau 1	25 heures (une semaine)	Du 22 au 26 mai 2023	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants premier et second degré non spécialisés et non titulaires du CAPPEI Détenteurs du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique, AESH référents et AESH.	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les connaissances issues des sciences cognitives pour comprendre les processus d'apprentissage de tous les élèves dans le cadre de l'école inclusive • Intégrer ces apports dans des mises en œuvre pédagogiques adaptées à tous les élèves (ou enrichies ou améliorées) d'une école inclusive. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>En appui sur des contenus issus de la recherche en sciences cognitives, cette formation s'intéresse aussi bien aux processus impliqués dans les apprentissages de tous les élèves qu'aux sources des difficultés rencontrées par des élèves à besoins spécifiques.</p> <p>Les apports de la formation aborderont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mécanismes cognitifs et leurs interactions avec l'ensemble des apprentissages, ainsi que les conséquences pratiques des recherches dans ce domaine pour l'école inclusive. • les données de la recherche en sciences cognitives notamment sur le langage, la cognition sociale, la mémoire, l'attention, le sensorimoteur et la métacognition. <p>A partir de ces éléments de connaissance, les stagiaires seront amenés à réfléchir aux mises en œuvre pédagogiques favorisant les apprentissages de tous et l'accès aux savoirs pour tous les élèves de l'école inclusive.</p> <p>Conformément au nouveau cadre de l'E AFC, les contenus seront proposés sous forme d'un parcours hybride (présentiel et distanciel) comprenant des modules de natures différentes (formation, transférabilité et personnalisation).</p>		<p>Formateurs et Enseignant-chercheur INSPE, formateurs EN, Intervenants extérieurs des laboratoires de Sciences Cognitives de Lyon (ISCMJ, CRNL, HESPER).</p>	

Identifiant : 22NDGS6073			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages – Niveau 2	25 heures (une semaine)	Du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023	35
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Détenteurs du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique, AESH référents et AESH.	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir et actualiser ses connaissances issues des sciences cognitives pour faire évoluer ses pratiques pédagogiques en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers. • Conduire une action de personne ressource, en faveur de l'école inclusive, fondée sur les apports des sciences cognitives 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>En appui sur des contenus issus de la recherche en sciences cognitives, cette formation s'intéresse aussi bien aux processus impliqués dans les apprentissages ainsi qu'à la compréhension des atypies de fonctionnements cognitifs dans le cadre de l'école inclusive.</p> <p>Les apports de la formation aborderont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mécanismes cognitifs pour la compréhension des atypies de fonctionnement dans l'école inclusive • les données de la recherche en sciences cognitives notamment sur les troubles du neuro-développement (TSA, dyspraxie, dyslexie, avec ou sans déficience intellectuelle ...) pour un école inclusive <p>A partir de ces éléments de connaissance actualisés, les stagiaires seront amenés à réfléchir aux mises en œuvre pédagogiques favorisant les apprentissages dans le cadre de l'école inclusive et l'accès aux savoirs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers spécifiquement.</p> <p>Conformément au nouveau cadre de l'EAFIC, les contenus seront proposés sous forme d'un parcours hybride (présentiel et distanciel) comprenant des modules de natures différentes (formation, transférabilité et personnalisation).</p>		<p>Formateurs et Enseignant-chercheur INSPE, formateurs EN, Intervenants extérieurs des laboratoires de Sciences Cognitives de Lyon (ISCMJ, CRNL, HESPER).</p>	

Identifiant : 22NDGS6074			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des Signes Française	25 heures	Février 2023	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants 1er ou 2d degré, AESH (seront retenus en priorité les enseignants exerçant devant élèves atteints de troubles de déficience auditive)	INSPE Morne Ferret, Pointe à Pitre	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) • Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. • Peut se présenter ou présenter quelqu'un, y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient...) et peut répondre au même type de questions. • Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif. » 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF NIVEAU A1 • Eléments de culture sourde • Linguistique de la LSF. Approche contrastive Français 	Centre EPHPHETA		

Identifiant : 22NDGS6075			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des signes – niveau A1	50 heures	Novembre 2022 et janvier 2023	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés et AESH (priorité aux enseignants et AESH exerçant auprès de personnes malentendantes)	Rectorat Martinique (présentiel)	Académie Martinique	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. • Se présenter ou présenter quelqu'un y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et pour répondre au même type de questions. • Communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF niveau A1 • Linguistique de la LSF • Approche contrastive de la LSF 	Professeur certifié de LSF		

Identifiant : 22NDGS6076			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Langue des signes – niveau A2	50 heures	Mars 2023 Avril 2023	12
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés et AESH ayant validé le niveau A1 de le LSF (MFIN LSF niveau A1)	Rectorat Martinique (présentiel)	Académie Martinique	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre des phrases isolées incluant le cas échéant un ou plusieurs mots épelés manuellement et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). • Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. • Décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la LSF niveau A2 • Linguistique de la LSF • Approche contrastive de la LSF 	Professeur certifié de LSF		

Identifiant : 22NDGS6077			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolarisation des élèves avec troubles du spectre de l'autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies éducatives et pédagogiques	50 heures (2 X1 semaine pour chaque groupe)	Groupe 1 : (Franciliens) du 06/02 au 10/02 et du 17/04 au 21/04 Groupe 2 : (Province) du 06/03 au 10/03 et du 22/05 au 27/05	30 par groupe
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants titulaires du Cappéi • Enseignants du premier et second degré accueillant des élèves avec TSA 	INSHEA, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • L'approche proposée dans ce module vise à optimiser l'action pédagogique des enseignants auprès des élèves présentant des TSA. • Situer la question de l'autisme dans une perspective historique. • Connaître les difficultés liées à ce syndrome dans les domaines de la communication, du comportement et des apprentissages et repérer les particularités cognitives de ces élèves ainsi que les points d'appui qui favorisent la scolarisation. • Poser les principes d'une démarche éducative et pédagogique spécifique. • Initier les participants aux méthodes et outils spécifiques, en particulier aux aides visuelles pour la communication. • Penser la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du « spectre autistique » et des différentes formes d'autisme dont l'autisme de « haut niveau » ou le syndrome d'Asperger. Les différentes classifications existantes. • Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : projet de vie et parcours de formation de ces élèves, les collaborations nécessaires. • Exemples de pratiques pédagogiques spécifiques, dans diverses disciplines. • Présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement (méthodes TEACCH, MAKATON, ABA, système PEC'S et les aides visuelles à la communication). 	Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs		

Identifiant : 22NDGS6078			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du spectre autistique Niveau 1	50 heures	Du 30 janvier au 3 février 2023 Du 3 avril au 7 avril 2023	5 places disponibles
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
PE, PLP et PLC spécialisés ou non	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour chacune des sessions, le module se déroule sur 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi) et 1 jour en distanciel (le vendredi). • Connaissance des troubles du spectre autistique. Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire. Solutions. 		Professionnels du Centre de Ressource Autisme, formateurs de l'Inspé de Limoges, enseignants spécialisés, enseignant référent	

Identifiant : 22NDGS6079			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles du spectre de l'Autisme	25 heures	- Du lundi 27 février au jeudi 2 mars 2023 ou - Du lundi 3 avril au jeudi 6 avril 2023.	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants titulaires du CAPPEI	CRA Aquitaine (Hôpital Charles Perrens ou Rectorat de Bordeaux)		CRA Aquitaine Rectorat de Bordeaux
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique • Connaître les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe III – 2 – i du BO n° 7 du 16-02-2017 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des Troubles du Spectre de l'Autisme : Actualisation des connaissances sur le TSA au sein des troubles du neurodéveloppement : signes cliniques, particularités de fonctionnement, axes de recherches scientifiques. • Conséquences du trouble sur la scolarité : Savoir les identifier, les comprendre afin de pouvoir s'adapter à l'élève avec TSA et adapter sa pédagogie en termes de sensorialité, communication, traitement de l'information et cognition sociale. • Pratiques pédagogiques : Savoir prendre en compte le fonctionnement autistique dans les apprentissages des mathématiques et de la lecture. • Les dispositifs de l'éducation nationale en appui de la scolarisation des élèves avec TSA : identifier et connaître le fonctionnement d'une UEM et d'une ULIS TSA. • Partenariat : identifier les missions des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSA (SESSAD et professionnels libéraux) et travailler en complémentarité • Sécurisation des Parcours : à l'aide des témoignages des familles, identifier les leviers et obstacles pour mieux communiquer et sécuriser les parcours des jeunes porteurs de TSA 		HEMON Catherine, Enseignante Spécialisée mise à disposition du CRA Aquitaine Spécialistes du CRA	

Identifiant : 22NDGS6080			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Modules d'approfondissement Troubles du spectre autistique	50 heures	Semaine 1 : 23, 24, 26, et 27 janvier Semaine 2 : 13, 14, 16 et 17 mars 2023	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Détenteurs du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique	Semaine 1 et 2 : à distance		INSPE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les compétences professionnelles attendues par le CAPPEI dans le domaine des troubles du spectre autistique. • A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de 1- Approfondir les connaissances des troubles du spectre autistique ; 2- Comprendre les conséquences de ces troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire ; 3- Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées ; 4- Avoir des éléments permettant une coopération et des partenariats spécifiques. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Deux semaines d'enseignement à distance via la plateforme de l'université. • Apports de contenus théoriques et pratiques, interactions guidées et analyses des pratiques. 		Formateurs de l'INSPE de l'académie de Versailles intervenant dans la formation préparatoire au CAPPEI.	

Identifiant : 22NDGS6081			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Comprendre et adapter pour favoriser la réussite scolaire des élèves TSA.	25 heures	Du lundi 23 janvier 2023 13h30 au vendredi 27 janvier 2023 12h (mercredi inclus)	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés, titulaires ou non du CAPPEI, conseillers pédagogiques.	Atelier Canopé Troyes	RECTORAT de REIMS	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des connaissances sur les spécificités d'apprentissage scolaire des élèves à Troubles du Spectre de l'Autisme. • Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves TSA. • Savoir rendre ses pratiques pédagogiques accessibles et mettre en œuvre une réflexion d'équipe en ce sens afin de permettre l'inclusion effective des élèves TSA dans les différentes activités en classe, dans les différents lieux de l'école ainsi qu'en sortie scolaire. • Connaître des pratiques pédagogiques permettant de rendre les apprentissages accessibles. • Apprendre aux élèves TSA à adopter des comportements leur permettant d'entrer en apprentissage. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre les particularités de élèves TSA et les problématiques relatives à leur scolarité. • Mise en place de réponses pédagogiques aux difficultés d'apprentissage des élèves TSA pour l'apprentissage de la lecture, du langage, des mathématiques et de l'EPS. • Découvrir des pistes permettant d'optimiser le travail d'équipe (équipe enseignante, binôme enseignant-AESH...). • Découvrir les techniques et outils permettant d'analyser, de comprendre et d'élaborer des stratégies de gestion des troubles du comportement, d'enseignement des comportements adaptés et d'autorégulation. • Présentation de différents outils numériques utiles aux élèves TSA. • Présentation de ressources et d'outils pédagogiques. 		Formateurs Education Nationale (équipe ASH de l'Aube), formatrice INSHEA.	

Identifiant : 22NDGS6082			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser un élève présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) - (1^{er} degré)	25 heures (1 semaine)	Du 21 au 25 novembre 2022 (mercredi matin inclus)	12 stagiaires
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants détenteurs du CAPPEI ou non spécialisés, scolarisant de jeunes élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme en ULIS, IME, maternelle, élémentaire.	Châlons - en - Champagne (Marne - 51) <i>(DSDEN à confirmer)</i>		IEN ASH Marne
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ▪ Mobiliser ses connaissances en faveur d'une meilleure accessibilité pédagogique • Connaître les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA et l'impact de ces particularités sur les apprentissages ; • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves avec TSA ; Plans autisme ; Recommandations de bonnes pratiques ; • Identifier des gestes professionnels et aménagements adaptés aux besoins des élèves avec TSA ; • Identifier des pratiques favorisant la scolarisation inclusive ; Comprendre les rôles des différents acteurs (l'équipe, l'enseignant, l'AESH, les partenaires) dans l'accompagnement scolaire des élèves TSA. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>En présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du cadre institutionnel (Cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicaps ; Dispositifs de scolarisation des élèves TSA ; Plans autisme) ▪ Point sur la recherche actuelle sur les TSA & apports d'éléments théoriques (Définition ; Particularités de fonctionnement autistique ; Principes et apports des différentes approches éducatives) ▪ Réponses pédagogiques (Présentation de fonctionnement pédagogique en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme ; Analyse de propositions d'aménagements spatiaux, temporels, pédagogiques et matériels au regard des besoins particuliers des élèves ; Analyse de documents et ressources divers favorisant une meilleure accessibilité pédagogique) ▪ Accompagnement AESH en ULIS ou en classe ordinaire (Analyse de documents et séances ; Rôles spécifiques AESH/enseignant) ▪ Rôles spécifiques des différents partenaires dans la prise en charge de l'enfant ▪ Présentation de ressources documentaires et pédagogiques 		<p>CPC ASH Marne ; Enseignants spécialisés exerçant auprès d'élèves porteurs de TSA en UEMA, en service de pédopsychiatrie CHU ; Neuropsychologue en IME ; Personne-Ressource Autisme</p>	

Identifiant : 22NDGS6083			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Difficultés à expression comportementale – niveau 1	25 heures	Du 30 janvier au 3 février 2023	20 places
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
PE, PLP et PLC spécialisés ou non	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des difficultés à expression comportementale, et d'autre part, les spécificités de la prise en charge de ses élèves, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Le module se déroule sur 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi). • Connaître et analyser différentes catégories de difficultés, de troubles, et leurs manifestations. • Repérer les signes cliniques, connaître les critères d'évaluation de ces troubles, analyser les difficultés qui en résultent. • Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement. • Elaborer des partenariats. 		Professionnels du Pôle Universitaire de Psychiatrie De l'Enfant, de l'Adolescent et de la Périnatalité, formateurs de l'Inspé de Limoges, enseignants spécialisés	

Identifiant : 22NDGS6084			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Évaluation, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles importants de l'attention et du comportement (1)	25 heures (1 semaine)	Du lundi 26 au vendredi 30/09/2022 (de 13h à 16h et de 17h à 20h) <u>Horaires prévus pour les académies de Guadeloupe et de Martinique</u>	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Détenteurs du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique, Directeurs adjoints chargés de SEGPA, Psychologues de l'Éducation nationale 1 ^{er} et 2 nd degré, médecins de santé scolaire, Enseignants référents, Conseillers Principaux d'Éducation.	Formation à distance	INSHEA	
Objectifs :			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Informer sur les différentes conceptions et les débats actuels sur les troubles de l'attention et du comportement. Analyser les différentes catégories de difficultés, de troubles et leurs manifestations. 2. Repérer les signes cliniques et les critères d'évaluations de ces troubles. Analyser les difficultés liées à ces troubles dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et des relations. 3. Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves. Expliciter les besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement. 4. Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, aux différents niveaux (institutionnel, groupal, individuel, interindividuel). 5. Analyser les conditions de scolarisation et d'interventions auprès de ces élèves en fonction des différents établissements : école, RASED, dispositifs d'inclusion, SESSAD, SEGPA, établissements spécialisés. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Conceptions et définitions des troubles de l'attention ou TDAH, des comportements problématiques et des troubles d'opposition avec provocation. • Analyse des débats actuels sur les définitions et la nature de ces troubles. • Approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions. • Analyse des modalités de scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles de l'attention et du comportement : école, secteur médico-social, autres... • Conceptions et démarches d'enseignement 	Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs		

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Éluclidation de la posture de l'enseignant face aux troubles de l'attention et du comportement des élèves.• La conception et les enjeux du partenariat avec les parents et les professionnels des domaines sociaux, sanitaires et médico-sociaux. | |
|--|--|

Identifiant : 22NDGS6085			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Evaluation, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles importants de l'attention et du comportement (2)	50 heures (2 X1 semaine pour chaque groupe)	Groupe 1 : du lundi 21/11/2022 au vendredi 25/11/2022 et du lundi 02/01 au vendredi 06/01/2023 Groupe 2 : du lundi 28/11/2022 au vendredi 02/12/2022 et du lundi 09/01 au vendredi 13/01/2023	30 personnes pour session Province et 60 personnes pour la session Franciliens.
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants spécialisés du premier degré et professionnels des RASED • Enseignants du premier et du second degré exerçant en SEGPA, EREA, ULIS, MECS, SESSAD, Unités d'Enseignement des établissements spécialisés, CMPP, CAMPS, IME, ITEP et CAPP • Directeurs adjoints chargés de SEGPA • Enseignants du premier et second degré accueillant des élèves présentant ces difficultés • Enseignants référents (MDPH) • Conseillers Principaux d'Education 	Formation à distance	INSHEA	
<p>Objectifs : Permettre aux différents professionnels de l'Éducation nationale de mieux comprendre ces troubles et de mettre en œuvre des démarches de pédagogie, d'accompagnement, des aides, adaptés, répondant aux besoins particuliers de ces élèves.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Acquérir des connaissances utiles sur des troubles du comportement à l'école 2. Proposer des démarches de prévention 3. Outiller l'observation du comportement des élèves 4. Étudier la pédagogie adaptée aux TCC et aux troubles attentionnels 5. Pilotage des équipes, partenariats, travail avec les familles 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Conceptions et définitions des troubles de l'attention ou TDAH, des comportements problématiques et des troubles d'opposition avec provocation. • Analyse des débats actuels sur les définitions et la nature de ces troubles. • Élaboration de la posture de l'enseignant face aux troubles de l'attention et du comportement des élèves • Aspects institutionnels (MDPH, ITEP, etc.) 		Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs	

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• La conception et les enjeux du partenariat avec les parents et les professionnels des domaines sociaux, sanitaires et médico-sociaux.• Les pédagogies adaptées• Analyse de pratiques issues du terrain• Vidéos, documentation | |
|--|--|

Identifiant : 22NDGS6086			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Difficultés à expression comportementale – niveau 2	25 heures	Du 3 au 7 avril 2023	10 places disponibles
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professeurs des écoles, PLP et PLC (spécialisés ou non) ayant déjà suivi le module de niveau 1 ou équivalent ; éducateurs spécialisés.	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX	INSPE de l'Académie de Limoges	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves avec des difficultés à expression comportementale. • Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge. • Construire des partenariats pour une prise en charge holistique de la difficulté comportementale. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Le module se déroule sur 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi). • Un éclairage médical et psychologique sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en lien avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs. • La présentation de dispositifs, de lieux de prise en charge. 	Professionnels du Pôle Universitaire de Psychiatrie De l'Enfant, de l'Adolescent et de la Périnatalité, formateurs de l'Inspé de Limoges.		

Identifiant : 22NDGS6087			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner en collège et lycée à des élèves présentant des TSLA (qu'ils soient en classe ordinaire ou en Ulis)	25 heures	Lundi 21 au vendredi 25 mai 2023	25 maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	58-60 avenue des landes 92150 Suresnes	INSHEA	
<p>Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances sur les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages pour pouvoir agir sur trois niveaux : • La classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA). • Le collège/lycée inclusif : identifier les changements à opérer au niveau d'un établissement, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves ayant un TSLA • Les missions de personne-ressource d'un enseignant spécialisé : accompagner les changements de pratiques professionnelles dans l'établissement. <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. • Améliorer la collaboration ULIS-classe de référence • La collaboration enseignant-AESH • Des outils numériques pour adapter ses pratiques et ses supports d'enseignement • Différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques. • Agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans son établissement. • L'organisation d'un établissement scolaire au service des élèves avec TSLA : agir sur les collectifs pour promouvoir l'éducation inclusive. 			
Contenus de formation			Intervenants
<ul style="list-style-type: none"> • Dyslexie, dyspraxie, dysphasie et troubles de l'attention : les troubles, leurs conséquences et les aménagements mobilisables pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive. • Personne-ressource : développer des compétences et une posture professionnelle au service de la scolarisation pour tous. • Apport de connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage. • Travailler en classe avec un AESH • Présentation d'outils numériques d'aide pour l'enseignant ; d'aide pour les élèves. • L'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe. • Identification et mise en œuvre des différents outils institutionnels d'accompagnement des élèves avec un TSLA (PAP, PPS...), pour une plus grande efficacité collective au sein d'un établissement s'engageant dans une démarche inclusive. 			<ul style="list-style-type: none"> - Formateurs de l'INSHEA ayant une expérience des TSLA et de l'enseignement dans le second degré - Maîtres de conférences spécialistes des thématiques abordées.

Identifiant : 22NDGS6088			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins des élèves avec TSLA pour favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement dans les établissements du second degré	2 X 1 semaine (60h)	Du lundi 14 au vendredi 18 novembre 2022 et du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023 (du lundi 9h au vendredi 12h)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Détenteurs du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique	INSHEA, 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (description des troubles, spécificités des TDA/H et des élèves à haut potentiel, articulation entre repérage des difficultés et diagnostic), • Appréhender les conséquences des TSLA sur les apprentissages et la vie scolaire, • Cibler les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques, • Améliorer la collaboration ULIS-classe de référence et enseignant-AESH, Agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive, coopérer et travailler en partenariat. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre de référence (Education nationale, Haute Autorité de Santé et données internationales), • Identifier les principales fonctions cognitives (mémoire, attention, fonctions exécutives, etc.), • Analyser les besoins liés à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages (mises en situation, méthodologie de l'observation), • S'approprier une terminologie pédagogique pour identifier les processus d'apprentissage, les difficultés et points d'appui, • Construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques (proposer des pistes d'adaptation, aménager un environnement favorable aux apprentissages, concevoir et mettre en œuvre un PAP et un PPS), • Savoir utiliser des solutions numériques adaptées, • Identifier les partenaires (éducatif, culturel, associatif et de la santé), leurs rôles et missions, • Travailler au sein d'un réseau de coopération, • Elaborer des outils supports du travail en partenariat. 		Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS6089			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Prendre en compte les besoins des élèves avec TSLA pour favoriser leur réussite scolaire	2 X 1 semaine (60h)	Du lundi 3 au vendredi 7 octobre 2022 et du lundi 6 au vendredi 10 mars 2023 (du lundi 9h au vendredi 12h)	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Détenteurs du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique	INSHEA, 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances sur le développement du langage oral et écrit et troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, les dyspraxies, les troubles de l'attention, les dyscalculies, • Pratiquer des remédiations avec l'enseignement explicite • Analyser les difficultés liées à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages ; • Comprendre le rôle du neuropsychologue • Réfléchir au rôle de l'AESH • Se positionner en tant que personne ressource 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence • Outils de repérages et/ou préventions à l'école, apports pédagogiques • Apports de la recherche des sciences cognitives sur les spécifiques du langage et des apprentissages : dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention • Apports sur les enfants précoces • Des séances d'apprentissage adaptées une fois le repérage effectué : langage oral, langage écrit, compréhension • La métacognition au service des apprentissages • Les adaptations de documents pédagogiques, • Les outils informatiques pouvant aider l'enseignant dans les adaptations • La compensation par l'AESH 	Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs		

Identifiant : 22NDGS6090			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)	50 heures	Du 17 au 21 octobre 2022 Du 5 au 9 décembre 2022	10 places
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
PE, PLP et PLC spécialisés ou non	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour chacune des sessions, le module se déroule sur 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi) et 1 jour en distanciel (le vendredi). • Approfondissement des connaissances sur les différents troubles spécifiques du langage et des apprentissages • Connaissance des conséquences de chacun des troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire • Identification des besoins et des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques qui y correspondent • Coopération et partenariat spécifiques avec les différents partenaires 		Professionnels des TSLA, formateurs de l'Inspé de Limoges, enseignants spécialisés	

Identifiant : 22NDGS6091			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Formation de formateurs académiques d'enseignants en milieu pénitentiaire et en CEF	25 h dont 9 h en distanciel	Présentiel : du lundi 30 janvier au mercredi 1 ^{er} février 2023 Distanciel : mercredi 29 mars après-midi et jeudi 30 mars	30 (1 par académie)
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Formateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, chargés du suivi des enseignants en milieu pénitentiaire et en CEF	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'expertise des formateurs et conseillers pédagogiques en charge du suivi des enseignants du milieu pénitentiaire et des CEF dans le but de réinterroger et d'accompagner les pratiques pédagogiques spécifiques. Ouvrir la formation sur les pratiques professionnelles avec des élèves adultes, vers l'andragogie. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<p><i>Préciser si certains modules se dérouleront en distanciel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Appropriation des contextes d'enseignement (textes, fonctionnements, instances, outils...), analyse des besoins des élèves détenus en lien avec les caractéristiques de la population carcérale scolarisée, apport de connaissances sur les pratiques d'andragogie et sur la pédagogie spécialisée en prison en France et dans d'autres pays du Monde, accompagnement à l'élaboration de séquences d'enseignement ambitieuses avec des publics incarcérés pour des durées courtes (prévenus et courtes peines), accompagnement à la prise en compte dans l'enseignement des projets de retour en formation et de réinsertion, analyse des pratiques partenariales (AP, PJJ...). <p>9 heures se dérouleront en modalité distanciel.</p>	<p>Universitaires, formateurs spécialisés de l'INSHEA et régionaux, RNE et RNE adjoint, Proviseurs et adjoints d'UPR, enseignants spécialisés, personnels de l'administration pénitentiaire, spécialistes internationaux.</p>		

AXE 2 : TRAVAILLER EN EQUIPE ET AVEC LES PARTENAIRES

Travailler en coopération

Identifiant : 22NDGS6092			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
CAPI : « Coopération, Autodétermination et Parcours Inclusifs »	50h	Du lundi 30 janvier au vendredi 3 février et du lundi 21 au 25 mai 2023	30
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
<ul style="list-style-type: none"> - Enseignants (spécialisés ou non) - Personnes ressources (CPC-ASH, maîtres E, ERSH, professeurs ressources...) - Personnels non enseignants au sein de la communauté éducative (AESH, personnels des collectivités, coordo de PIAL, psy EN ...) dans une logique pluri catégorielle. 	INSHEA - Suresnes		INSHEA
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le parcours de l'élève • Identifier les modalités (leviers et obstacles) ainsi que les outils pour un partenariat efficace • Permettre à chacun de trouver sa juste place au sein d'un système de coopération équitable • Favoriser la pleine participation en s'appuyant sur la validité sociale des médiations proposées • Penser collectivement les parcours inclusifs en les référant à une responsabilité collective et partagée • S'interroger sur la/les dimension(s) éthique(s) de l'accompagnement 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>L'intention du MIN « coopération, autodétermination et parcours inclusifs » (CAPI) est de réfléchir aux enjeux liés à la scolarisation et à l'accompagnement de l'hétérogénéité des élèves, qui ont conduit l'école à intensifier ses coopérations, non seulement avec une diversité d'intervenants professionnels, mais également avec les élèves et leur famille.</p> <p>En partant de l'expérience des stagiaires, il s'agira d'analyser le travail en coopération au sein des établissements scolaires, l'impact pour les professionnels (internes et externes aux établissements) mais aussi les effets sur les parcours des élèves et de leurs familles.</p> <p>L'objectif du MIN CAPI sera ainsi d'accompagner les stagiaires sur 3 axes de formation pour saisir les formes plurielles que recouvrent ces coopérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la coopération entre acteurs divers (professionnels et familles) organisée pour penser les parcours d'élèves de façon inclusive. • Réfléchir à l'autodétermination des publics, la réelle place accordée à leur parole, l'encouragement de la liberté de choix, la marge de manœuvre dont ils disposent, sans contraintes extérieures excessives. • Penser la co-construction de parcours inclusifs. 		<p>Intervenants de l'INSHEA & Intervenants extérieurs, dont des praticiens et des chercheurs de différents contextes nationaux et internationaux.</p> <p>Le MIN CAPI alternera cours en présentiel sur site (à l'INSHEA) et cours à distance (notamment privilégiés pour les intervenants extérieurs).</p>	

Identifiant : 22NDGS6093			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser un élève avec des troubles du spectre de l'autisme : connaître les BEP et adapter sa pratique ou son accompagnement	25h	12 au 17 décembre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants (AESH ; personnels des collectivités)	INSPE Rouen	Rectorat de Normandie	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins liés au trouble de l'autisme et mettre en place des pratiques pédagogiques adaptées • Travailler en binôme AESH/enseignant 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et Particularités de fonctionnement de l'élève TSA • Conséquences sur la vie scolaire et pratiques pédagogiques adaptées (apprentissage et habiletés sociales) • Développement de partenariat inter-métier permettant de s'adapter à certains BEP de ces élèves 	Leslie AMIOT – INSPE ROUEN Julien Despois – INSPE Rouen Personne-ressource TSA de l'Académie (A.Germain-Barilt) Educ ou Enseignant de dispositif UEMA ou DAR		

Identifiant : 22NDGS6094			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Apaiser le climat relationnel dans une école inclusive	25 heures	Du lundi 17/01/2023 au vendredi 21/01/2023 (mercredi inclus)	50 personnes (2 x 25 p)
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degré titulaires ou non du CAPPEI, Enseignants UE et UEE, Coordonnateurs ULIS AESH, et en priorité AESH référent Conseillers principaux d'éducation, Chefs d'établissement, Personnels de santé scolaire, Psychologues EN...	UGA - Saint Martin d'Hères (Agglomération de Grenoble)	FTLV - Rectorat de l'Académie de Grenoble Contact : christine.masselot@ac-grenoble.fr ce.ftlv@ac-grenoble.fr	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre • S'approprier des repères pour la relation pédagogique • Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des gestes professionnels • Elaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Eclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre reliés aux contextes sociétaux, sociaux et éducatifs • Apaiser le climat relationnel pour mieux inclure les élèves perturbateurs. • Les fondamentaux de la communication : qui – quoi – comment – dans quel contexte... • Des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle • Interculturalités et comportements des jeunes à l'école • Le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement • Réflexion partagée, échanges de pratiques 		Intervenants extérieurs, formateurs éducation nationale, partenaires du médico-social et témoignages	

Identifiant : 22NDGS6095			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Scolariser des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme	25 heures	Mars 2023 Du lundi 20/03/2023 au vendredi 24/03/2023 (mercredi inclus)	50 personnes (2 x 25 p)
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
<ul style="list-style-type: none"> Enseignants du 1^{er} ou du 2nd degré titulaires du CAPPEI ayant suivi le module d'approfondissement TSA niveau 1 Enseignants du 1^{er} ou 2nd degré, AESH, sensibilisés et travaillant avec des élèves TSA en classe ordinaire, dispositif ULIS, UEE, IME Psychologues EN, santé scolaire Ouverture aux CPE 	UGA - Saint Martin d'Hères (Agglomération de Grenoble)	FTLV - Rectorat de l'Académie de Grenoble Contact : christine.masselot@ac-grenoble.fr ce.ftlv@ac-grenoble.fr	
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> Connaître les troubles autistiques Situer les pratiques éducatives Connaître la diversité des modalités actuelles de scolarisation (individuelle en classe de référence, avec dispositif collectif, en unité d'enseignement, avec scolarité partagée). Construire des réponses éducatives et pédagogiques adaptées aux élèves avec TSA S'appuyer sur les partenaires extérieurs pour l'utilisation des outils spécifiques afin de favoriser le parcours de formation des élèves avec TSA Devenir personne ressource pour impulser des transformations des postures professionnelles au bénéfice de la scolarisation des élèves TSA et de leurs familles 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> Partager et construire des outils spécifiques Anticiper, accompagner et remédier, dans une logique partenariale, pour une scolarisation réussie des élèves TSA Quelle continuité dans le milieu scolaire des méthodes éducatives, comportementales et d'éducation structurée ? Prise en compte de l'expertise parentale Relier le parcours de formation avec un parcours de vie professionnelle et sociale Echanges et analyse de pratique Partage avec des témoins de leur sensibilité au monde, l'art, la culture, etc. 		Intervenants extérieurs, formateurs éducation nationale, partenaires du médico-social et témoignages	

Sécuriser le parcours de l'élève (conception, cohérence, suivi, évaluation et orientation)

Identifiant : 22NDGS6096			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Continuum -3/+3 pour les lycéens à besoins éducatifs particuliers de la filière générale ou technologique	50 heures	- du 10 octobre au 14 octobre 2022 - du 23 janvier au 27 janvier 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Coordonnateurs d'Ulis, enseignants titulaires du CAPPEI - enseignants du 2d degré, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale ...	INSHEA, 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les problématiques des jeunes présentant des besoins spécifiques et leurs répercussions sur l'élaboration de leurs parcours de formation au lycée général et technologique ; • Approfondir la réflexion sur la construction de parcours de formation au lycée en vue de la poursuite d'études post bac et/ou d'une insertion professionnelle et les éléments en jeu dans une transition psychosociale ; • Réfléchir au processus d'orientation, à l'utilisation de la plateforme Parcoursup, au choix d'affection ; • Identifier l'apport des dispositifs (de droit commun et droits spécifiques) déployés dans leur accompagnement au lycée et le post-bac ; • Connaître et travailler avec les différents acteurs, en particulier de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les références réglementaires relatives aux parcours des élèves en situation de handicap dans le cadre du continuum bac-3/bac+3 ; • Le repérage des besoins particuliers, l'évaluation des compétences, les aménagements des évaluations et des examens ; • Les outils pour organiser, élaborer et accompagner les parcours de formation vers le post-bac et l'insertion professionnelle (Fiche Avenir, Parcoursup, Cap école inclusive, Qualinclus, par ex.) ; • Les dispositifs de formation et d'insertion, le repérage et le travail avec les partenaires, la coopération avec les familles ; • La sortie du lycée général et technologique et la poursuite d'études ou de formation 	- Formateurs et enseignants-chercheurs de l'INSHEA - Intervenants extérieurs		

Identifiant : 22NDGS6097			
Titre	Durée :	Dates	Nombre de participants prévus
Collaborer au service du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers	25 heures	Du 30 janvier au 2 février 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants spécialisés exerçant dans le second degré	INSPé Toulouse	Rectorat de Toulouse (Frederic Detchart) et INSPé Toulouse (Laurent Fleury)	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> Rendre efficace les collaborations au service du parcours de l'élèves à besoins particuliers 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> Les enjeux de la collaboration, les outils et les modalités La place de la famille Avec les partenaires associatifs, du sanitaire et du médicosocial (EMA ; SESSAD ; Scolarité partagée...) Collaboration et co-intervention au sein de la classe, avec l'appui d'une ULIS ou UEE Avec les AESH, dans le cadre d'un PIAL 		<ul style="list-style-type: none"> Enseignants chercheurs Formateurs Enseignants Représentants associatifs et institutionnels Inspecteurs AESH - ERSeh Autres : Parents... 	

Identifiant : 22NDGS6098			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Accompagner le parcours et l'orientation de l'élève : le parcours Avenir	25h en deux temps	21 au 25 novembre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés.	INSPE Caen	Rectorat de Normandie	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux, les freins et les leviers de l'insertion sociale et professionnelle • Comprendre les problématiques liés à la prise en compte des élèves à BEP • Connaître les possibilités existantes (dispositifs, structures, associations, services de suite...) et les personnes ressources dans ce domaine • Permettre à l'élève de se positionner et d'être auteur et acteur de ses choix 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Apports de la recherche, des références institutionnelles et législatives sur l'insertion et la formation professionnelle • Echanges et partages de pratiques • Identification des partenaires et modalités du travail collaboratif • Découverte et utilisation d'outils d'accompagnement à la construction du projet professionnel 		Mme Julia MIDELET – INSPE CAEN MCF/PU spécialistes de la question représentants d'association chargées d'insertion professionnelle enseignants spécialisés	

Identifiant : 22NDGS6099			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Sécuriser le parcours de l'élève (conception, cohérence, suivi, évaluation et orientation)	25h	Du lundi 26 septembre au jeudi 29 septembre 2022	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré titulaires du CAPPEI	Rectorat de Bordeaux		Rectorat de Bordeaux
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des protocoles et outils de suivi du parcours des élèves (le Livret de Parcours inclusif) • Concevoir des projets et des parcours ambitieux pour tous les élèves. • Déterminer une stratégie d'accompagnement scolaire visant à développer l'autonomie indispensable à l'insertion sociale et professionnelle ou à la poursuite d'études. • Travailler en lien et en complémentarité avec les professionnels du soin ou du secteur médico-social pour valoriser les compétences et les potentialités des élèves 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Les principes d'une évaluation permettant d'objectiver les réussites et les points de difficulté rencontrés par les élèves. • Les savoirs et des savoirs-faire permettant de mettre en place des adaptations pertinentes et efficaces. • Les écrits professionnels : simplifier et améliorer leurs contenus pour les rendre opérationnels et faciliter le partage d'informations entre professionnels • Ambition et estime de soi. Encourager l'investissement scolaire des élève (pédagogie explicite et évaluation positive) • L'implication des familles (rôle et responsabilités) dans l'orientation. • Le Parcours Avenir pour un élève à besoins particuliers : points de vigilance et principes d'un accompagnement efficace • Les situations de rupture (suspension de scolarité pour raison médicale, décrochage...) : des réponses collectives et un suivi nécessaire • Les partenaires de l'institution scolaire dans le domaine de l'insertion professionnelle • Le Livret de Parcours Inclusif (LPI) comme nouvel outil pédagogique de suivi personnalisé. 		IEN école inclusive Conseillers pédagogiques Enseignants spécialisés Professionnels intervenants de SESSAD Représentants des EMAS scol.	

Identifiant : 22NDGS60100			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Parcours vers l'employabilité, l'accès à l'emploi et au supérieur pour des élèves de lycée avec TSA	25h	Du mardi 9 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 9H00 - 12H00 13H30 - 16H30	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du second degré scolarisant des élèves avec TSA	Lycée polyvalent Emile Zola Avenue de l'Arc de Meyran 13 100 Aix en Provence	Rectorat Aix-Marseille Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep) Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre le fonctionnement d'un jeune adulte avec trouble du spectre de l'autisme et les répercussions sur sa formation, son employabilité et son parcours • Appréhender les enjeux de l'orientation et de l'accès au supérieur • Appréhender les enjeux de la formation et de l'insertion professionnelle • Sécuriser les parcours vers l'employabilité des élèves avec TSA • Sécuriser les parcours vers l'accès au supérieur • Découvrir des modalités d'accompagnement : l'Ulis lycée professionnel en réseau, la Pafip (Plateforme académique d'accompagnement formation et insertion professionnelle), le job-coaching 			
Contenus de formation		Intervenants	
Fonctionnement de la personne avec un trouble du spectre de l'autisme : <ul style="list-style-type: none"> • Communication, interactions et fonctionnements atypiques • Les TSA à l'adolescence • Accompagnement vers l'exercice citoyen et professionnel • Impacts sur la formation professionnelle, sur l'employabilité, les points de vigilance et les réponses à co-construire avec les familles, les partenaires et l'entreprise Dynamique de projet <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des partenaires et des réseaux • Projet et parcours de l'élève Processus développementaux et apprentissages <ul style="list-style-type: none"> • L'élève avec un trouble du spectre de l'autisme au lycée • Les parcours de formation pour un élève avec TSA : • Entrée dans les apprentissages : démarches pédagogiques • Accompagnement dans les apprentissages professionnels et en PFMP • Préparer l'accès au supérieur 		<ul style="list-style-type: none"> - SESSAD-Autisme - Asprie Friendly, job coach - CRA - Rectorat : Miraep, PRTSA - Entreprises avec emploi de personnel avec TSA - Familles - Coordinonateur Ulis LP - Coordinonatrice Plateforme académique d'accompagnement formation et insertion professionnelle 	

Identifiant : 22NDGS60101			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Auto-évaluer le fonctionnement inclusif d'un dispositif / d'un établissement pour sécuriser le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers	50h (2x1 semaine)	Du lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre 2022 et du lundi 20 mars au vendredi 24 mars 2023	20 maximum
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Directeurs adjoints chargés de SEGPA Enseignants spécialisés du 2 nd degré, Psychologues de l'Éducation nationale	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les communautés éducatives à sécuriser les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers via l'auto-évaluation du fonctionnement inclusif de dispositifs au sein d'un établissement scolaire accueillant des élèves relevant de l'enseignement spécialisé ou adapté (ULIS Collège, ULIS Lycée, SEGPA, EREA...) ; • Concevoir les réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers de ces élèves et évaluer leur impact dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche participative d'amélioration continue. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • À partir de l'analyse des leviers, obstacles et opportunités propres à la situation de l'établissement, construire une démarche planifiée s'appuyant notamment sur les entrées thématiques du référentiel Qualinclus (sécuriser le parcours de l'élève). Pour chacune des thématiques, identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre, les indicateurs simples et mesurables permettant d'en apprécier l'impact, les parties prenantes concernées. 	Formateurs INSHEA, chefs d'établissement et intervenants extérieurs ayant mis en œuvre la démarche		

Identifiant : 22NDGS60102			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Min PFIP Lycée Pro : Du Parcours de Formation à l'Insertion Professionnelle des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales en lycée professionnel (LP) bénéficiant du dispositif Ulis	50h (Deux fois une semaine)	- du 3 au 7 octobre 2022 - du 30 janvier 2023 au 03 février 2023	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Coordonnateurs d'Ulis, enseignants titulaires du Cappei (ou 2CA-SH CAPA-SH), enseignants du 2d degré, conseillers principaux d'éducation, chef de travaux, enseignants scolarisant en LP des élèves présentant ces troubles - conseillers d'orientation-psychologues ...	INSHEA, 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les problématiques particulières des jeunes présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales et leurs répercussions sur l'élaboration de leurs parcours de formation au LP ; • Approfondir la réflexion sur la construction de parcours de formation au lycée en vue de l'insertion professionnelle de ces jeunes et les éléments en jeu dans une transition psychosociale ; • Réfléchir au processus d'évaluation et de certification (utilisation d'un référentiel professionnel de CAP pour personnaliser les parcours) ; • Identifier l'apport des dispositifs déployés dans leur accompagnement au lycée et notamment repérer les réponses adaptées que peut apporter l'Ulis ; • Connaître et travailler avec les différents acteurs concernés par la formation et l'insertion de ces jeunes ; • Explorer les diverses perspectives d'accès vers l'emploi. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • La politique actuelle de scolarisation et de formation professionnelle des adolescents présentant des troubles cognitifs ; • Le repérage des besoins particuliers, l'évaluation des compétences ; • La construction d'outils pour organiser, élaborer et accompagner des parcours de formation vers l'insertion professionnelle ; • Les dispositifs de formation et d'insertion, le repérage et le travail avec les partenaires, la coopération avec les familles ; • La sortie du lycée professionnel et la poursuite de formation (apprentissage), passerelles vers l'emploi et l'insertion professionnelle. 		<ul style="list-style-type: none"> - Formateurs et enseignants-chercheurs de l'INSHEA - Intervenants extérieurs 	

Enseigner en équipe et en complémentarité (AESH/enseignants/Equipe éducative)

Identifiant : 22NDGS60103			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Personne-ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels — positionnement, démarche, outils et partenariats	25 heures	Lundi 7 novembre au jeudi 10 novembre 2022 (9 h-16 h 30) + Lundi 30 janvier 2023	20 maximum
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés ou sur poste d'enseignant spécialisé dans un établissement du second degré.	À distance en visioconférence. ATTENTION : visio sur les horaires de métropole (9 h-16 h 30)		INSHEA
<p>Objectifs : Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le collège/lycée inclusif : accompagner les changements à opérer au niveau d'un établissement du second degré, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves. <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir analyser son environnement professionnel pour identifier les pistes d'amélioration et les leviers à activer. • Négocier avec son chef d'établissement pour un pilotage efficace de la politique inclusive de l'établissement. • Identifier les démarches et outils pour créer des équipes de travail efficaces. • Accompagner les changements de pratiques professionnelles des enseignants non-spécialisés 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>Apports théoriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conduite du changement en faveur de l'éducation inclusive. • Outils et méthode d'analyse de son environnement professionnel • Obstacles aux changements de pratiques professionnelles, postures et actions de la personne-ressource • Processus motivationnels chez les enseignants et les élèves. • Collectifs de travail efficaces et communauté d'apprentissage professionnelle • Activités pratiques : • Participer à la conduite du changement dans son établissement : préparation du dialogue avec l'équipe de direction. • Présentation de ressources utiles pour outiller les enseignants non-spécialisés. • Écrits professionnels — rédiger la lettre de mission de la personne-ressource. • Témoignages et ressources : • Collaborer avec des professionnels multiples : personnels de direction, inspecteurs, formateurs, acteurs du milieu médico-social. • Formaliser des processus de fonctionnement lisibles par tous 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Formateurs de l'INSHEA ayant une expérience de l'accompagnement d'EPL (équipe de direction et équipes enseignantes) pour une inclusion scolaire de qualité. 2. Maîtres de conférences spécialistes des thématiques abordées. 3. Professionnels de terrain (direction et enseignants) ayant expérimenté un projet de changement pour l'inclusion scolaire. 	

Identifiant : 22NDGS60104			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Personne-ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels — positionnement, démarche, outils et partenariats	25 heures	Lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier 2023	20 maximum
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés ou sur poste d'enseignant spécialisé dans un établissement du second degré.	58-60 avenue des landes 92150 Suresnes		INSHEA
<p>Objectifs : Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le collège/lycée inclusif : accompagner les changements à opérer au niveau d'un établissement du second degré, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves. <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir analyser son environnement professionnel pour identifier les pistes d'amélioration et les leviers à activer. Négocier avec son chef d'établissement pour un pilotage efficient de la politique inclusive de l'établissement. Identifier les démarches et outils pour créer des équipes de travail efficaces. Accompagner les changements de pratiques professionnelles des enseignants non-spécialisés 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>Apports théoriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> La conduite du changement en faveur de l'éducation inclusive. Outils et méthode d'analyse de son environnement professionnel Obstacles aux changements de pratiques professionnelles, postures et actions de la personne-ressource Processus motivationnels chez les enseignants et les élèves. Collectifs de travail efficaces et communauté d'apprentissage professionnelle <p>Activités pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à la conduite du changement dans son établissement : préparation du dialogue avec l'équipe de direction. Présentation de ressources utiles pour outiller les enseignants non-spécialisés. Écrits professionnels — rédiger la lettre de mission de la personne-ressource. <p>Témoignages et ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec des professionnels multiples : personnels de direction, inspecteurs, formateurs, acteurs du milieu médico-social. Formaliser des processus de fonctionnement lisibles par tous. 		<ol style="list-style-type: none"> Formateurs de l'INSHEA ayant une expérience de l'accompagnement d'EPL (équipe de direction et équipes enseignantes) pour une inclusion scolaire de qualité. Maitres de conférences spécialistes des thématiques abordées. Professionnels de terrain (direction et enseignants) ayant expérimenté un projet de changement pour l'inclusion scolaire. 	

Identifiant : 22NDGS60105			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Personne-ressource dans les collèges, lycées et lycées professionnels - positionnement, démarche, outils et partenariats	25 heures	Lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre 2022	20 maximum
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés ou sur poste d'enseignant spécialisé dans un établissement du second degré.	MAYOTTE Rectorat de Mayotte, Rue Saharangué, 97600 Mamoudzou		Rectorat de Mayotte + INSHEA(Convention)
<p>Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le collège/lycée inclusif: accompagner les changements à opérer au niveau d'un établissement du second degré, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves. <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir analyser son environnement professionnel pour identifier les pistes d'amélioration et les leviers à activer. Négocier avec son chef d'établissement pour un pilotage efficient de la politique inclusive de l'établissement. Identifier les démarches et outils pour créer des équipes de travail efficaces. Accompagner les changements de pratiques professionnelles des enseignants non-spécialisés 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p>Apports théoriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> La conduite du changement en faveur de l'éducation inclusive. Outils et méthode d'analyse de son environnement professionnel Obstacles aux changements de pratiques professionnelles, postures et actions de la personne-ressource Processus motivationnels chez les enseignants et les élèves. Collectifs de travail efficaces et communauté d'apprentissage professionnelle <p>Activités pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à la conduite du changement dans son établissement : préparation du dialogue avec l'équipe de direction. Présentation de ressources utiles pour outiller les enseignants non-spécialisés. Écrits professionnels - rédiger la lettre de mission de la personne-ressource. Témoignages et ressources : Collaborer avec des professionnels multiples : personnels de direction, inspecteurs, formateurs, acteurs du milieu médico-social. Formaliser des processus de fonctionnement lisibles par tous. 		<ol style="list-style-type: none"> Formateurs de l'INSHEA ayant une expérience de l'accompagnement d'EPL (équipe de direction et équipes enseignantes) pour une inclusion scolaire de qualité. Maitres de conférences spécialistes des thématiques abordées. Professionnels de terrain (direction et enseignants) ayant expérimenté un projet de changement pour l'inclusion scolaire. 	

Identifiant : 22NDGS60106			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Travailler en collaboration et en coopération avec les différents acteurs du parcours de l'élève	25h	Du 26 au 29 septembre 2022	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Formation proposée aux titulaires du CAPPEI, aux enseignants non spécialisés, à des personnels non enseignants au sein de la communauté éducative (AESH, personnels de direction...) dans une logique pluri-catégorielle.	Rectorat de Bordeaux	Rectorat de Bordeaux - Pôle Académique Ecole Inclusive	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différents acteurs de la politique éducative en faveur des élèves en situation de handicap et connaître leurs missions respectives • Disposer d'informations et de ressources utiles à la construction de partenariats. • Communiquer dans des écrits simples et fonctionnels 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins éducatifs particuliers des élèves présentant un trouble ou un handicap : acquérir des savoirs et des savoirs-faire pour répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques des élèves. • La conception de parcours de réussite réfléchis en équipe, ambitieux et adaptés aux besoins. • Les dispositifs et structures de soins permettant d'aider et de sécuriser les parcours scolaires : optimiser les ressources et mutualiser les pratiques de la sphère médicale et de la sphère éducative. • L'action des AESH : aider tout en favorisant l'acquisition de l'autonomie par chaque élève élèves accompagné • Le livret de parcours inclusif (LPI) : un nouvel outil à valoriser dans sa dimension pédagogique pour éviter les ruptures et sécuriser les parcours • Principes et modalités adaptées à une communication fluide et de qualité avec les familles 	Partenaires associatifs Représentants d'associations de parents d'élèves en situation de handicap Professionnels de SESSAD Professionnels intervenant dans le cadre des Equipes Mobiles d'appui du médico-social (EMAscol) Inspecteurs de l'Education nationale Enseignants spécialisés		

Identifiant : 22NDGS60107			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enjeux de l'accompagnement humain et pratiques collaboratives enseignants/AESH – Problématique d'autonomie des élèves accompagnés	25 heures	09 janvier 2023 au 13 janvier 2023	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier et second degré AESH	DSDEN de l'Aube, 30 rue Mitantier, Troyes	Rectorat de l'académie de Reims	
Objectifs de la formation :			
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les fonctions et le positionnement des AESH • Mesurer les enjeux de l'accompagnement humain • Construire les modalités d'un travail d'équipe efficient entre l'AESH et l'enseignant • Développer des gestes professionnels collaboratifs • Construire des gestes de desétayage 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Travail autour de la connaissance des missions des AESH, représentations et cadre réglementaire • L'accompagnement scolaire en question : Quelles conditions à la mise en place pour quels résultats • Travailler en équipe : Définition et conditions de mise en œuvre • Point de recherche : le développement des gestes professionnels d'accompagnement efficaces – Pratiques collaboratives • Comment accompagner les élèves à l'autonomie 		Personnels de l'éducation nationale	

Identifiant : 22NDGS60108			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Être AESH – la ou les question(s) de l'accompagnement des élèves	50 heures	Novembre et mai	30
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
AESH	Formation à distance		INSHEA
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les principes essentiels de l'accompagnement de l'enfant dans toutes ses dimensions • Penser ensemble les espaces de co-construction et de coopération • Dépasser les assignations par type de handicap ou troubles pour parvenir à s'intéresser aux besoins particuliers • S'appuyer sur des expertises professionnelles et d'usage partagées • Partager des outils 			
Contenus de formation			Intervenants
Actualisation des connaissances sur : <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence, l'historique des AESH • Les axes généraux et particuliers du déploiement des PIAL • Modèles de référence liés aux représentations du handicap ainsi qu'à la promotion de l'autodétermination • Apports théoriques et pratiques relatifs à la mise en place de la coopération • Réflexions conjointes sur la place des familles et des élèves dans le processus de co-construction des parcours • Apports spécifiques (accompagner un élève avec TSA, prendre en compte les éléments de développement, ...) 			Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs.

AXE 3 : SE FORMER DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE

Exercer dans une unité d'enseignement

Identifiant : 22NDGS60109			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer au sein d'une UEEA ou d'une UEMA	25 heures	26 - 29 septembre 2022 ou 17 au 20 octobre 2022	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants nouvellement nommés sur des postes d'UEMA ou d'UEEA	Rectorat de Bordeaux		CRA Aquitaine Rectorat de Bordeaux
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir concevoir, mettre en œuvre et réguler des projets d'apprentissages scolaires ambitieux, adaptés aux besoins d'élèves présentant des troubles autistiques • Assurer la cohérence des interventions pédagogiques au sein du dispositif et en étroite collaboration avec les équipes éducatives et médico-sociales. • Coordonner l'Unité d'Enseignement pour mettre en œuvre les objectifs de chaque PPS. • Travailler et communiquer en étroite collaboration avec les familles et la direction de l'établissement où est implantée l'unité 			
Contenus de formation			Intervenants
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances actualisées sur le trouble du spectre de l'autisme • Fonctionnement des dispositifs, outils pour les piloter • Stratégies efficaces d'apprentissage et de régulation des comportements • Modalités et fréquence de communication avec les partenaires et les familles • Evaluation des progrès d'élèves permettant de construire des parcours, avec pragmatisme et exigence. • Appropriation et utilisation du LPI comme outil pédagogique de suivi des parcours d'apprentissage • Travail en lien avec le service départemental Ecole inclusive pour évaluer régulièrement l'efficacité pédagogique du dispositif. 			PR TSA Enseignante CRA Partenaires Médico-social

Identifiant : 22NDGS60110			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner en Unité d'enseignement dans des établissements sanitaires - Scolarisation des élèves avec une maladie somatique invalidante	50 h (2 x 1 semaine)	Du 9 au 13 janvier et du 3 au 8 avril 2023 (du lundi à 9h au vendredi à 12h)	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, enseignants non spécialisés	INSHEA, 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les missions de l'enseignant à l'hôpital • Savoir identifier les besoins éducatifs des élèves hospitalisés en raison d'une maladie somatique invalidante et y répondre • Connaître les différents modes d'exercice à l'hôpital : travail avec un petit groupe d'élèves de niveaux hétérogènes (de la maternelle au lycée), travail en individuel au chevet • Savoir travailler en partenariat au sein d'une équipe pluri-professionnelle 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités d'hospitalisation selon les répercussions des troubles (séjours de courte ou de longue durée, séjours itératifs ; différentes structures hospitalières) • Présentation du site Tous à l'école • Cadre réglementaire de la scolarisation en milieu sanitaire • Coordination d'une unité d'enseignement • Aspects psychologiques liés aux maladies somatiques invalidantes et à l'hospitalisation chez les enfants et les adolescents • La confrontation à la mort pour l'élève et pour l'enseignant • Projets pédagogiques à l'hôpital • Enseigner en situation duelle (notamment au chevet) • Enseigner une discipline à un groupe d'élèves multiniveaux (1^{er} et 2nd degrés) • Accessibilité et didactiques à l'hôpital (français, mathématiques, arts plastiques, Musique, Histoire/Géographie/Education morale et civique) • Les liens hôpital/Sapad (Service d'Assistance Pédagogiques à Domicile)/école ordinaire • Ressources numériques • Analyses de pratiques professionnelles 		Formateurs de l'INSHEA, enseignants à l'hôpital, psychologue scolaire	

Identifiant : 22NDGS60111			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner dans une unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social	50 heures	Du 21 au 25 novembre 2022 Du 20 au 24 mars 2023	10 places disponibles
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
PE, PLP et PLC spécialisés ou non	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX		INSPE de l'Académie de Limoges
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnaliser dans enseignants amenés à exercer dans des unités d'enseignement d'un établissement ou d'un service spécialisés (par exemple, en IME, en Itep, à l'hôpital, en Sessad) ou dans une unité externalisée dans un établissement scolaire (notamment unité d'enseignement en école primaire, en collège). 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour chacune des sessions, le module se déroule sur 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi) et un jour en distanciel (le vendredi). • Connaître l'environnement spécifique propre à chaque unité d'enseignement • Adapter sa pratique professionnelle aux évolutions de l'environnement et des publics <p>Accueillis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se positionner comme enseignant et comme personne ressource 		Formateurs de l'Inspé de Limoges, enseignants spécialisés, professionnels des établissements de services spécialisés	

Identifiant : 22NDGS60112			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer dans un contexte professionnel spécifique : UE/UEE	25 heures	Stage filé 8 octobre, 10 novembre, 18 novembre, 25 novembre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI, exerçant en UE et UEE	INSPE Morne Ferret, Pointe à Pitre	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les cadres d'action de chacune des structures ou dispositif. • Adapter sa pratique professionnelle aux évolutions de l'environnement et des publics accueillis. Conseiller la communauté éducative en qualité de personne ressource. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et analyse de différents fonctionnements pédagogiques en UE, UEE, UE • Connaître l'environnement spécifique propre à chaque unité d'enseignement. • Adapter sa pratique professionnelle aux évolutions de l'environnement et des publics accueillis. Entre personne ressource. 	CPD ASH Intervenant du médico-social		

Exercer dans une unité localisée d'inclusion sociale

Identifiant : 22NDGS60113			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Module de professionnalisation : la coordination d'une unité localisée d'inclusion scolaire dans le second degré	25 heures	Du 20 mars 2023 au 24 mars 2023	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
<ul style="list-style-type: none"> Enseignants titulaires du Cappei Précisions : <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre d'un changement de support de poste, pour se préparer à la coordination d'une ULIS Pour approfondir ses connaissances du fonctionnement d'une Ulis lycée et l'élaboration du parcours avenir Pour enrichir ses pratiques professionnelles dans le cadre de la coordination d'une Ulis lycée 	Lycée Jacques Dolle - Antibes	Rectorat de l'académie de Nice	
Maîtriser les spécificités de la coordination d'une ULIS dans le second degré : collège, lycée, lycée professionnel <ul style="list-style-type: none"> Appréhender les enjeux de l'orientation et de l'accès au supérieur Découvrir des modalités de coordination : ULIS lycée, ULIS lycée réseaux 			
Contenus de formation	Intervenants		
Ulis collège / Ulis lycée : enjeux communs, fonctionnements différents, réponses professionnelles spécifiques <ul style="list-style-type: none"> Partenariats Orientation au lycée Accès au supérieur et à l'emploi 	Conseillers pédagogiques académiques, professeurs ressources et partenaires médico-sociaux : accompagnement pédagogique dans l'élaboration du parcours d'orientation Coordonnateurs Ulis lycée : table ronde et échange de pratiques Coordonnateur de la Plateforme d'Accompagnement à la Formation et à l'Insertion Professionnelle Partenaires pour l'accompagnement vers l'accès à l'emploi : entreprises, organismes régionaux		

Identifiant : 22NDGS60114			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Coordonner une ULIS - module de professionnalisation	50 heures	Du 21 au 25 novembre 2022 Du 20 au 24 mars 2023	10 places
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Professeurs des écoles, PLP et PLC spécialisés souhaitant se professionnaliser dans l'emploi de coordonnateur d'ULIS.	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87 036 LIMOGES CEDEX	INSPE de l'Académie de Limoges	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnaliser dans l'emploi les enseignants coordonnateurs en ULIS (école, collège, LP). 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Le module se déroulent sur 4 jours en présentiel (du lundi au jeudi) et un jour en distanciel (le vendredi). • Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS, organiser et planifier et formaliser les interventions des aides humaines au sein du dispositif, dans des classes de référence des élèves et dans l'établissement scolaire. Animer les relations entre l'ULIS et les partenaires extérieurs. Être personne ressource. 	Coordonnateurs en ULIS école, collège et lycée professionnel. Formateurs à l'INSPE de Limoges. Enseignants spécialisés exerçant en ULIS. Enseignant référent.		

Identifiant : 22NDGS60115			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer en ULIS et coordonner le fonctionnement de son dispositif	25 heures	14 au 17 novembre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré titulaires du CAPPEI	Rectorat de Bordeaux		Rectorat de Bordeaux
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Consolider des compétences pour exercer les missions du professeur coordinateur ULIS en collège et lycée 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Informations et repères institutionnels pour coordonner une l'ULIS en cohérence avec l'axe « Ecole inclusive » du projet d'établissement. • Les démarches et les ressources pédagogiques facilitant l'inclusion des élèves à besoins particuliers conception, mutualisation et cohérence au sein de la communauté éducative. • L'autonomie des élèves. Un enjeu important qui détermine les conditions d'insertion ou de poursuite d'études. Démarches pédagogiques adaptées. • Des parcours individualisés, adaptés avec pragmatisme et ambition au projet et aux potentialités de chaque élève. • L'usage du LPI au sein de l'établissement. S'approprier pleinement ce nouvel outil dans toute sa dimension pédagogique. • Les connaissances nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de l'orientation et de l'insertion socio-professionnelle des élèves en situation de handicap. 		IEN école inclusive Conseillers pédagogiques Enseignants spécialisés Partenaires de l'Insertion professionnelle	

Identifiant : 22NDGS60116			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer au sein d'un dispositif ULIS collège	50 heures	Du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre Et du lundi 27 au vendredi 31 mars.	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier et second degré, AESH, CPE, chef d'établissement	INSHEA 58-60 Avenue des Landes, 92150 SURESNES	INSHEA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> Consolider des compétences professionnelles pour contribuer au fonctionnement d'un dispositif ULIS collège en favorisant l'accessibilité pédagogique et didactique 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> Disposer de connaissances actualisées sur le cadre réglementaire actuel et le situer dans une perspective historique. Découvrir un état exhaustif des travaux et projets de recherche portant sur ces dispositifs. Réfléchir à l'articulation entre les différents lieux d'apprentissage (classe de référence, regroupement spécialisés...) dans une perspective d'accessibilité didactique. Analyser des captations vidéo (en classe de référence, au sein du regroupement spécialisé). Envisager différentes modalités de collaborations (par ex. : coenseignement, cointervention) avec l'ensemble des partenaires (Education nationale, secteurs médico-social et associatif). Découvrir, concevoir et utiliser des outils facilitants l'organisation du dispositif. Réfléchir aux parcours des élèves et aux collaborations nécessaires (internes et externes) 	Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs (universitaires et professionnels).		

Identifiant : 22NDGS60117			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer les missions de personne ressource pour l'école inclusive.	25 heures	Du 14 au 18 novembre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI ou sur poste d'enseignant spécialisé , membres du RASED	INSPE Morne Ferret, Pointe à Pitre	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une formation permettant à l'enseignant de questionner son rôle et ses missions de personne ressource pour l'éducation inclusive. • Développer les compétences des enseignants spécialisés à exercer leur fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive. • Les missions de personne-ressource d'un enseignant spécialisé : accompagner les changements de pratiques professionnelles dans l'établissement. • Agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans son établissement. • Se positionner en tant que personne ne ressource. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Personne-ressource : développer des compétences et une posture professionnelle au service de la scolarisation pour tous. • Définir les besoins de formation des stagiaires : Positionnement initial. Définir le rôle et les missions de personne ressource pour l'éducation inclusive. Définir la notion de personne ressource dans un espace de négociation. • Analyses des pratiques : contextes, cas, parcours de formation d'élèves. Retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation. • Elaborer des réponses pédagogiques et conseiller ses pairs. Coopérer avec les partenaires : éléments théoriques conseils en vue de développer des partenariats opérants. 		IEN ASH, mission ASH de la Région Académique de la Guadeloupe,	

Exercer comme enseignant référent

Identifiant : 22NDGS60118			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer comme enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap. (ERSEH)	50 heures (2 X 25 h soit 2 semaines)	Du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022 et du lundi 27 au vendredi 31 mars 2022	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants référents débutants.	Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 – Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs : Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer à la prise de fonction d'enseignant référent, développer les compétences métiers. <p>Objectifs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les paradigmes du handicap : accessibilité, compensation et classifications internationales • Connaître les missions des enseignants référents : droit et outils de mise en œuvre • S'approprier des connaissances relatives au travail avec les professionnels et les parents • Maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation. • Analyser et préciser le positionnement institutionnel des enseignants référents • Gérer l'accompagnement des élèves à BEP (AESH, matériel adapté, etc.) 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementations, lois et jurisprudence. L'actualité institutionnelle de l'école inclusive GEVA Sco, PPS, PAP et ESS : suivi personnalisé, équité territoriale et outils de la scolarisation • Les théories du handicap : modèle médical, modèle social processus de production du handicap, accessibilité et compensation. Le(s) rôle(s) de l'enseignant référent et son positionnement institutionnel • Le mode de fonctionnement des MDPH et partenariat interinstitutionnel • Travail avec les familles et la place des associations • Travail avec les personnels de l'Éducation nationale • Travail avec les partenaires du secteur médico-social • Les PIAL 		Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS60119			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Accompagner la prise de fonction des professeurs titulaires du CAPPEI nommés sur un poste d'enseignant référent ou souhaitant devenir enseignant référent	25 heures	du lundi 16 janvier 2023 14h au vendredi 20 janvier 2023 12h. Le mercredi est inclus.	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants du premier ou du 2 nd degré titulaires du CAPPEI	Amiens	Rectorat d'Amiens Corinne Silvert	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les missions des enseignants référents : droit et outils de mise en œuvre ; analyser et préciser le positionnement institutionnel ; • Réglementations, lois et jurisprudence ; • Geva Sco, PPS, MOPPS et ESS : suivi personnalisé, équité territoriale et outils de la scolarisation ; • S'appropriier des connaissances relatives au travail avec les professionnels et les parents ; • Maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation ; • Gérer l'accompagnement des élèves à Bep (AESH, matériel adapté, etc.) ; • Le mode de fonctionnement des MDPH et le partenariat interinstitutionnel. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel et légal ; • Rôles, postures, missions ; • Communication (avec les familles, avec les partenaires, avec le milieu professionnel) : outils, techniques ; • Partenariat et orientation ; • Rôle de personnes ressources et apports théoriques. 	Circonscriptions ASH Enseignants référents MDPH		

Identifiant : 22NDGS60120			
Titre	Durée	Date	Nombre de participants
L'enseignant référent handicap dans l'école inclusive : maîtrise de la communication orale et écrite	24 heures	déterminer	15
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants référents handicap	DSDEN + lieux à visiter	DSDEN	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Développer et renforcer les compétences de l'enseignant référent handicap 			
Contenus de formations		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des compétences de communication orale et écrite • Appréhender les nouveaux enjeux d'une scolarisation inclusive • Renforcer les connaissances sur les différents parcours scolaires et sur leurs évolutions • Travailler sur les évolutions de la place des partenaires – familles et professionnels du secteur médico-social- au sein de l'école inclusive • Animer une ESS avec des objectifs et des stratégies communicationnelles 		Pôle d'Accompagnement Pédagogique pour l'École Inclusive (PAPEI) 63 INSPE Formateurs académiques Enseignants spécialisés	

Identifiant : 22NDGS60121			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Professionnalisation des enseignants référents : formation et insertion professionnelle.	25 heures	Stage filé 9 septembre, 16 septembre, 7 octobre, 14 octobre 2022	25
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants référents issus du 1 ^{er} ou du 2 nd degré.	INSPE Morne Ferret, Pointe à Pitre	Mission service public de l'école inclusive ASH de la Région Académique de la Guadeloupe	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les différentes missions des enseignants référents : communication et techniques de conduite de réunion, personnes-ressources, connaissance des partenaires de soin, des partenaires pour la formation et l'insertion professionnelle. • Sous objectif : Amener les ERSEH à s'approprier une plateforme unique d'échanges et de partage de données dématérialisées. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel et légal. • Rôles, postures, missions. • Communication (avec les familles, avec les partenaires, avec le milieu professionnel) : outils, techniques. <p>Initiation/ introduction à AGESH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat et orientation. • Rôle de personnes ressources et apports théoriques : • L'accessibilité et la compensation (aménagements) 		IEN ASH, mission ASH de la Région Académique de la Guadeloupe, animatrice enseignement numérique.	

Exercer en SEGPA-EREA

Identifiant : 22NDGS60122			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer en SEGPA et répondre aux besoins des élèves en GDS	25h	Du lundi 23 au jeudi 26 janvier 2023	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degré spécialisés souhaitant se professionnaliser dans l'enseignement et l'aide pédagogique auprès des élèves de SEGPA	Rectorat de Bordeaux		Rectorat de Bordeaux
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux identifier les obstacles rencontrés par les élèves et apporter les remédiations pratiques pédagogiques adaptées • Organiser les réponses pédagogiques en équipe, au sein de la SEGPA et en cohérence avec les autres dispositifs mis en œuvre dans le collège pour soutenir de parcours d'élèves en difficulté • Promouvoir les pratiques inclusives permettant aux élèves de SEGPA de bénéficier de l'action complémentaire de tous les professeurs de collège • Disposer d'éléments de méthode permettant de travailler le parcours avenir avec les élèves et en lien avec leurs familles. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Outils et démarches permettant d'évaluer les besoins ainsi que les obstacles rencontrés par les élèves pour construire des réponses adaptées. • Qualinclus SEGPA une aide au pilotage permettant de consolider le parcours scolaire des élèves en grande difficulté au collège • Le volet inclusif du projet d'établissement • La coopération avec les familles et les partenaires. : les outils de communication, le LPI... • L'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des élèves (rôles et missions de tous les partenaires concernés) • L'organisation au sein du collège des différents dispositifs permettant de soutenir le parcours des élèves en situation de difficulté scolaire (devoirs faits, aide personnalisés...) • Le conseil pédagogique au collège : l'accessibilité aux apprentissages des élèves en difficulté en question • Le numérique éducatif au service des élèves en grande difficulté 		IEN Ecole inclusive Professeurs ressource du second degré IEN IO	

Identifiant : 22NDGS60123			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Collège inclusif et Segpa : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, partenariats avec le médico-social, évaluation	30 heures	Du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022	25 personnes
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Directeurs adjoints chargés de Segpa, CPE, PE spécialisés, PLP, PLC, Conseillers pédagogiques ASH	INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes	INSHEA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter, pour tous les acteurs du second degré, la construction et la mise en place d'organisations inclusives au collège, en faveur des élèves de Segpa et des autres élèves en grande difficulté scolaire. • Clarifier les concepts et enjeux de l'inclusion, de l'égalité des chances et de l'équité scolaire. • En lien avec l'auto-évaluation, permettre l'élaboration d'un programme d'actions dans les établissements et des moyens de les évaluer. • Donner les éléments techniques et organisationnels nécessaires à la mise en place de fonctionnements inclusifs au service de la réussite des élèves de Segpa. • Construire des stratégies en faveur de la mise en place d'une politique inclusive • Faire des participants des personnes ressources au sein de l'établissement. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • En complément d'apports réflexifs sur l'inclusion, l'égalité des chances et l'équité scolaire, le module de formation propose des éléments permettant de faciliter la mise en œuvre d'organisations inclusives par les chefs d'établissement, les directeurs adjoints (en matière de fonctionnement et de pilotage) les CPE et les enseignants (au travers d'apports sur la mission de personne ressource) 		Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS60124			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Collège inclusif et Segpa : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, partenariats avec le médico-social, évaluation	25 heures (une semaine)	Du lundi 13 au vendredi 17 mars 2023	35
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
DACS , PE, PLC, PLP, AESH référents et AESH	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).		Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon
<p>Objectifs :</p> <p>Questionner le fonctionnement et l'organisation de la SEGPA dans un collège inclusif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les leviers et les blocages pour permettre l'évolution de la SEGPA dans une dynamique inclusive au sein du collège. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche et outils à destination des chefs d'établissements, des DACS des enseignants pour questionner le fonctionnement actuel de la SEGPA de leur établissement dans l'objectif de promouvoir une dynamique inclusive pour tous les élèves du collège. • Réaliser un projet inclusif à mettre en œuvre au retour du stage dans l'établissement. 		Formateurs éducation nationale - formateurs Inspé - intervenants extérieurs	

Identifiant : 22NDGS60125			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer dans un pôle ressources de circonscription	25 heures	13 au 16 mars 2023	20
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré titulaires du CAPPEI	Rectorat de Bordeaux		Rectorat de l'Académie de Bordeaux
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer au sein d'une circonscription du 1^{er} degré à la mise en œuvre d'actions permettant de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<p><u>Le fonctionnement du Pôle ressource :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre aux équipes de distinguer les champs d'intervention respectifs des RASED et du Pôle Ressource Savoir élaborer et mettre en œuvre, avec les membres du pôle et sous l'autorité de l'Inspecteur de Circonscription, les axes d'un projet d'aide aux élèves, cohérent et opérationnel Travailler avec les partenaires de soin et en lien avec les EMAscol <p><u>L'expertise professionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir une aide à l'analyse fine des situations d'élèves Exercer une veille active au sein des équipes pour que la recherche d'une mise en accessibilité des apprentissages précède toute externalisation prématurée des aides fournies aux élèves Consolider au sein d'un collectif l'analyse des besoins d'élèves lors d'équipes éducatives ou des Equipes de Suivi de la scolarité Contribuer à la mise en œuvre du LPI Apprendre à formaliser et communiquer observations et bilans au travers de documents professionnels rédigés avec efficacité et pragmatisme. <p><u>La formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir contribuer à la mise en œuvre de formations répondant aux attentes des équipes pédagogiques. Prévenir les difficultés d'apprentissage et les risques de décrochage scolaire des élèves, en participant au développement des compétences des équipes enseignantes. Sensibiliser les professeurs aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves 		<p>IEN école inclusive Conseillers pédagogiques Enseignants spécialisés Partenaires exerçant en CMPP Représentants des EMAscol</p>	

Identifiant : 22NDGS60126			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
PRTSA – approfondissement	50 heures	<ul style="list-style-type: none"> - Regroupement en présentiel 23-27 janvier 2023 - Deuxième semaine en distanciel filé entre octobre et juin 	30
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
PRTSA des promotions 1 et 2 ayant déjà suivi la formation de prise de fonction assurée à l'INSHEA	INSHEA	INSHEA Réseau des PRTSA	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les PRTSA dans l'évolution de leurs postes et de leurs missions. • Co-construire et mutualiser des démarches, outils et ressources utilisées par les PRTSA dans l'exercice de leurs missions, dans une perspective d'harmonisation des pratiques tout en tenant compte des spécificités rencontrées localement par chacun. • Permettre aux PRTSA un retour réflexif sur leurs pratiques par l'analyse des situations concrètes rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement des connaissances sur les TSA et les TND, en particulier la question des troubles associés, leurs incidences sur les apprentissages, et les stratégies adaptées pour en tenir compte. • Ingénierie de formation : stratégies et outils du formateur ; trames de contenus de formation et ressources co-construits en équipe. • Scolarisation des élèves avec TSA et TND dans le 2nd degré : enjeux et problématiques spécifiques. • Et après l'école : préparer le parcours et le devenir des élèves avec TSA et TND vers l'inclusion sociale et professionnelle. • Approfondissement sur les pratiques pédagogiques fondées sur des données probantes et leur mise en œuvre sur le terrain, dans une optique d'accessibilité pour tous les élèves, dont ceux avec TSA et TND. • Approfondissement didactiques sur des thématiques spécifiques. • Nouveaux dispositifs de scolarisation des élèves avec TSA : état des lieux, fonctionnement et premières données issues de la recherche. • Analyse de pratiques à partir des situations rencontrées par les PRTSA dans l'exercice de leurs fonctions. 		Formateurs INSHEA PRTSA en poste Cadres et personnes ressources EN Formateurs extérieurs spécialisés dans le domaine des TSA et dans le domaine de l'accompagnement professionnel	

Identifiant : 22NDGS60127			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
PRTSA – entrée dans le métier	50h	Du 9 au 13 janvier et du 20 au 24 mars 2023	20
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
PRTSA nouvellement arrivés sur leur poste, n'ayant pas suivi la formation des 2 premières promotions à l'INSHEA	INSHEA	INSHEA Réseau des PRTSA	
Objectifs :			
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner dans leur prise de fonction les néo-PRTSA en leur apportant les connaissances et ressources dont ils ont besoin sur les plans institutionnel, partenarial, didactiques. Accompagner les PRTSA dans leurs missions de formateurs, personnes ressources et personnes conseils. • Mutualiser des démarches, outils et ressources utilisées par les PRTSA dans l'exercice de leurs missions, dans une perspective de co-construction et harmonisation des pratiques tout en tenant compte des spécificités rencontrées localement par chacun. • Permettre aux PRTSA un retour réflexif sur leurs pratiques par l'analyse des situations concrètes rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions. 			
Contenus de formation	Intervenants		
<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des connaissances sur la neuropsychologie des TSA et des TND, et leurs répercussions sur les apprentissages. • Connaissances des dispositifs et parcours possibles pour les élèves avec TSA et TND, et des aménagements envisageables. • Connaissance du cadre administratif et législatif en lien avec la scolarisation inclusive des élèves avec TSA et TND. • Connaissance et mise en pratique des recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans le domaine des TSA et TND. • Gestes, outils et modalités du conseil et de l'accompagnement. • Analyse de pratiques à partir des situations rencontrées par les PRTSA dans l'exercice de leurs fonctions. • Apports didactiques visant l'accessibilité des savoirs et compétences pour tous les élèves dont ceux avec TSA et TND. 	Formateurs INSHEA PRTSA en poste Cadres et personnes ressources EN Formateurs extérieurs spécialisés dans le domaine des TSA et dans le domaine de l'accompagnement professionnel		

Identifiant : 22NDGS60128			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Accompagner les élèves vulnérables et leurs enseignants - relation à soi et aux autres	50h Deux semaines de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi	Semaine 1 : 9 au 13 janvier 2023 Semaine 2 : 13 au 17 mars 2023	25
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants spécialisés exerçant en RASED	INSPE de l'académie de Versailles, site de Cergy (95)		INSPE de l'académie de Versailles
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les compétences professionnelles des enseignants spécialisés exerçant dans un pôle ressource. • A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable 1- de mettre en œuvre des actions de prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective ; 2- d'intervenir auprès des élèves en difficultés scolaires ; 3- d'être personne ressource. 			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir le champ de l'aide relationnelle • Inscrire l'aide apportée aux élèves au sein de la classe • Co-enseigner autour des compétences relationnelles • S'appuyer sur des tâches didactiques dans toutes les disciplines pour travailler les compétences relationnelles des élèves • Être personne ressource pour l'enseignant de la classe et l'accompagner dans ses réponses aux besoins des élèves 		Formateurs de l'INSPE de l'académie de Versailles intervenant dans la formation préparatoire au CAPPEI.	

Informations générales

Avis de recrutement

Inspecteur ou inspectrice santé et sécurité au travail pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les établissements et les services centraux placés sous la tutelle du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

NOR : MENI2217542V

avis

MENJ - MESR - MSJOP - IGÉSR

L'inspection santé et sécurité au travail est compétente pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; pour les établissements et les services centraux placés sous la tutelle du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Elle est composée de treize inspecteurs. Un poste à pourvoir à compter du 1er octobre 2022 fait l'objet du présent appel à candidatures. Ce poste est localisé administrativement à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), 1, rue Descartes, 75005 Paris.

Missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail

Les missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail sont définies par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. L'inspecteur a pour missions principales de :

- contrôler les conditions d'application des règles relatives à la santé et la sécurité au travail figurant dans la partie 4, livres 1 à 5, du Code du travail (santé et sécurité au travail) et dans les décrets pris pour son application ;
- proposer aux chefs d'établissement (président, directeur, etc.) et de services toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels ;
- proposer aux chefs d'établissement et de services, qui doivent rendre compte des suites données à ses propositions, les mesures urgentes qu'il juge nécessaires.

L'inspecteur est responsable des rapports d'inspection qu'il produit en toute objectivité et toute impartialité et dans le respect de l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

L'inspecteur peut remplir des missions de conseil et d'expertise auprès des chefs d'établissement et des services centraux et déconcentrés sur lesquels la mission ISST a compétence.

L'inspecteur donne son avis sur la teneur de tous les documents se rattachant à la mission des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de sécurité et de santé au travail.

Il peut assister avec voix consultative aux travaux des CHSCT des services et établissements qu'il suit et participer dans le cadre de l'exercice du droit d'accès aux locaux aux visites des délégations de ces CHSCT. Il peut être fait appel à l'inspecteur pour tout travail d'études et de recherche dans le domaine de la sécurité et de la prévention.

Compétences et expérience souhaitées

Le candidat, fonctionnaire titulaire ou agent contractuel, devra justifier des conditions permettant d'accéder au corps des ingénieurs de recherche et exercer dans l'une des trois fonctions publiques.

Une expérience des fonctions d'inspecteur, d'ingénieur en prévention des risques, de médecin du travail serait appréciée, de même que la détention d'une compétence spécifique dans un domaine particulier, notamment l'ergonomie, la chimie, la physique, l'immobilier. Le candidat devra maîtriser la réglementation relative à la prévention des risques professionnels ; il devra connaître l'organisation et le fonctionnement d'une administration centrale, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et/ou des établissements placés sous la tutelle du ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- Ces fonctions exigent une aptitude au travail en équipe, une connaissance des techniques d'analyse des risques et de faire preuve de réactivité. Elles demandent également de faire preuve de discrétion

- professionnelle ainsi que de grandes qualités relationnelles.
- De nombreux déplacements sont à prévoir (France entière). Ce poste impose donc une grande disponibilité.

Candidature

Le dossier de candidature devra être composé de :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi et/ou le corps d'origine ;
- le dernier contrat de travail pour les personnels contractuels ;
- le cas échéant, les deux dernières évaluations professionnelles.

Les candidatures devront être adressées par la voie hiérarchique et par la voie électronique dans un délai de 30 jours après la date de parution du présent avis aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à :

Madame la cheffe de l'IGÉSR - Secrétariat général administratif

Messagerie électronique : sga.ig@igesr.gouv.fr (objet : recrutement ISST)

Adresse postale : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - 110, rue de Grenelle - 75357 Paris 07 SP.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Laure Villarroya Girard, coordinatrice des ISST, tél. : 06 07 06 41 61

laure.villarroya-girard@igesr.gouv.fr

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2216642S

décision du 24-5-2022

MENJ - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation et notamment article D. 338-15 ; arrêté du 17-12-2019 ; propositions du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

Article 1 - Les personnalités figurant dans l'annexe à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupes et classes mentionnés.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 24 mai 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

➔ [Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France](#)

Annexe – Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Commission groupe V : Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classes	Noms Prénoms	Qualité
13 - Laque traditionnelle	Idris Fad	Membre
13 - Laque traditionnelle	Nicolas Catherine	Présidente Meilleur ouvrier de France
13 - Laque traditionnelle	Pliz-Melon Anne	Membre

Commission groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classes	Noms Prénoms	Qualité
6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique	Cattelin Stéphane	Membre
6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique	Collombat Leslie	Membre
6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique	Saintemarie Gilles	Président

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2216846S

décision du 31-5-2022

MENJ - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, et notamment article D. 338-19 ; arrêté du 17-12-2019 ; propositions du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

Article 1 - Les membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France pour les classes figurant ci-dessous sont désignés en annexe à la présente décision :

Commission groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural ;

Classe 7 - Génie climatique, chauffage ;

Commission groupe V : Métiers de l'habitation - bois, ameublement ;

Classe 13 - Laque traditionnelle ;

Commission groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie ;

Classe 6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 31 mai 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

➔ Membres des commissions de jury de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Annexe – Membres des commissions de jury de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Commission groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classes	Noms prénoms	Qualité
7 - Génie climatique, chauffage	Blanchard Cyril	Membre
7 - Génie climatique, chauffage	Bouteiller Dominique	Membre
7 - Génie climatique, chauffage	Deru Hubert	Membre
7 - Génie climatique, chauffage	Lallemand Jean-Philippe	Membre
7 - Génie climatique, chauffage	Monti Giovanni	Président

Commission groupe V : Métiers de l'habitation - bois, ameublement

Classes	Noms prénoms	Qualité
13 - Laque traditionnelle	Huyghe Philippe	Membre
13 - Laque traditionnelle	Hunt Anna Nicole	Vice-présidente
13 - Laque traditionnelle	Lachnani Marie-Jeanne	Membre
13 - Laque traditionnelle	Livrelli Bruno	Membre
13 - Laque traditionnelle	Nicolas Catherine	Présidente

Commission groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classes	Noms Prénoms	Qualité
6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique	Jobard Patrick	Membre
6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique	Jurkew Christophe	Membre
6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique	Payer Pierre-Jean	Membre
6 - Métier de l'électricité et de l'électrotechnique	Saintemarie Gilles	Président